



REPOBLIKANY MADAGASIKARA  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

-----  
Projet de mise en valeur et de protection  
des Bassins versants du Lac Alaotra  
-----

**APPUI AU VOLET  
« PROFESSIONALISATION DES ORGANISATIONS DE  
PRODUCTEURS » DU PROJET BV-LAC  
AU LAC ALAOTRA : une nécessaire évolution vers des  
systèmes intensifs, intégrés et durables : rôle et  
importance de l'effort de structuration des producteurs  
vers l'autonomisation.**

-----  
**Mission d'appui auprès de la Cellule du projet  
10-25 mai 2006**

CELLULE DE MAITRISE D'ŒUVRE DELEGUEE  
CIRAD  
Ambatondrazaka



Mai 2006

Financements : AFD CMG 1158 – Etat malgache - Bénéficiaires



AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT

## Acronymes

|           |   |
|-----------|---|
| ACCS      | : Association de Crédit à Caution Solidaire   |
| ACSA      | : Agents Communautaires Villageois en Santé Animale   |
| AFD       | : Agence Française de Développement   |
| AGC       | : Assemblée Générale Constitutive   |
| AGO       | : Assemblée Générale Ordinaire  |
| AUE / AUR | : Association des Usagers de l'Eau / des Réseaux  |
| ASP       | : Avance Sur Produit  |
| BERELAC   | : Bureau d'Etudes et des Réalisations du Lac Alaotra  |
| BEST      | : Bureau d'Expertise Sociale et de Diffusion Technique  |
| BNI/CL    | : Banque Nationale pour l'Industrie / Crédit Lyonnais   |
| BOA       | : Bank of Africa  |
| BRL       | : Compagnie d'Aménagement de la Région du Bas-Rhône et du Languedoc                                     |
| BV        | : Bassin versant  |
| CECAM     | : Caisse d'Epargne et de Crédit Agricole Mutualiste   |
| CEFFL     | : Centre Expérimentation et de Formation en Fruit et Légume   |
| CIRAD     | : Centre de Coopération internationale en Recherche Agronomique pour le Développement                   |
| CPE       | : Comptes Prévisionnelles d'exploitation  |
| CTHT      | : Centre de Technique Horticole de Toamasina  |
| DDR       | : Direction de Développement Régional   |
| DDMF      | : Direction Déléguée chargée de la Micro Finance de la BOA  |
| DIRDR     | : Direction Inter-Régionale de Développement Rural  |
| Fmg       | : franc malgache  |
| FAUR      | : Fédération des Associations d'Usagers des Réseaux   |
| FGM       | : Fonds de Garantie Mutualiste  |
| FITAMITO  | : Fikambanamben'ny TAntsaha Miaro ny Tontolo iainana  |
| FIFATA:   | Fikambanana Fampivoarana ny TAntsaha  |
| FVRVM     | : Federasion'ny Voly Rakotra Vallée Marianina   |
| GPS       | : Global Position System  |
| GCV       | : Grenier Commun Villageois   |
| GRI       | : Groupement des Rizicultures Irriguées   |
| GSD       | : Groupement Semis Direct   |
| GTDR :    | Groupe de Travail pour le Développement Rural   |
| IEC       | : Information Education Communication   |
| INC       | : Information Négociation et Contractualisations  |
| MAFF :    | Mitsitsy Ambioka sy Fomba Fiasa : Projet d'économie de semences et d'amélioration des façons culturales |
| MAEP :    | Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche   |
| MPE       | : Maison du Petit Elevage   |

|       |  |
|-------|--|
| ONG   | : Organisation Non Gouvernementale                       |
| OP    | : Organisation Paysanne                                  |
| OPCI  | : Organisme Public de Coopération Inter-communale        |
| OPF   | : Organisation Paysanne Féminine                         |
| OTIV  | : Ombona Tahiry Ifampisamborana Vola                     |
| PC 15 | : Périmètre de culture N° 15                             |
| PTA   | : Programme de travail Annuel                            |
| RMME  | : Rizière à Mauvaise Maîtrise de l'Eau                   |
| RI    | : Riziculture irriguée                                   |
| SD    | : Semis Direct   |
| SO    | : Socio-Organisateur                                     |
| SDCV  | : Semis Direct à Couverture Végétale                     |
| SIG   | : Système d'Information Géographique                     |
| SDA   | : Semis Direct amélioré                                  |
| SIG   | : Système d'information géographique                     |
| SCV   | : Semis Direct sur Couverture Végétale                   |
| SRI   | : Système de Riziculture Intensive                       |
| TAFA  | : Tany sy Fampandrosoana (Terre et Développement)        |
| VO    | : Visite Organisée                                       |
| VM    | : Vallée Marianina                                       |
| VSF   | : Vétérinaires Sans Frontières                           |
| ZGC   | : Zone de Gestion Concertée (entre 50 et 200 ha environ) |

### **Termes vernaculaires**

:

- . Angady : bêche traditionnelle
- . Ariary : monnaie courante malgache. 1 Ariary = 5 Fmg et 2600 Ariary = 1 euro en mai 2006
- . Baiboho : géologiquement, sols d'épandage fluvial situés aux débouchés des vallées, repris par les paysans avec un sens beaucoup plus général désignant les terres situées en bas de pente.
- . Fady : tabous
- . Lavaka : formes d'érosion spectaculaires qui engendrent des éboulements de pans entiers de colline.
- . Paddy : riz non décortiqué
- . vary gasy : riz malgache
- . Vata : mesure qui correspond à un bidon qui peut contenir 14kg de riz.
- . Tanety : colline
- . Tavy : mode de défriche et culture sur brûlis

# **Une nécessaire évolution vers des systèmes intensifs, intégrés et durables au lac Alaotra : rôle et importance de l'effort de structuration des producteurs.**

## **Introduction**

Cette mission a été réalisée du 10 au 25 mai 2006 dans le cadre de l'appui au volet OP du projet BV-lac. Les termes de références de cette mission sont en annexe 1 et le programme en annexe 2.

## **1 Le contexte : Le lac Alaotra**

La région du Lac Alaotra se situe à environ 250 km dans le Centre Est de Madagascar au Nord-Est de la capitale Antananarivo. La région se situe dans la Province Autonome de Toamasina. Elle a une superficie de 33 054 km<sup>2</sup> et est formée de cinq districts : Andilamena, Amparafaravola, Ambatondrazaka, Moramanga, Anosibe An'Ala qui s'étalent du Nord au Sud. Elle compte 79 communes dont 2 urbaines, 2 suburbaines, 75 rurales. Elle est composée de 606 fokontany (villages). Elle a une population de 1 112 500 habitants et une densité moyenne de 33,66 habitants au km<sup>2</sup>. La population de la cuvette autour du lac est estimée en 2005 à 670 000 habitants, dont près de 130 000 urbains. Elle aurait doublé depuis 1987 (343 000 habitants) (voir carte 1 & 2).

Elle est l'une des principales zones rizicoles de Madagascar, avec plus de 100.000 ha de rizières (120 00 ha selon les sources), et l'une des rares zones excédentaires en riz, avec une production en année normale de 200.000 t dont 40% en moyenne approvisionnent les deux villes les plus peuplées du pays dont la capitale. 30 000 ha sont en riziculture irriguée relativement contrôlée dans les périmètres irrigués et 70 000 ha en rizières hors périmètres dénommées RMME ou rizières à mauvaise maîtrise de l'eau ou l'irrégularité des pluies peut aboutir certaines années à l'absence de production (encadré 1). On note un continuum de rizières allant du tout irrigué au tout pluvial avec tous les intermédiaires possibles : avec ou sans nappe, récupération des eaux du bassin, irrigation plus ou moins contrôlée, etc....

Enfin le lac est entouré de collines (tanety) dont la plupart sont assez dégradées par un processus d'érosion assez agressif (les « lavaka »).

L'ensablement consécutif de cette érosion augmente dans la cuvette. Les réseaux d'irrigation se dégradent et leur entretien par les seuls agriculteurs devient problématique, en sus du vieillissement des installations lourdes. Sur les 33 000 ha de riziculture réhabilités ou aménagés sous l'égide de la SOMALAC depuis les années 1960, il ne resterait plus aujourd'hui que 10.000 ha bénéficiant d'une bonne maîtrise d'eau (Devèse, 2006). Pour les rizières dont l'irrigation était déjà aléatoire à l'époque, la situation devient catastrophique. Il est donc urgent dans cette région de créer et diffuser des alternatives capables d'arrêter cette dégradation généralisée du milieu et d'en restaurer la fertilité

On observe un gradient du lac vers les collines avec les zones de pâturages plus ou moins en ennoyées, les zones de bas alluvionnaires de pente à sol plus riches, les Baibofo, puis les sols de collines très dégradées et pâturés par les troupeaux. Les milieux sont donc très diversifiés, souvent fragiles et mis en oeuvre avec des techniques diverses, intensives dans les périmètres irrigués et les Baibofo et le

plus souvent très extensives dans les RMME et les tanety. Le risque climatique est important. On a donc une agriculture très diversifiée et une relative intégration agriculture-élevage avec un cheptel important à base de zébus (plus de 264.000 têtes). La pâture des troupeaux hors saison de cultures génère un certain nombre de problèmes.

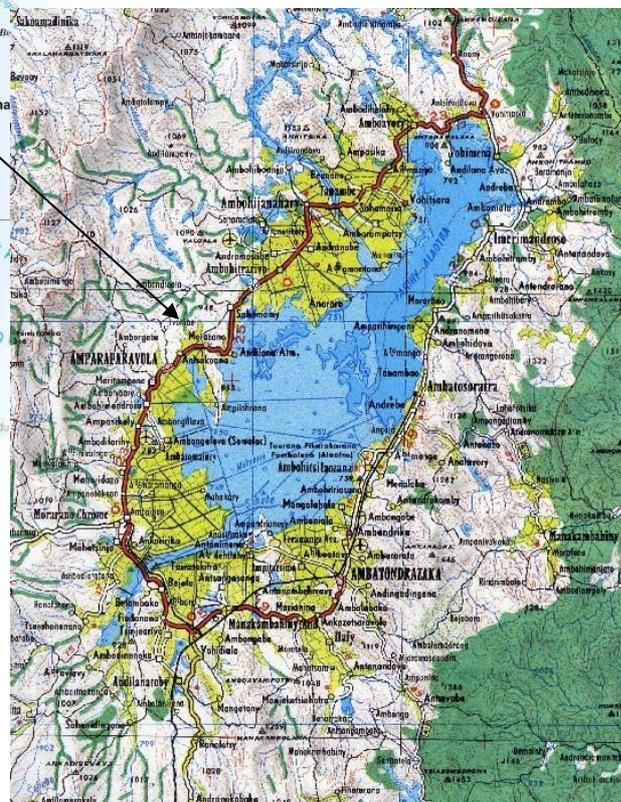
On constate une reprise progressive de l'élevage porcin (27 000 têtes) et un potentiel considérable en petit élevage : oies, volailles, apiculture, sériciculture, etc. L'élevage ovin est très peu développé pour des raisons culturelles, les élevages actuels étant très récents. La disponibilité des ressources en eau et de vastes prairies pour la culture fourragère rend la région propice au développement de l'élevage et de la pêche. Le lac Alaotra produit plus de 2500 tonnes de carpes et Tilapia.

Carte n° 1 : la zone du lac Alaotra

Carte de Madagascar et zone du lac Alaotra



Carte n° 2 : zone du lac Alaotra



### Encadré n° 1: production de riz du Lac Alaotra et systèmes rizicoles

La production de riz du Lac Alaotra (préfectures d'Ambatondrazaka et d'Amparafaravola) est estimée par la DRDR à 300 000 tonnes de riz paddy (voir tableau ci-après).

#### Production de riz du Lac Alaotra (campagne 2004/2005)

|                | Surface cultivable | Surface cultivée | Rendement | Production |
|----------------|--------------------|------------------|-----------|------------|
| Ambatondrazaka | 38 000 ha          | 32 000 ha        | 3,1 T     | 93 356 T   |
| Amparafaravolo | 54 000 ha          | 53 711 ha        | 3,9 T     | 210 000 T  |
| Total          | 92 000 ha          | 85 711 ha        | 3,5 T     | 303 356 T  |

Le rendement moyen en zone irriguée avec maîtrise d'eau dépasse en 2004/2005 les 4 tonnes de riz paddy dans les périmètres du PC15, les 6 tonnes dans les mailles 22/23 et approche les 10 T sur les meilleures rizières. Ainsi, les grands périmètres sont dénommés les « **greniers** ». Les rendements moyens augmenteraient de 53% lorsqu'on passe sur une rizière d'une mauvaise à une bonne maîtrise de l'eau.

**Trois systèmes de cultures du riz** sont pratiqués, parfois concurremment par les mêmes riziculteurs : i) le repiquage (SRA<sup>1</sup>, en foule et SRI<sup>2</sup>, en cours d'expérimentation), ii) le semis direct, à sec ou humide, avec un labour et un hersage au préalable, iii) le semis direct après brûlis (riz pluvial ou riz tavy). Dans les rizières des périmètres irrigués coexistent surtout les deux systèmes de semis direct et de repiquage; ce dernier, qui a fait l'objet des efforts de vulgarisation, ne concernerait que 37,5 % des superficies rizicoles. En fonction des types de riziculture, les performances seraient les suivantes :

| Rendement moyen ( kgde paddy/ha) | Rizière semis direct | Rizière repiquée en foule | Rizière SRA | Rizière SRI | Riz pluvial | Riz tavy |
|----------------------------------|----------------------|---------------------------|-------------|-------------|-------------|----------|
| Lac Alaotra                      | 1 863                | 2 818                     | 3 656       | 4 274       | 1 958       | 619      |

Source : Louis BOCKEL, 2005

Les **systèmes de culture les plus performants** de Madagascar en termes de rendement par jour de travail sont ceux du Lac Alaotra, avec une moyenne régionale de 26.9 kg/jour, à comparer avec la moyenne nationale de 11.5 kg/jour.

Pour les rizières à mauvaise maîtrise d'eau, une innovation majeure est l'introduction des **variétés polyaptitudes SEBOTA** (1 700 ha en 2005/2006). Pour le semis direct en culture pluviale, il existe aussi de nouvelles variétés FOFIFA en cours de test.

En 1999, l'**excédent des achats sur les ventes de paddy** dans cette région étaient estimés par l'enquête FAO/UPDR à 124 800 T de paddy<sup>3</sup> ; celui-ci était en majorité vendu hors de la région.

<sup>1</sup> Le système rizicole amélioré, réalisé dans les parcelles inondées.

<sup>2</sup> Le système rizicole intensif : est une pratique qui privilégie le développement racinaire des plans et remplace l'inondation continue de la parcelle par une succession de période de couverture d'eau temporaires qui maintient ainsi un milieu de sol aéré (voir annexe 7).

<sup>3</sup> La SOMALAC, qui avait alors le monopole de la collecte, avait collecté 70 000 T de paddy en 1982.

La pratique des parcours libres en contre saison de grand troupeaux appartenant à des propriétaires absentéistes ou des regroupements villageois sous la conduite d'un bouvier (le zébu est clairement outre un animal de trait une forme de capitalisation) aboutit dans certains zones à une difficile intégration agriculture-élevage qui peut aboutir à des contraintes sur l'agriculture. L'érosion est omniprésente sur l'ensemble des bassins versants, avec la déforestation, la diminution des surfaces en jachère et les brûlis systématiques.

Malgré sa richesse relative et son dynamisme, dont atteste la forte pression migratoire, la région du Lac Alaotra est menacée par plusieurs facteurs : la saturation des rizières de plaine, l'impossibilité d'étendre les périmètres irrigués aménagés, la stagnation des rendements rizicoles, la fragilité des sols et une forte érosion géologique caractérisée par les « lavakas » dans le paysage, la colonisation des tanety et une mise en culture non durable, peu productive avec des pratiques culturelles et pastorales qui aggravent le phénomène érosif. De façon générale on remarque la difficulté des acteurs locaux à maîtriser leur développement et en même temps une dynamique de structuration des producteurs qui suggère la possibilité pour ces populations de s'organiser autour de la maîtrise technique de leur milieu, la commercialisation et le crédit.

## **2 Présentation du projet BV-Lac : composantes et actions**

### **2.1 Introduction et historique**

Le projet BV-lac « Mise en valeur et protection des bassins versants du Lac Alaotra » est financé par l'AFD et dont la maîtrise d'œuvre est déléguée par le MAEP au CIRAD. La convention de financement CMG 1158 01T a été signée en septembre 2002 et le contrat de maîtrise d'œuvre déléguée avec l'opérateur, en l'occurrence le CIRAD, a démarré le 23 mai 2003, permettant l'installation sur site de l'équipe de projet, tant locale qu'expatriée, et la mise en route des activités de démarrage du Projet. Le projet a 36 mois de fonctionnement en mai 2006. Son achèvement est prévu en fin 2008. On peut considérer qu'on a déjà dépassé le mi-parcours (rapport Buresi 2005, AFD).

BV-lac a regroupé 2 anciens projets de la zone : le projet foncier Imambaka Ivaka (stoppé en 2002) et le projet « Vallée Sud-Est », PRDR/Somalac (La Somalac a arrêté ses activités en 1993). Les anciens projets sont décrits dans l'annexe 3. Une fiche synthétique du projet BV lac est en annexe 12. Une synthèse des principaux repères historiques des actions sur la zone est en annexe 4.

Les zones sont relativement contrastées :

#### ***Zones d'intervention du projet BV lac***

- les bassins versants des rivières Imamba et Ivakaka à l'ouest du lac, zone de forte pression migratoire ;
- les hauts bassins versants des Vallées Sud-Est, zone très accidentée et de peuplement traditionnel ;
- les périmètres irrigués de la vallée Marianina et du PC15, et leurs proches bassins versants, avec des OP déjà anciennes.

Suivant l'étude de faisabilité du Projet, les données disponibles au démarrage du Projet sont sur les 3 zones concerne directement 52 600 hectares, 65 Organisations Paysannes et 3 420 familles réparties de la façon suivante :

|                      | <i>Imamba-</i>      | <i>Vallées Sud-</i> | <i>PC15</i>           | <i>+</i> | <i>Ensemble</i>       |
|----------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|----------|-----------------------|
| <i>Surfaces</i>      | <i>25 000 ha</i>    | <i>23 000 ha</i>    | <i>4 600 ha</i>       |          | <i>52 600 ha</i>      |
| <i>OP concernées</i> | <i>36 ZGC</i>       | <i>14 OP</i>        | <i>15 AUR</i>         |          | <i>65 OP</i>          |
| <i>Bénéficiaires</i> | <i>720 familles</i> | <i>600 familles</i> | <i>2 100 familles</i> |          | <i>3 420 familles</i> |

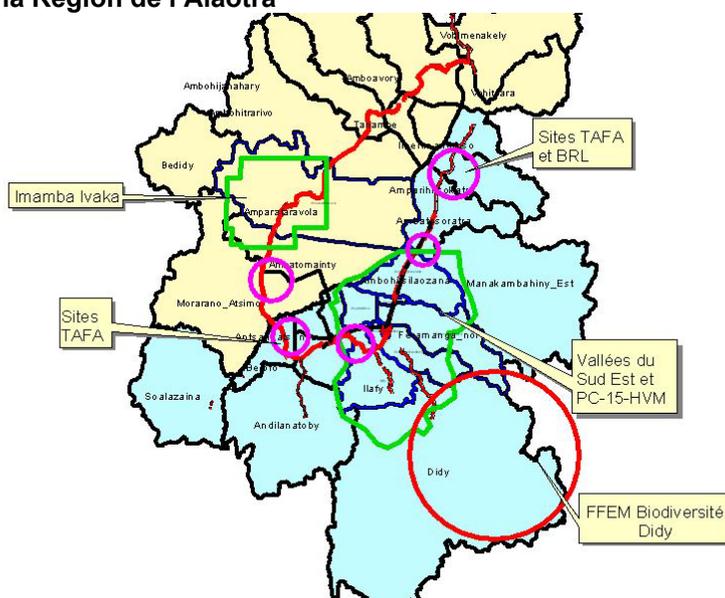
Certaines de ces organisations paysannes pré existantes au projet ou encore embryonnaires lors de l'arrêt brutal des Projets PII et VSE, n'avait plus de véritable existence en 2003. Un état des lieux du milieu associatif des zones d'intervention du projet a été effectué au démarrage du projet.

La volonté de poursuivre une action sur de petites portions de l'espace régional témoigne du caractère pilote du projet BV Lac. Les zones d'intervention sont considérées comme des « laboratoires grandeur nature » en perspective de diffusions de techniques, démarches et méthodes à l'échelle de la région.

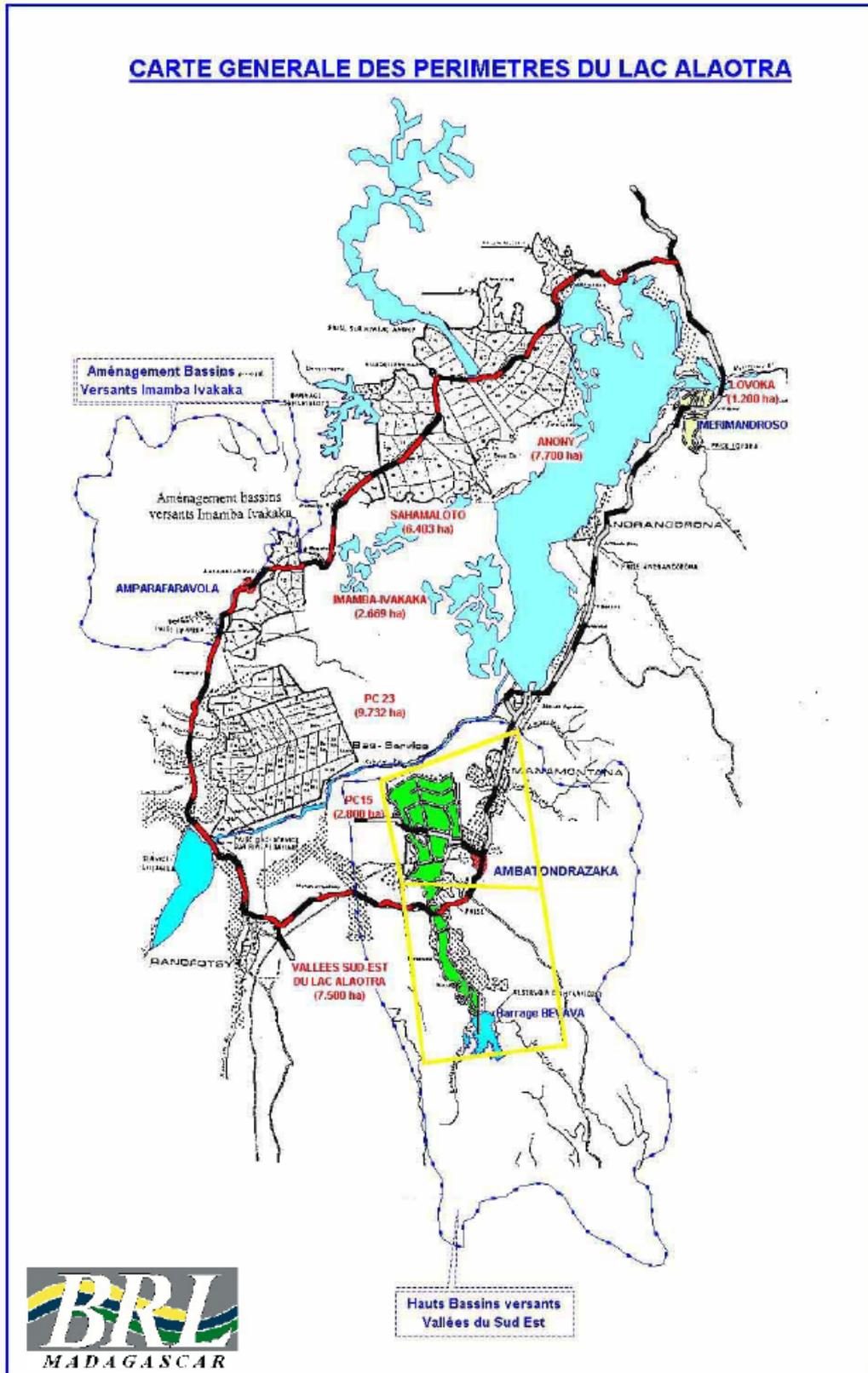
La carte n° 3 indique la Localisation des projets cofinancés par l'AFD, le FFEM, l'Etat et les bénéficiaires dans la Région de l'Alaotra.

La carte n° 4 indique la position des périmètres PC 15 et VM du projet BV lac.

**Carte n° 3 : Localisation des projets cofinancés par l'AFD, le FFEM, l'Etat et les bénéficiaires dans la Région de l'Alaotra**



Carte n° 4.



## 2.2 Les objectifs du projet

Les objectifs du projet Bv-lac sont :

- Accroître et sécuriser les revenus des producteurs agricoles.
- Préserver les ressources naturelles et sécuriser les investissements d'irrigation en aval.
- Aider les organisations de producteurs et les communes rurales à devenir les maîtres d'œuvre d'actions de développement en s'appuyant sur la compétence technique de prestataires locaux.

Ce projet peut être cerné en premier lieu par ce qu'il n'est pas : « *il ne s'agit ni d'une nouvelle réhabilitation de périmètres irrigués, ni d'une action classique limitée à la protection anti-érosive de bassin-versant par des ouvrages défensifs ou de la reforestation* ». Les spécifications particulières en annexe au cahier des charges précisent qu'il s'agit « **d'une nouvelle approche permettant de concilier développement productif et protection de l'environnement** » (Tonneau et al, 2005).

La mise en œuvre de cette approche passe par l'adoption d'une « *démarche résolument participative* », et fortement partenariale, conformément aux orientations de la politique sectorielle agricole du PADR. Elle doit favoriser l'appropriation de diverses innovations et nouveaux itinéraires techniques (SRI, MAFF pour la riziculture irriguée, techniques agro-écologiques pour les zones exondées,...) pour l'augmentation de la productivité dans les périmètres irrigués (qui stagne depuis quelques années) et la mise en valeur d'espaces sous utilisés ou dégradés (Baiboho et tanety) ou les possibilités d'amélioration par l'intensification sont soutenues par un réel potentiel. L'intégration vallée/périmètres irrigués et bassins versants (tanety et bas de pente) implique la prise en compte des interactions entre ces espaces très diversifiés. L'approche utilisée privilégie une agriculture durable sur l'ensemble des terroirs de la zone qui sont fortement interdépendants en termes écologiques et géologiques.

L'adoption et la diffusion des techniques est fortement dépendant du crédit, du moins pour lancer le processus d'entrée dans un cercle vertueux du développement ou l'objectif final est l'auto financement d'une agriculture plus intensive et plus durable. Dans ces conditions, la structuration des producteurs est une condition sine-qua-non pour l'innovation et la diffusion. Le projet appuie la création de groupements que l'on peut qualifier de « groupements d'intérêt » centré sur l'innovation technique ou l'accès au crédit, ces deux étant fortement liés, ou l'approvisionnement en intrants et la commercialisation (pour la tomate et la pomme de terre). Ce dernier point, collecte et commercialisation, étant le stade ultime des activités d'une OP et constitue des fonctions très particulières. Il appuie également la création ou le bon fonctionnement de fédérations de groupement. Ces trois thèmes : changement technique, crédit et organisation des producteurs sont intimement liés. Les itinéraires techniques intensifs proposés nécessitent des crédits de campagne (du moins dans un premier temps). Gestion de l'eau, accès aux itinéraires techniques intensifs et crédit ne peuvent être mis en œuvre que par des groupements organisés capable à terme d'être autonomes et de reprendre les principales fonctions du projet. L'autonomisation des organisations de producteurs est un élément clé de la politique du projet.

## 2.3 Les axes de travail du projet

Conformes aux recommandations définies par le GTDR lac Alaotra, les objectifs du projet portent sur trois axes essentiels :

1. **Préservation de l'environnement dans les bassins-versants dominants**, non pas par des actions de conservation, mais par le développement de techniques agricoles garantissant une exploitation durable et génératrice de revenus (essentiellement par l'intensification). Une meilleure gestion des ressources renouvelables dans les bassins-versants devrait contribuer à sécuriser les investissements hydro-agricoles réalisés en aval (gestion de l'eau, limitation de l'érosion et de l'ensablement des ouvrages ...). L'enjeu est non seulement environnemental mais aussi économique à travers la sécurisation des revenus des paysans sans ces zones difficiles et fragiles ou ayant des potentiels actuellement non valorisés.
2. **Hausse du niveau des revenus agricoles** par une augmentation de la productivité dans les zones irriguées et une sécurisation de la production des cultures annuelles dans les tanety et zones intermédiaires entre plaine et colline (les « baiboho »...), par une amélioration de la performance des zones RMME afin d'atténuer les risques climatiques, par une meilleure gestion des productions agricoles et une meilleure intégration agriculture-élevage. Tous les systèmes, pratiques ou itinéraires proposés sont intensifs en travail et/ou en intrants. Le crédit de campagne est donc une conditionnalité de mise en œuvre de ces techniques du moins dans un premier temps : l'objectif étant ensuite la capitalisation suite à l'augmentation attendue des rendements et la possibilité d'un autofinancement des campagnes de culture. On notera cependant que l'origine et la répartition des revenus ne sont pas à ce jour connus.
3. **Renforcement des capacités de décision, de gestion et d'évaluation des producteurs**. L'intervention doit parvenir à un fonctionnement optimal des Associations d'Usagers de Réseaux et de leurs fédérations pour les périmètres irrigués. Elle consiste à promouvoir des mécanismes de gestion basés sur des apports financiers des producteurs proportionnels aux services rendus par l'organisme paysan gestionnaire du périmètre. Elle doit favoriser l'effort de formation permettant aux acteurs locaux de maîtriser davantage les moyens de leur développement et ne pas limiter leurs actions à un simple recouvrement des redevances. Un effort de clarté sur l'utilisation des fonds et la circulation de l'information amont aval est essentiel. Outre la formation des OP à gérer une vie associative et se doter des modalités de fonctionnement habituelles d'une OP, c'est bien l'autonomisation qui est l'objectif final.

C'est ce dernier volet qui nous intéresse plus particulièrement et fait l'objet de cette mission d'appui. Il convient cependant de remarquer que ce volet s'appuie sur les autres volets du projet et en particulier les volets « mise en valeur » et « crédit ».

BV lac est un Projet pilote et a vocation de montrer la faisabilité de certaines actions pour les extrapoler au niveau national : premier guichet foncier effectif, aide à la structuration de la FAUR (fédération des Associations d'Usagers de l'Eau), fort développement des systèmes SCV (Systèmes à couverture vives) ou plus de 60 % des superficies SCV nationales sont présentes, crédit à caution solidaire ...

Le projet se veut donc un lieu de diffusion d'innovations techniques et institutionnelles et de production de référentiels méthodologiques à partir d'opérations-pilotes (gestion de l'eau, techniques rizicoles intensives et pratiques culturales améliorées, techniques agro-écologiques, gestion collective des pâturages, dotation foncière et guichets communaux, approche API/Accélération de la Propagation de l'Innovation, simplification des procédures bancaires pour l'obtention des crédits...).

La production de référentiels méthodologiques, de définition d'approche opérationnelles de diffusion des techniques et des savoirs et la mise à disposition d'outils adaptés doit permettre aux bénéficiaires du projet de prendre en charge la gestion de leurs activités et de leur territoire. L'autonomisation des organisations de producteurs autour de leurs thèmes respectifs est l'objectif clé du projet pour assurer la pérennité des actions. Une très forte composante est la formation des personnels et membres des OP dans une optique d'autogestion à terme.

## **2.4 Les différents volets**

Les 7 volets principaux du projet sont les suivants :

- Environnement
- Elevage :
- Infrastructures rurales
- Crédit rural
- Animation formation
- Aménagements
- Mise en valeurs :
- renforcement des capacités des fédérations
- Sécurisation foncière

Le projet est constitué d'une cellule de 4 agents, + 3 administratifs...dans une approche de contractualisation des actions et formations à des opérateurs locaux dont la compétence doit être reconnue. Il y a donc un certain nombre d'opérateurs en contrat avec le projet pour la réalisation des actions définies et ensuite contrôlées par la cellule (Voir le tableau 1 des actions et des opérateurs du projet).

## **2.5 Les programmes du projet**

Ces programmes sont les suivants :

- Sécurisation Foncière et Gestion de l'Espace
- Systèmes de Cultures et Gestion des Ressources
- Infrastructures et aménagements hydro-agricoles
- Professionnalisation des OP
- Suivi-évaluation

Ils couvrent des domaines d'activités précis et relèvent de responsabilités et d'appuis distincts :

**Tableau 1 : programmes , Volets et opérateurs du projet.**

| <b>Programmes/Volets</b>                                 | <b>Domaines d'intervention</b>   | <b>Responsables</b>                          | <b>Appuis</b>   |
|--|--|--|---|
| <b>1 Sécurisation Foncière et Gestion de l'Espace</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurisation Foncière,</li> <li>• Animation préalable à la sécurisation foncière,</li> <li>• Système d'Information Géographique,</li> <li>• Implication des Communes Rurales</li> </ul> | Géographe national                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Géographe expatrié non permanent</li> <li>• Appui spécifique en SIG</li> </ul>   |
| <b>2 Systèmes de Cultures et Gestion des Ressources</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement,</li> <li>• Mise en Valeur,</li> <li>• Elevage</li> </ul>   | Agronome national                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur de projet</li> <li>• Géographe national</li> <li>• Appuis scientifiques CIRAD</li> <li>• Appuis spécifique suivi lutte anti-érosive</li> </ul> |
| <b>3 Infrastructures et aménagements hydro-agricoles</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pistes Rurales,</li> <li>• Aménagements Hydro-Agricoles,</li> <li>• Animation pour la maintenance des pistes</li> </ul>   | Ingénieur Génie Rural national non permanent | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur de projet</li> </ul>   |
| <b>4 Professionnalisation des OP</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation, formation, autonomisation des OP,</li> <li>• Crédit et Grenier Commun</li> </ul>   | Socio-organisateur national                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Socio-organisateur expatrié</li> <li>• Appuis scientifiques CIRAD</li> </ul>   |
| <b>5 Suivi-évaluation</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Etat des lieux en situation zéro,</i></li> <li>• <i>Collecte et traitement des données</i></li> </ul>  | <i>Directeur de projet</i>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Appui spécifique suivi-évaluation</i></li> </ul>  |

Vu le nombre important de partenaires et d'opérateurs, il est essentiel de comprendre qui fait quoi et les domaines respectifs de chacun des acteurs (tableau n° 2)

**Tableau n° 2 : partenaires et activités**

| <b>Domaines d'intervention du projet<br/>BV Lac</b> | <b>Opérateurs spécialisés<sup>4</sup></b>  |
|---|--|
| Sécurisation foncière                               | BECOT, BRL , Experts fonciers individuels<br>CICO  |
| Environnement                                       | ANAE, Fanilon' Alaotra, Aquater, CICO  |
| Mise en valeur                                      | TAFA, BRL, VSF   |
| Elevage   | VSF  |
| Infrastructures                                     | BRL  |
| <b>Crédit</b>                                       | <b>OTIV</b><br><b>BOA</b><br><b>CECAM</b> à partir de 2006                                       |
| <b>Animation – Formation des OP</b>                 | <b>Direct : BEST et BERELAC</b><br><br><b>Indirect : BRL, IFIS, Formagri, VSF ,<br/>ANAE etc</b> |

(en gras, les activités relevant du volet OP)

L'un des volets de ce projet, confié à BRL-Madagascar et VSF-CICDA, vise à diffuser les techniques de semis direct sur couverture végétale auprès des paysans des bassins versants (ANAE est également un nouveau partenaire). TAFA et GSDM interviennent pour la formation et le contrôle. BRL et MAFF interviennent sur le plan technique pour l'amélioration des techniques et itinéraires techniques en riziculture irriguée.

Les formations sont confiés à deux opérateurs : BERELAC pour les périmètres irrigués et BEST pour les autres zones. Le crédit est proposé par BOA (crédit à caution solidaire), OTIV (crédit individuels) et avec un nouveau partenaire en 2006, CECAM.

Il faut distinguer les formations essentiellement centrées sur la structuration et les modalités d'organisation des OP avec BEST et BERELAC des formations techniques assurées par les autres opérateurs mais organisées par BEST ou BERELAC.

La structuration des producteurs s'effectue avec les partenaires suivants :

- zones des Périmètres irrigués PC15 et VM (vallée Marianani): AUE (association des Usagers de l'Eau) et FAUR (fédération des AUE).

- zones exondées (non irriguées) : GSD (Groupement semis direct, coopérative tomate, ACCS (Association pour le Crédit à Caution Solidaires ; OP féminines,

On pourrait penser qu'une telle diversité des opérateurs pourrait nuire à la cohérence de l'ensemble. En fait, ceci est lié au caractère original du fonctionnement du projet. Il semble que finalement l'ensemble ait une certaine cohérence principalement du fait

<sup>4</sup> Liste non exhaustive. En gras italique, les prestataires sur marché de gré à gré.

que les équipes des opérateurs respectifs travaillent de fait réellement en commun sur les terrains qui aboutit globalement à une consolidation des actions et qu'il existe une réunion de coordination des opérateurs sous l'égide de la cellule de projet, dont la fréquence est mensuelle.

On note cependant que si le projet travaille beaucoup au niveau de la parcelle (changement technique, innovation et diffusion) et au niveau régional (guichet foncier, organisation des producteurs. On a finalement très peu d'informations précises sur le bénéficiaire final qu'est le producteur. La structure des exploitations agricoles et la formation des revenus ne sont pas bien connues. On a très peu d'enquêtes de caractérisation des exploitations, on ne connaît pas les sources de revenus, l'allocation des facteurs de production dans le détail, l'origine et l'utilisation des ressources, et plus globalement les stratégies des producteurs. Cette remarque est d'ailleurs inscrite dans le dernier rapport de JC Devèze sur le devenir des agricultures du lac Alaotra (voir encadré n° 2)

Une étude a été réalisée en 2003/2004, jamais finalisée, qui est finalement reprise par deux étudiantes en 2006 sous la direction de Stéphane Chabiersky. Deux autres étudiantes INA PG sont également présentes en 2006 pour réaliser un diagnostic sur les exploitations agricoles développant des SCV. Quelques études ont été menées mais cela reste fragmentaire et très mal utilisé. Les dernières enquêtes de caractérisation des exploitations agricoles datent des années 1980 et de 1990.

Tout cela est globalement nettement insuffisant et trop fragmentaires pour permettre de connaître avec précision les impacts des innovations, la diffusion réelle et l'adoption des itinéraires techniques proposés. Le recours au crédit et la possibilité d'autofinancement à terme ne peuvent pas être estimés sans une réelle connaissance des exploitations pour chaque type, pour chaque zone. Outre la caractérisation des exploitations, une typologie est nécessaire pour cibler les actions et en comprendre les impacts réels. Enfin une modélisation des exploitations agricoles permettrait de mieux quantifier les résultats économiques et l'impact réels des actions du projet sur les bénéficiaires. Elle permettrait aussi de tester la faisabilité de certaines innovations proposées (en SCV par exemple).

Des propositions sur cette approche et les outils seront faites en ce sens pour améliorer la connaissance des bénéficiaires et mesurer l'impact des actions à la fin de ce rapport.

## **Encadré n° 2**

### **Un manque d'information sur les systèmes de production du lac Alaotra**

Extrait du rapport de JC Devèse : Réflexions sur l'avenir des agricultures familiales du lac alaotra (madagascar).

Il n'existe pas à notre connaissance **d'études récentes des systèmes agraires** du Lac Alaotra et **de données chiffrées fiables sur les budgets des exploitations et sur les revenus extra-agricoles**. Il n'existe pas non plus de typologie des exploitations familiales, sinon très grossières ; il est juste distingué i) les familles n'arrivant pas l'autosuffisance en riz et devant recourir à du salariat à l'extérieur pour trouver des ressources monétaires et se nourrir en période de soudure, ii) les familles avec un solde achat/vente de riz proche de l'équilibre, iii) les familles qui mettent du riz sur le marché, diversifient leurs productions, possèdent des bovins. Il manque des analyses sur l'évolution des exploitations, de leurs activités agricoles (diversification) et non agricoles, sur la motorisation (en particulier multiplication des motoculteurs Kubota chez les exploitants riches ou capables d'obtenir un crédit), sur la situation de l'association agriculture-élevage, sur la situation nutritionnelle...

Des observations intéressantes sont rassemblées dans le rapport de Laurence Wilhem et Olivier Ravelomantsoa sur la **mobilisation des facteurs de production** (foncier, eau, équipement agricole, travail) et sur les partages de responsabilités entre hommes et femmes. Les premiers sont d'ordinaire responsables de la commercialisation du riz et des bovins, les secondes du petit élevage ; ce sont les femmes qui tiennent la trésorerie du ménage, mais les décisions pour gérer le budget du ménage se prennent souvent ensemble, même si « *pour la société, on doit rester derrière son mari* ».

A notre connaissance, il n'existe pas de données d'ensemble sur **l'évolution de la pauvreté** dans la région.

### **Des agricultures familiales devant réussir leurs transitions**

L'agriculture familiale malgache se trouve face à diverses révolutions agricoles possibles sur le plan technique ( du labour au SCV, de la pâture à la culture fourragère, de la jachère à la culture continue, de la culture de riz irriguée au possibilités de cultiver avec moins d'eau, etc.), mais aussi face à diverses mutations : passage à une politique agricole discutée d'abord avec les leaders paysans et les autres acteurs malgaches concernés. Les agriculteurs familiaux du Lac Alaotra, dans des situations très diverses selon leur situation foncière et en particulier leurs accès à des parcelles plus ou moins bien irriguées, se situent entre marginalisation pour les plus défavorisés et maîtrise des changements et intensification pour les plus favorisés. D'où l'importance de réussir les transitions démographiques et économiques dans la région. Pour mieux appréhender ces transitions et ensuite accompagner les acteurs pour les réussir, il est d'abord nécessaire d'améliorer **la connaissance des agricultures familiales** et de l'économie rurale de la zone pour élaborer des plans concertés d'action réalistes et pertinents.

Dans cette vision d'un développement mobilisant l'ensemble des acteurs et des ressources, l'irrigation et la filière riz devraient continuer à avoir une place importante sur le plan de production et de la structuration des activités, mais la prise en compte de la dimension sociale (appuis aux familles en difficulté, installation des jeunes agriculteurs, etc.) et la gestion cohérente des terroirs du Lac Alaotra devrait se révéler être une préoccupation complémentaire à ne pas oublier.

## 2.6 Les modes opératoires de Bv-Lac

L'organigramme du projet est présenté dans la figure 1.

Comme le rappelle Tonneau et al (2005) : Le caractère original et novateur du projet BV-Lac peut être compris à partir de la présentation de ses orientations dans la note de conception du suivi-évaluation, rédigée en début de projet.

*"Le projet entend mettre en œuvre certaines actions plus ou moins classiques (sécurisation foncière, protection de l'environnement, mise en valeur notamment par les techniques agro-écologiques, développement du petit élevage, construction limitée d'infrastructures rurales et aménagements hydro-agricoles, développement du crédit, animation-formation des OP), mais s'attache également à la « façon de faire », autrement dit aux modalités d'intervention dans le cadre des différents programmes et volets."*

***Le projet souhaite s'impliquer le moins possible dans la mise en œuvre directe des actions au profit d'un travail en partenariat avec les associations paysannes et les collectivités territoriales / décentralisées et d'une collaboration contractualisée avec des prestataires de services pour chaque composante du projet. Sa finalité est de contribuer à la responsabilisation et à l'autonomie de ces acteurs selon une démarche de renforcement de leurs capacités.***

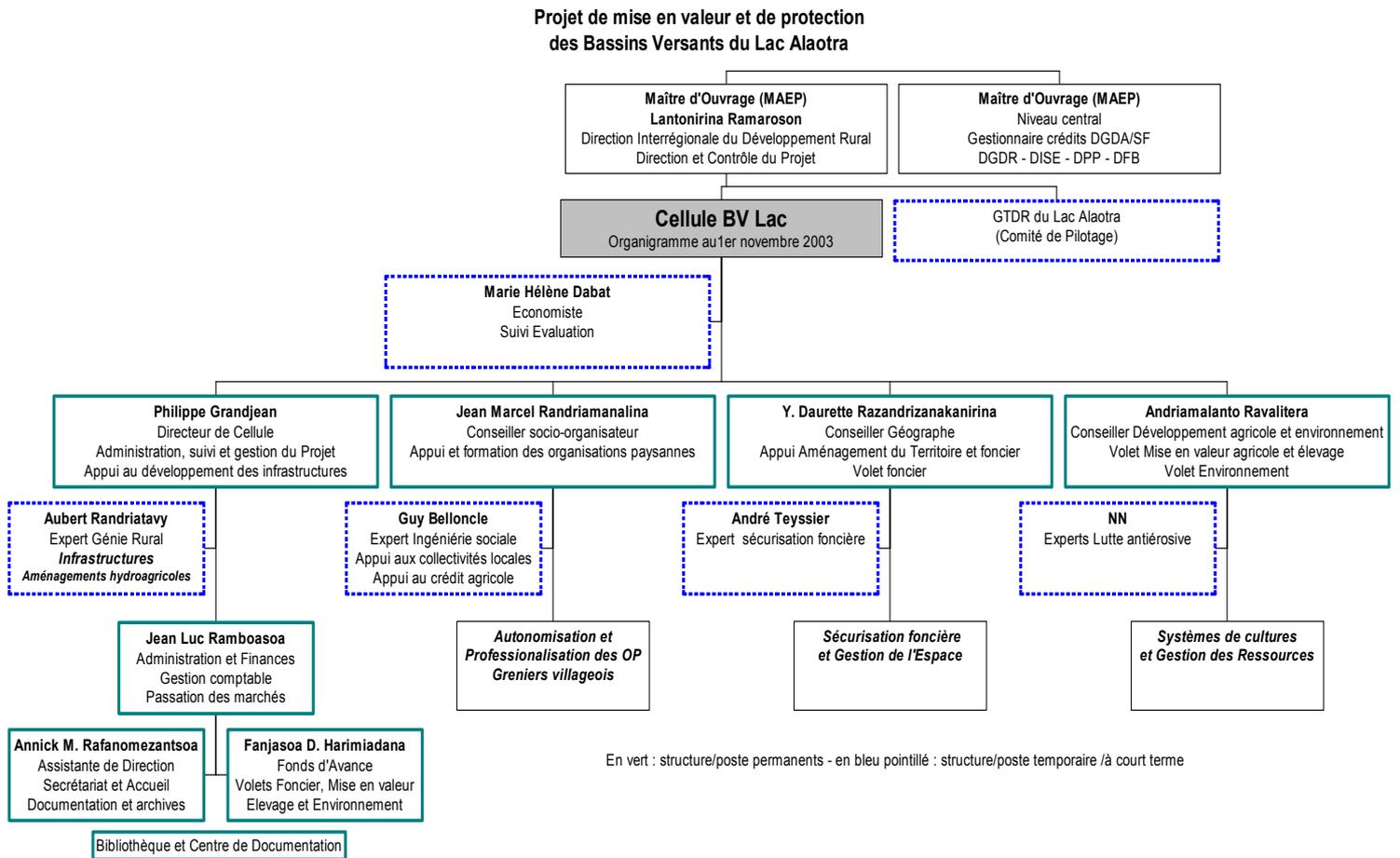
Le projet se limite à organiser la maîtrise d'ouvrage, en mobilisant des sous-traitants, des institutions locales et des experts locaux. Ce partenariat peut préjuger de la constitution d'un réseau d'appui au développement régional, en réponses aux principaux besoins des collectivités territoriales et des fédérations de producteurs : infrastructures, crédit, assistance technique, formation (Tonneau et al, 2005).

L'avantage d'un tel système est la possibilité des acteurs et OP locaux a continué la collaboration sans ruptures majeures avec les mêmes opérateurs si le financement peut être assuré de façon autonome et interne.

Comme le rappelle Tonneau en 2005 : *« dans une perspective strictement régionale, on peut regretter l'ancrage de la plupart de ces partenaires sur Antananarivo. Il serait intéressant de développer des institutions installées dans la région du lac. Du fait de la difficulté à rencontrer des institutions et des compétences locales, l'appui à la "construction" de compétences au niveau régional devrait être une ligne de force du projet, même si sa durée est limitée dans le temps. »*

D'un autre côté, ces opérateurs ne peuvent réellement vivre et continuer leurs activités en se basant uniquement sur les marchés du lac Alaotra qui ont trop limités. Ils ont donc besoin d'autres marchés dans d'autres zones pour pérenniser leurs actions. L'essentiel est de pouvoir garder une compétence avec les techniciens et les quelques ingénieurs qui restent effectivement sur la zone : le problème se pose directement et de façon urgent pour la FAUR et BRL comme nous allons le voir ultérieurement.

Figure 1 Organigramme de la Cellule



Dans cette perspective, l'évaluation des modes opératoires utilisés au sein du projet est important du fait de l'objectif d'autonomisation fixé par le projet lui-même. Cela est d'ailleurs prévu dans les activités de la cellule suivi-évaluation.

*Ceci suppose 2 niveaux de suivi-évaluation concernant la mise en œuvre du projet*

:

- *un niveau « classique » portant sur le contenu des actions thématiques ;*
- *un niveau plus « novateur » portant sur les modalités et procédures de mise en œuvre des actions en conformité avec les principes de pérennisation (ou viabilité), cohérence et réplique (ou reproductibilité) de ses actions ;*

(Tonneau et 2005).

Le suivi évaluation est primordial étant donné l'objectif principal du projet. Il serait intéressant de pouvoir contribuer à la définition et au suivi des indicateurs de mesure d'impact et au fonctionnement du tableau de bord du projet, en insistant en particulier sur le niveau exploitation agricole qui a été jusqu'ici peu développé et sur le plan qualitatif des informations recueillies (qualifier les parcelles plutôt que se cantonner au nombre d'hectare, idem pour les OP)

### **3 Méthodes et contenus du volet « Professionnalisation des OP »**

#### **3.1 introduction**

Le projet s'est doté d'un plan d'action « Professionnalisation avec une stratégie d'intervention pour et avec les OP de la zone d'intervention du projet » et un effort de distinction des différentes possibilités d'animations en fonction d'objectifs différents. BEST est l'opérateur pour les zones exondées et BERELAC pour les périmètres irrigués (PI). Le projet assure le suivi des opérateurs OP et le suivi des prestataires en matière d'animation (renforcement de compétences). Chacune des interventions du projet nécessite un travail d'animation préalable et en accompagnement des actions. Les actions d'animation sont également centrées sur l'autonomisation des AUR et de la FAUR, sur les différentes modalités de sécurisation foncière et, initialement prévue, auprès des Communes Rurales pour parvenir à un fonctionnement optimal, en perspective d'une maîtrise d'ouvrage de programmes de développement à terme du projet

Deux axes d'intervention majeurs sont développés :

- **Animation et formation des organisations paysannes**
- **Crédit**

Le projet coordonne les actions du Volet avec les autres volets et les autres partenaires et assure la supervision des opérateurs BEST et BERELAC. Le projet ne fait que peu de formations directes : la formation est faite par les opérateurs qui recrutent des formateurs compétents si nécessaire (par exemple pour la comptabilité des AUE).

Le rôle du socio organisateur a été défini (voir annexe 5). Ce rôle est appelé à évoluer en fonction des priorités de développement du projet et des changements

importants susceptible d'arriver, telle par exemple la volonté de la FAUR de se doter de son propre personnel pour l'animation et l'entretien.

### **3.2 Les actions du volet OP**

Le projet travaille sur deux zones principales d'actions : les périmètres irrigués et les zones exondées (tannetys et zones intermédiaires).

Il nous paraît intéressant d'analyser les activités actuelles du projet sous l'angle des éléments structurants qui sous-tendent la création ou l'existence d'une OP.

#### **3.2.1 Zones des périmètres irrigués**

##### ***Les sites d'intervention***

Les sites PC15 et VM totalisent 3500 ha de rizières irriguées théoriquement à bonne maîtrise de l'eau. Les problématiques des deux périmètres sont différentes et doivent être traitées séparément. Le périmètre PC 15 a 2500 ha, formés d'anciens marécages avec une moyenne de rendement globale de 5 t/ha/an (une seule culture). Outre l'accès à l'eau et l'entretien des ouvrages déjà anciens, le drainage est un problème. Les producteurs sont habitués à l'intensification. Le morcellement est excessif avec maintenant une moyenne de 1 ha par producteurs alors qu'au départ la SOMALAC avait créé des lots de 4 hectares avec interdiction du morcellement. 30 % des producteurs ne paient pas leurs redevances car on ne sait plus qui sont les vrais propriétaires des parcelles et force est de constater que souvent ce sont les gros propriétaires qui ne paient jamais leurs redevances. Le périmètre Vallée Marianani a 1000 ha et est plus récent. La moyenne des rendements est de 3,5 t/ha, avec un potentiel important en amont. Les sols sont moins fertiles, la disponibilité en eau est moindre. Ce périmètre récent n'a jamais été terminé. Il n'y a pas eu de lotissement. Les systèmes de cultures sont calqués sur les systèmes traditionnels. Le morcellement est aussi important (voir résultats tableau n° 3 et carte n° 3).

##### ***Les AUE (Associations des Usagers de l'Eau)***

Les AUE de la Vallée Marianina- PC 15 (AUE) et leur fédération (FAUR), avec l'appui du Projet BV\_lac ont fixé l'objectif d'améliorer les conditions techniques et organisationnelles de l'irrigation de façon à faire progresser de façon durable la performance des périmètres vers un optimum socio-économique.

De ce fait, un appui spécifique est apporté aux AUE par le Projet BV Lac par l'intermédiaire du prestataire de service BERELAC pour les amener progressivement vers une autonomie complète. La zone des périmètres irriguées PC 15 et VM (Vallée Marianani, voire carte 1)) a 16 UAE regroupés en fédération, la FAUR.

La création de la FAUR date de 1996. Elle regroupe 16 Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) avec au total la gestion d'un réseau desservant 3600 ha, soit 1100 ha dans la vallée de la Marianina et 2500 ha dans le PC15. Le nombre d'usagers serait un peu supérieur à 2000. La FAUR a la charge de gérer la ressource en eau du barrage de Bevava en relation avec les AUE. La FAUR doit gérer et assurer la maintenance des ouvrages principaux (canaux, drains).

La FAUR reçoit depuis le démarrage du projet l'appui de deux prestataires :

- BERELAC pour tout ce qui est organisation et formation tant au niveau des AUE, de la FAUR que des autres groupements de producteurs. Une assistance technique

expatriée a été assurée (contrat MOD avec des missions d'appui ponctuelles. BERELAC a mobilisé 2 socio-organisateur : un à temps plein et l'autre en appui. Des missions spécifiques ont été organisées pour la formation à la comptabilité des responsables des bureaux ou pour des audits. La FAUR et son nouveau bureau ont paru satisfaits du service rendu. Le contrat BERELAC est synthétisé en annexe 6.

- BRL pour l'appui à la gestion hydraulique, l'exécution à l'entreprise des travaux d'entretien des infrastructures et la conduite de la vulgarisation agricole dans les périmètres en vue de l'intensification de la production. Pour le volet génie rural le bureau d'étude a fourni un ingénieur, un technicien supérieur 7 chefs de secteur, et une assistance technique expatriée de manière ponctuelle; pour le volet vulgarisation le bureau d'étude a fourni un ingénieur agronome senior non résident permanent, un technicien supérieur et des agents vulgarisateurs de base. Sur les 4 années de la convention, la durée des prestations de BRL s'est progressivement réduite. Il apparaît que la prestation de BRL auprès de la FAUR n'a pas satisfait pour cette dernière. Le coût leur semble prohibitif et la présence des personnels a été jugée insuffisante (certains personnels ne sont en appui à la FAUR qu'à temps partiel et non à temps complet).

Sur le plan techniques rizicoles, 2 prestataires appuient les producteurs :

- BRL : avec 400 ha de riz intensif avec des groupements (GRI) dont les thèmes techniques sont les suivants : utilisation de nouvelles variétés, fertilisation, crédits de campagne, pratiques culturales : jeunes plants, repiquage en ligne, ...
- MAFF : avec 250 ha, dont les thèmes techniques sont les suivants : semis à très faible dose, repiquage rapide de plants jeunes, nettoyage régulier, etc .

Les trois thèmes importants sont : la gestion de l'eau, l'entretien du réseau et l'adoption des techniques en vue d'augmenter le rendement.

La méthodologie appliquée par BERELAC est une démarche participative favorisant les échanges et l'étude des cas fréquemment rencontrés par les usagers dans le quotidien (voir annexe 7). La méthode API (accélération de la propagation de l'innovation) est privilégiée. L'objectif est de renforcer les capacités sur les thèmes suivants : capacité institutionnelle, capacité financière et savoir-faire.

Un des objectifs du projet est l'augmentation du rendement moyen. Des sondages de rendement sur le périmètre PC 15-Vallée Marianina sont effectués chaque année pour l'évaluation de la production rizicole par la coopérative ANDRI-KO.

Cependant il avait été constaté que :

- les AUE ne sont pas assez impliquées ;
- les résultats parviennent rarement jusqu'aux agriculteurs. En fait, il semble que les résultats soit réellement communiqués mais d'une façon ou sous une forme totalement inefficaces. Ce point sera donc à étudier et à améliorer.
- quand les producteurs obtiennent ces information, ils sont souvent perçus comme supérieurs aux productions réelles.

Dans la perspective de l'autonomisation des AUE et de leur Fédération, la

coopérative ANDRI-KO a réalisé le marché de façon à ce que les organisations paysannes acquièrent une connaissance suffisante de la signification du sondage et confiance dans sa réalisation (rapport 2005). Il semble important d'associer les producteurs aux résultats et de vérifier si l'information est effectivement transmise, comprise, intégrée, discutée et finalement validée.

Les AUE, légalement et statutairement, n'ont pas une vocation commerciale et ne peuvent donc pas assurer la collecte et la commercialisation des produits. Leur principale fonction est la gestion de l'eau. Il faut d'autres formes de groupements de type coopérative ou union de producteurs à vocation commerciale pour la commercialisation et d'autres sur le crédit en caution solidaire.

### **Gestion de l'eau**

La situation est assez claire en juin 2006 : une mauvaise gestion de l'eau en 2005/2006, une saison des pluies faible avec 600 mm dans l'année, un barrage vide (voir photo) et une certaine incapacité à régler les problèmes récurrents sur l'application des règles sur le réseau. La FAUR a un règlement avec des sanctions, le DINA, mais règles sont peu appliquées pour deux raisons : l'absence de moyens coercitifs pour appliquer les sanctions et la pression sociale.

Comme le rappelle la mission AFD (Buresi et Clarys, mai 2006), on ne peut imputer à BRL le fait que sous la pression des responsables des AUE, la distribution de l'eau à partir du barrage a conduit à vider la réserve. En fin de saison, le barrage est vide (voir la photo), résultat d'une faible pluviométrie et d'une gestion au mieux insouciance de la ressource. L'absence de réserve d'eau pour le démarrage de la campagne 2006/2007 est un très sérieux handicap si des pluies ne viennent pas combler ce déficit d'ici là.

On retrouvera en encadré n° 3 les conclusions et les recommandations de la mission AFD sur ce sujet.

**Tableau n° 3 Exemple de résultat pour 2004/2005**

| Campagne 2004-2005                        | PC15-VM   | PC15      | VM        |
|---|-----------|-----------|-----------|
| <b>SONDAGE</b>                            |           |           |           |
| Nombre de riziculteurs sondés             | 274       | 209       | 65        |
| Superficie sondée                         | 305 ha    | 237 ha    | 68 ha     |
| Production évaluée brute                  | 1 561 T   | 1 295 T   | 266 T     |
| Production évaluée après abattement de 5% | 1 482 T   | 1 230 T   | 252 T     |
| Rendement après abattement de 5%          | 4,86 t/ha | 5,19 t/ha | 3,73 t/ha |
| Rendement minimum observé après " "       |           | 1,16 t/ha | 1,17 t/ha |
| Rendement maximum observé après " "       |           | 7,87 t/ha | 6,32 t/ha |
| <b>EXTRAPOLATION AU PERIMETRE</b>         |           |           |           |
| Nombre total de riziculteurs              | 2736      |           |           |
| Superficie totale cultivée en 2004-05     | 3 646 ha  |           |           |
| Production totale en 2004-05              | 17.735 T  |           |           |

**Tableau n° 4 Evolution de la diffusion : Réalisations au 31 mars 2006**

| <b>Systèmes</b>        | <b>Surfaces (ha)</b> | <b>Paysans</b> |
|------------------------|----------------------|----------------|
| <b>SCV</b>             | <b>340</b>           | <b>811</b>     |
| <b>Fourrages</b>       | <b>130</b>           | <b>195</b>     |
| <b>RMME</b>            | <b>1 286</b>         | <b>1 350</b>   |
| <b>Autres systèmes</b> | <b>5</b>             | <b>8</b>       |
| <b>TOTAL</b>           | <b>1 762</b>         | <b>2 364</b>   |

**Photo aérienne du barrage et de la VM**

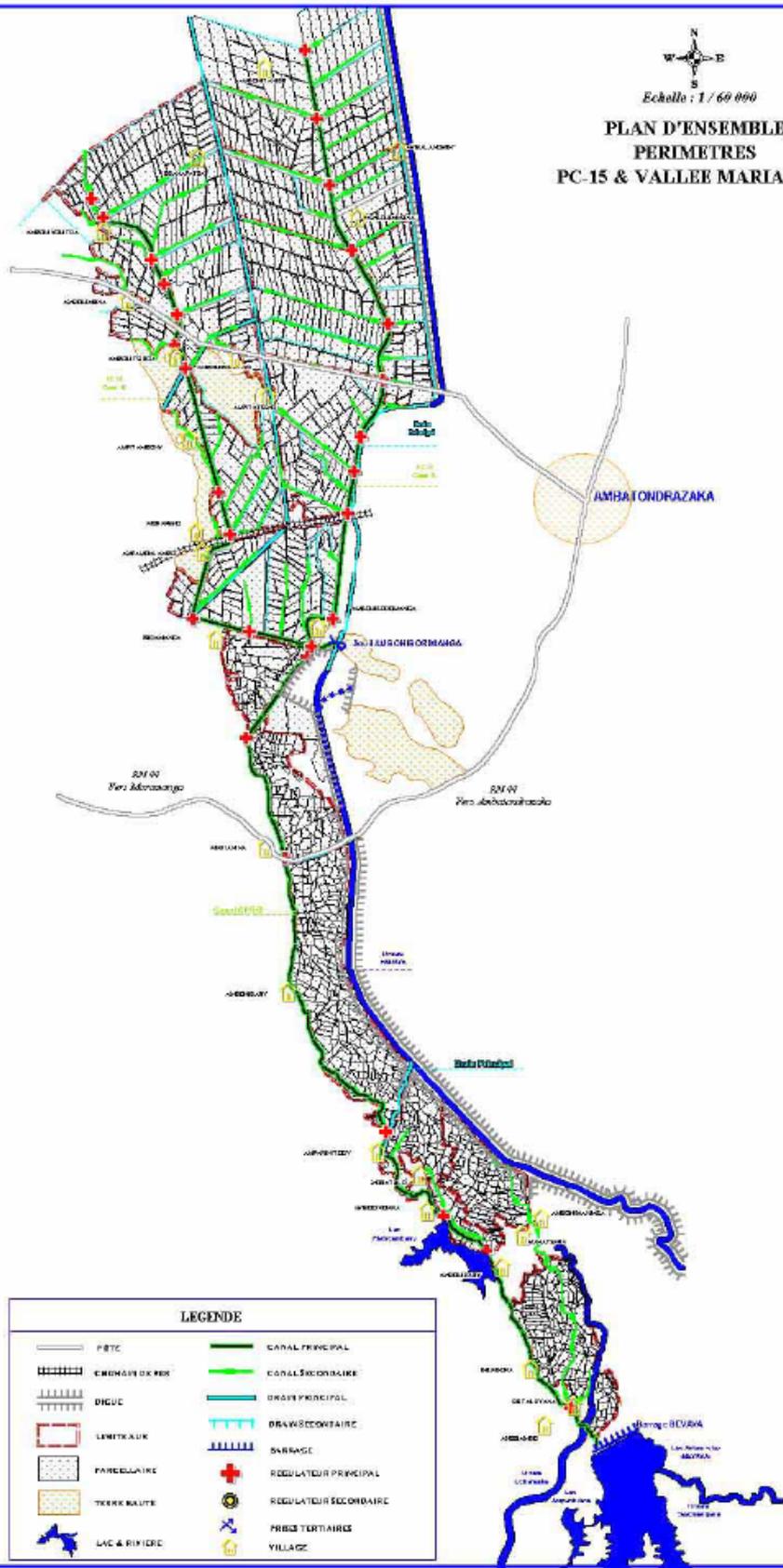


**Carte n° 3 : les deux périmètres irrigués PC 15 et BM.**



Echelle : 1 / 60 000

### PLAN D'ENSEMBLE PERIMETRES PC-15 & VALLEE MARIANINA



AMHATONDRAZAKA

SZP 01  
Vier Mikoranga

SZP 01  
Vier Abetoharakako

#### LEGENDE

|  |               |  |                       |
|--|---------------|--|-----------------------|
|  | PTC           |  | CANAL PRINCIPAL       |
|  | EMBASE DE FER |  | CANAL SECONDAIRE      |
|  | DIGUE         |  | DRAIN PRINCIPAL       |
|  | LEMTRAK       |  | DRAIN SECONDAIRE      |
|  | PARCELLE      |  | BARRAGE               |
|  | TERRAIN SALIN |  | REGULATEUR PRINCIPAL  |
|  | LAC & RIVIERE |  | REGULATEUR SECONDAIRE |
|  |               |  | PRISE TERTIAIRE       |
|  |               |  | VILLAGE               |



### **Encadré n° 3 La Fédération des associations des usagers des réseaux (FAUR)**

Extrait du Rapport Buresi/Clarys, AFD, Juin 2006.

*La FAUR est un exemple unique d'organisation professionnelle qui a réussi à Madagascar à se maintenir malgré les turbulences locales et nationales pour appliquer la politique de désengagement de l'Etat dans le domaine de la gestion des grands périmètres. Elle est aussi un cas unique pour le bailleur de fonds de convention directe avec un opérateur représentant de la profession. La FAUR a élu un nouveau bureau ; l'aider à la conduire à l'autonomie n'est pas qu'un simple transfert de charges*

L'impression qui se dégage est que le nouveau bureau de la FAUR a la volonté d'aller vers plus d'autonomie mais qu'il a toujours des difficultés à prendre des décisions dès qu'elles se heurtent aux intérêts des AUE. Si le versement de la contribution des AUE au fonctionnement de la FAUR (19490 AR/ha) est assuré et si le taux de recouvrement pour la saison 2005-06 atteint 96% avec un montant moyen de contribution de 39 160 AR/ha, la situation reste inégale d'une AUE à l'autre et certaines continuent à créer des situations conflictuelles. Parvenir à l'indépendance financière dans ces conditions, en augmentant même progressivement le montant des contributions, n'est pas couru d'avance.

La FAUR doit se prononcer assez rapidement sur le renouvellement ou non des marchés des prestataires. Elle doit faire le choix entre la poursuite de cette intervention ou recruter son propre personnel pour :

- gérer la ressource en eau,
- assurer la maintenance des ouvrages sous sa gestion,
- assurer la promotion de l'intensification et l'amélioration des conditions de la production sur les périmètres,
- s'organiser et décider.

Elle a convenu avec la mission qu'elle se déterminerait avant le 30/06 et qu'elle attendait aussi une contribution du Directeur de BRL Mad, à la suite de leur entretien, qui visiblement venait un peu tard.

Il apparaît que pour assurer une continuité dans la gestion de la FAUR comme des AUE, il est indispensable qu'elle dispose d'un personnel technique permanent (en première approche 1 technicien supérieur du GR et 1 technicien supérieur d'agriculture) de personnel technique d'exécution (chef de secteurs hydraulique et personnels administratifs). Au changement de bureau il est indispensable que les documents de la FAUR, les études et les comptes rendus soient mis à la disposition du nouveau bureau et que les cadres permanents puissent transmettre les informations sur le contexte des décisions et de leurs justifications. Ces personnels doivent aussi gagner la confiance des responsables d'AUE et de la FAUR afin que leurs messages soient compris et acceptés comme venant de professionnels dans leurs domaines respectifs.

Pour les autres services la FAUR doit pouvoir s'adresser à l'extérieur pour des prestations ponctuelles (études et contrôles de travaux, formation de ses personnels, consultation juridiques ou audit, conseil en organisation et management, programme de développement....). Le financement de ces appuis seraient à rechercher sur la base d'un programme annuel élaboré par la FAUR et soumis à l'approbation des bureaux des AUE. Dans un premier temps si l'AFD souhaite poursuivre sa collaboration il faudrait étudier sa participation à un tel montage.

**Recommandations : L'autonomie de la FAUR ne peut être acquise que sur la base d'initiatives propres. L'occasion est donnée de lui laisser faire ses choix et de les assumer. La Cellule doit veiller à rester à l'écoute et à s'assurer que les prestataires respectent le cahier des charges sur lequel ils sont engagés. Il doivent en particulier fournir à la FAUR toutes les données dont ils disposent pour l'aider à éclairer ses choix et ses décisions. Il ne faut plus que la présence des cadres prestataires soit un moyen de renvoyer la responsabilité à d'autres.**

Un atelier de travail général de 2 jours a été réalisé avec les 16 AUE, avec signature d'une charte finale. Il y a eu un travail réalisé avec les radios locales (émission hebdomadaire), avec BERELAC sur les problèmes de gestion de l'eau, le réglage des vannes, le problème des blocages par les récalcitrants avec une relative réussite (qui reste à vérifier) mais également apparaît insuffisante. Actuellement, la non application des règles de gestion de l'eau et l'absence de sanctions pénales pose problème. Rechercher l'appui des autorités locales en appui aux actions de sensibilisation et de contrôle peut être aussi une solution. La sanction pénale ne peut cependant se faire au niveau de l'AUE. Seul le tribunal a la compétence de déclarer des sanctions pénales à l'endroit des récalcitrants ou des défaillants en matière de gestion, entretien et police des réseaux hydro- agricoles.

Dans une telle situation et avec des attitudes anti-nomiques, on pourrait explorer la possibilité de mettre en place un jeu de rôle pour conscientiser les acteurs autour d'une problématique commune : gestion de l'eau et entretien des ouvrages. De tels jeux existent adaptés aux périmètres irrigués (MEDTER basé sur Olympe par exemple).

### ***Adoption des thèmes techniques***

Les GRI, groupe de riziculture intensive sont inclus dans les AUE. Les activités porte autour des thèmes sur l'intensification ou l'amélioration des pratiques culturales : systèmes SRI plus ou moins adaptés, SRA, 23 OP de type GRI sont actuellement présentes dont 9 au départ existaient avant le projet.

Le contenu des actions des GRI est encore très timide. BRL est peu convaincant sur ces thèmes avec peu de séances, peu de parcelles démonstratives ou en vulgarisation...

En matière de crédit, la principale action concerne le crédit à caution solidaire, en lien avec BERELAC, pour financer les crédits de campagne pour l'adoption des itinéraires techniques intensifs mais ces derniers sont relativement peu adoptés.

Sur le plan technique, il y a manifestement un problème entre la FAUR et l'opérateur BRL puisque la FAUR se plaint d'un encadrement insuffisant, d'activités peu efficaces en terme de vulgarisation des thèmes techniques, de coût jugé excessif du contrat BRL qui absorbe presque 50 % des ressources de la FAUR. L'équipe BRL est composée de 1 ingénieur, 1 technicien et 4 AVB, pour plus de 2000 exploitations agricoles (une partie du personnel est aussi en temps partiel). BRL demande à BERELAC un appui pour la création et l'animation de l'OP sur les thèmes techniques et le crédit associé. BRL n'a peut être pas donné assez d'appui. Apparemment le manque de concertation sur les actions a surpris le nouveau bureau de la FAUR.

Une priorité se dégage : socialiser les actions, organiser la prise décision et mettre en place des routines d'informations : plus de démocratie, d'informations pour aider à une décision des AUE puis de la FAUR.

Le projet a aussi développé des activités avec l'opérateur MAFF, non prévu au départ, qui travaille plutôt avec des individuels (paysans-formateurs) sur des thèmes techniques portant sur l'importance de la qualité de certains pratiques culturales en début de campagne. MAFF, financé par BV-lac, a sa propre structure de vulgarisation (plus ou moins 250 ha planté avec les techniques préconisées en 2005/2006).

On note ici la multiplicité des messages techniques au contenu quelque fois peu clairs, du moins pas assez clairs pour les utilisateurs. Les logiques derrière ces techniques ne sont pas forcément antinomiques mais des problèmes existent clairement entre les discours des deux opérateurs.

Il apparaît aussi le manque de documents de vulgarisation clairs et simples qui puissent être réellement utilisés par les paysans et les agents vulgarisateurs de base, souvent paysans eux même.

Parfois les paysans ne sont pas d'accord avec les chiffres fournis par BRL. Il y a nécessité d'une enquête réelle sur les contraintes à l'adoption. On peut également suggérer une véritable enquête de caractérisation des exploitations agricoles afin de pouvoir utiliser une typologie et mieux cibler les actions en cours. Un suivi clair de toutes ces actions est indispensable.

BERELAC se plaint également de ne pas toujours pouvoir disposer des données par parcelle nécessaire pour l'animation des groupes en API ou les meilleurs producteurs expliquent et discutent leurs résultats avec les autres membres du groupe.

Le paragraphe suivant est partiellement tiré du rapport de la cellule SE n° 8 (MH Dabat, 2005) qui illustre bien la situation.

Malgré des conditions exceptionnelles, une bonne production et une excellente valorisation commerciale du paddy en 2005 (prix substantiellement élevé), la décision de contribution des riziculteurs a la FAUR a certes augmenté en monétaire (passage de 15.000 à 19.490 Ar/ha) mais fortement diminué en équivalent-paddy (passage de 75 à 48,7 kg paddy/ha). On notera qu'en mai 2006, nous avons assisté à l'AG d'une AUE qui a monté ses contributions à 175 kg de paddy/an/ha.

Cette diminution s'explique en partie par la mauvaise gestion des anciens membres du bureau en 2004-2005 (le bureau a changé en décembre 2005) et le flou dans la tenue de la comptabilité de la FAUR qui ont provoqué une réaction de l'assemblée générale, lors de l'adoption du budget de la FAUR 2005/2006, à ne plus confier à ce bureau que le budget minimum strictement nécessaire. Le rapport de G Belloncle est d'ailleurs éloquent à ce sujet.

La situation devrait s'améliorer avec l'arrivée du nouveau bureau et la personnalité du nouveau président de la FAUR nous incite à le penser, malgré les doutes qui persistent sur la motivation pour atteindre l'autonomie financière.

**Une meilleure restitution au projet à la fois des résultats financiers et des débats au sein des AUE et de la FAUR (rendements, production, relations AUE/FAUR, autonomie...) est recommandé au socio-organisateur de BERELAC.**

Effectivement son rôle va devenir majeur en particulier si la FAUR se dote de ses propres structures en se désengageant de l'opérateur actuel.

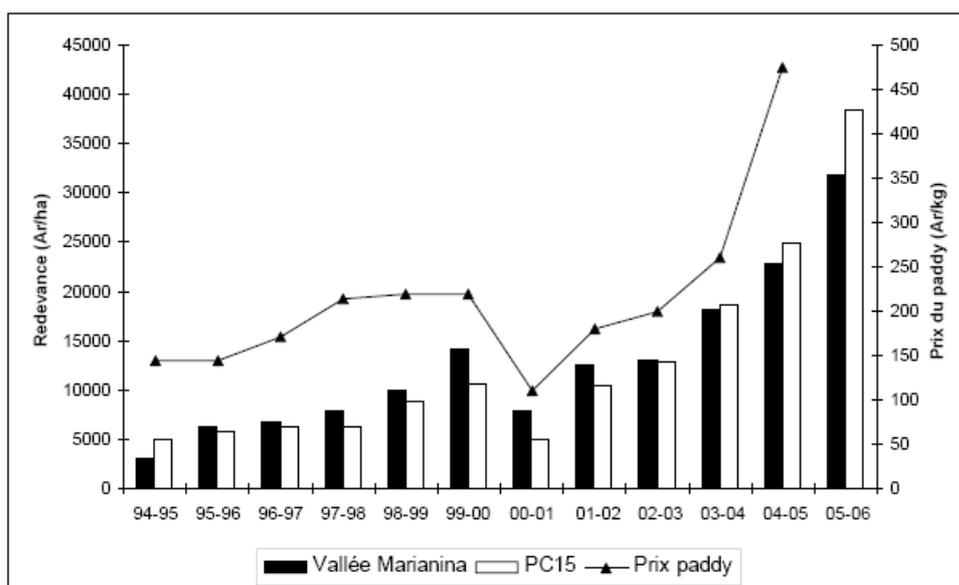
Au niveau des AUE, un début de véritable volonté à augmenter significativement les redevances par rapport à l'objectif de 200 kg à atteindre en 2008, est à noter, suite à

10 plusieurs séances de sensibilisation. La plupart des associations ont planifié l'augmentation progressive de la redevance en terme de quantité de paddy : 120kg pour la campagne 2005/2006, 160 kg pour 2006/2007, 200kg en 2008. Ce schéma repose sur une valorisation du kg de paddy à 400 Ar, mais celui-ci restera t-il à un niveau aussi élevé. De plus dans les faits pour la campagne 2005-2006, 6 AUE seulement ont adopté des redevances de plus de 100 kg/ha (dont une association a maintenu les 120 kg prévus par le biais d'une collecte en nature), 8 AUE prévoient des redevances entre 75 kg et 90 kg et 2 AUE ont fixé leurs redevances à 55 kg et de 60kg à l'hectare.

Ainsi même si le recouvrement des redevances d'eau des AUE s'est amélioré entre les deux dernières saisons, l'objectif d'autonomie sur le plan financier d'ici la fin du projet paraît de plus en plus difficile à atteindre. Même si on peut remettre en question le calcul en nature de la redevance, il est dommage que les riziculteurs n'aient pas profité de « l'opportunité 2005 » (Figure 2) pour faire un pas en avant significatif vers l'autonomie. Le changement de bureau devrait permettre d'avancer dans ce domaine

**Figure 2 : Evolution du niveau des redevances et du prix du paddy**

Fig.3 : Evolution du niveau des redevances et du prix du paddy



source : rapport SE n°8, MH Dabat, 20

## Conclusion

Au niveau volet appui aux OP, les principaux thèmes à continuer, consolider et développer sont les suivants ;

- actions de conscientisation des acteurs à tous les niveaux,
- amélioration de la gestion dans les AUE et la FAUR
- producteurs et AUE
- AUE et fédération
- appui des autorités locales pour application des *dina* (amendes).

:

On pourrait essayer la technique des jeux de rôle pour parvenir à ces objectifs. Ceci pourrait constituer une solution élégante et socialement acceptable.

- mise en place de routine d'information montantes et descendante pour une symétrie d'information entre producteurs, entre producteurs et AUE et entre AUR et FAUR
- Aide à la prise de décision pour les producteurs pilotes et pour les décideurs AUE ou FAUR (avec un réseau de fermes de références et un suivi avec un outil de modélisation simple comme le logiciel Olympe)
  
- Amélioration du pouvoir d'exécution des actions ; rechercher les possibilités concomitantes d'application des règles à tous les niveaux, y compris services officiels, dans la mesure d'une certaine acceptabilité sociale : mise en place de modalités partagées et reconnues d'application des règles
- Autonomisation en fonction des 4 premiers points.
  
- Gestion appropriée de l'eau, gestion du barrage et des réserves en eau, gestion des réseaux.
  
- Gestion financière des AUE actuellement en phase d'amélioration (chaos total avec ancien bureau) et de la FAUR. Amélioration et information sur les coûts réels entraînés par les hypothèses possibles et les décisions finales. Sensibilisation sur l'impact d'un choix stratégique comme par exemple le non renouvellement du prestataire de service et la création d'un service similaire payé et contrôlé par la FAUR
- améliorer le contrôle à tous les niveaux et promouvoir les tableaux de bord adéquats (AUE et FAUR)
- Responsabiliser les décideurs et les acteurs.
- transférer progressivement dans le cadre de l'autonomisation les fonctions d'animation et les formations.

L'autonomisation semble peu réaliste à court terme.

L'annexe 8 présente les activités de la FAUR au mois de mai 2006.

### ***L'avenir de la FAUR***

La question principale posée est celle des possibilités réelles d'évolution de la FAUR et les chances réelles qu'elle se pérennise. Le niveau de formation est assez faible : les responsables changent à chaque élection et cela nécessite une nouvelle formation. Il n'y a pas eu de tuilage entre responsables. Par rapport aux remarques de G Belloncle en 2004, la FAUR a recruté un caissier et a acquis ordinateur, bureau et coffre.

Aujourd'hui, en mai 2006, le barrage est vide du fait conjugué d'une pluviométrie très faible (650 mm dans la campagne 2005-2006) et d'une mauvaise gestion de l'eau. La prochaine campagne risque d'être catastrophique si les pluies viennent en retard. Il existe des possibilités techniques : changer le système de culture avec des variétés

plus résistantes à la sécheresse (SEBOTA) ou en semi direct. La prochaine campagne s'avère déjà délicate.

La FAUR a montré sa volonté de s'autonomiser, même si les membres du bureau semblent ne pas être tous d'accord sur le sujet, ou du moins sur les modalités pour y parvenir. La FAUR évoque la possibilité de gérer directement son équipe et dénoncer (fin de contrat fin 2006) son contrat avec l'opérateur BRL. Il semble cependant que le bureau ne mesure pas l'implication d'une telle décision sur le plan financier. Il semble prudent d'envisager une telle possibilité de façon progressive dans les deux prochaines années.

### **3.2.2 Zones exondées hors périmètres : zones de « baiboho » et « tanety »**

L'opérateur est la société Best (voir synthèse contrat en annexe 9).

On observe une multitude de type d'OP et d'opérateurs en fonction des thèmes techniques. Les OP concernées sont les ZGC = zones de gestion concertée. Ce sont des OP avec pour objectif la protection des tanety et l'aménagement pour une exploitation agricole rationnelle, intensive et durable. Diverses activités ont été définies avec au départ le reboisement (*Eucalyptus spp*, *Acacia mangium*..), puis arbres fruitiers, avec le CTHT (Centre Technique Horticole de Toamasine), les techniques SCV avec VSF et BRL, et les actions agropastorales : enherbement pour la protection du sol et pour la mise en place de pâturages, avec VSF. Les actions sont mises en place avec le volet mise en valeur du projet et des travaux en régie avec les associations. Il existe une fédération, Fitamito, qui regroupe les ZGC. Best est l'opérateur qui appuie sous contrat ces actions. L'objectif des ZGC concerne l'appui aux producteurs pour la sécurisation foncière et l'aménagement durable. Ces groupements sont issus du projet ancien *Imamba-vakaka*, au départ projet de sécurisation foncière et de reboisement.

Les OP orientés semis direct ou SCV sont les GSD (groupement semis direct), avec 93 GSD en 2006, travaillant sur les tannety et les bas fonds (baiboho). Les opérateurs techniques sont ANAE, VSF et BRL. Le contrôle est exercé par GSDM pour les SCV, à travers le volet « mise en valeur » de BV lac. Après 4 années de très mauvaise gestion et actions sur le terrain, VSF est reparti sur des bases nouvelles avec une équipe renouvelée et un assistant technique particulièrement dynamique et efficace. Les deux premières années du projet avec cet opérateur ne sont donc pas porteuses de résultat mais la barre a été redressée à temps et les actions actuelles sur le terrain sont de bonne qualité et convaincantes. Les GSD concernés ont repris confiance et sont maintenant porteur d'une dynamique intéressante et prometteuse. On a en fait perdu 2 ans avec cet opérateur. Parallèlement, les retards sur les crédits de campagne si ils ont fortement gênés la campagne, n'ont pas mis en danger son efficacité grâce à la débrouille de l'équipe en toutes circonstances et le recours au crédit classique de la part des paysans ce qui montre un haut degré de motivation de ces derniers. Le climat de confiance entre l'opérateur et les paysans semble bien réel et retrouvé.

Les activités agricoles sont axées sur les cultures vivrières en SCV sans couverture vive de contre-saison sur tannety, les cultures vivrières en SCV avec couverture vive

de contre-saison sur bas-fonds (baiboho et pas de pente)(voir encadré sur les techniques SCV), les cultures traditionnelles (arachide, manioc, riz, maïs, légumineuses, et maraîchages, tomate et pomme de terre .. ).

Le démarrage de l'opération pilote de guichet foncier est porteur de gros espoir pour le reste de la zone et sur le plan national. .

Une vingtaine d'OP/ZGC étaient en veilleuse en 2003 du à l'arrêt impromptu du projet Imambiva Ivaka. Il en existe actuellement 40 dont 37 fonctionnent réellement.

Le volet OP a pour objectif de :

- redynamiser, d'aider à la création de nouvelles associations en fonction de la demande portée par des techniques prometteuses (SCV en particulier):
- de porter conseil et appui sur la vie associative,
- de formaliser les structures et d'animer l'interface entre ZGC, les autres OP et les autres opérateurs : appui technique, sécurisation foncière, crédit (non prévu au départ, puis rajouté).
- mettre en contact les OP avec les institutions financières : BOA, OTIV pour 2006 CECAM (BNI va également apparemment mettre en place un pôle financier agricole).

Les objectifs de BEST pour le premier trimestre 2006 sont les suivants (voir annexe 10 et 11):

- Appui au crédit
- Appui à la formation sur la gestion du crédit,
- Appui à la mise en place et à la formalisation de GSD des terroirs VSF et BRL.
- Appui aux fédérations partenaires du Projet,
- Appui à la formalisation de la coopérative des producteurs de tomates,
- Appui aux Visites organisées

Il y a manifestement des liens à développer entre paysans et ensuite entre groupements en fonction des demandes techniques en itinéraires techniques améliorés et surtout sécurisés (pour autant que cela soit possible) et en fonction des crédits demandés. Les deux éléments structurants de ces OP sont l'accès à des techniques durables génératrices de revenu et le crédit nécessaire pour démarrer les systèmes. Dans un tel contexte, le changement technique attendu dépend essentiellement de la fiabilité des techniques proposées et sur ce sujet le projet ne peut pas se tromper sous peine de voir l'essence même de la création des OP disparaître.

Au niveau sécurisation foncière, les actions du volet concerne principalement l'animation et l'information des OP existantes ou en cours de création, puis l'introduction au volet sécurisation foncière. L'élément structurant est ici l'obtention du titre (certificat foncier) qui confère sécurité et pérennité.

La priorité semble à l'animation des groupes ZGC sur les thèmes « aménagements et changement techniques » en relation directe avec le volet mise en valeur.

Le développement des techniques SCV appelle quelques réflexions (voir figure 3) et nous reprendrons en grande partie celles exprimée par le suivi évaluation (rapport SE n° 8 du BV-lac) L'important appui du projet et des opérateurs de la diffusion pour l'approvisionnement des groupements en semences, autres intrants et matériels non disponibles localement ou provenant même de l'étranger (matériel de semis direct en provenance du Brésil –cannes planteuses, roues semeuses...-, graine de *stylosanthes* en provenance du CIAT en Thaïlande, opérations de collecte et production de semences par la société SD-Mad...) questionne la pérennisation des actions de diffusion (SCV, RMME...).

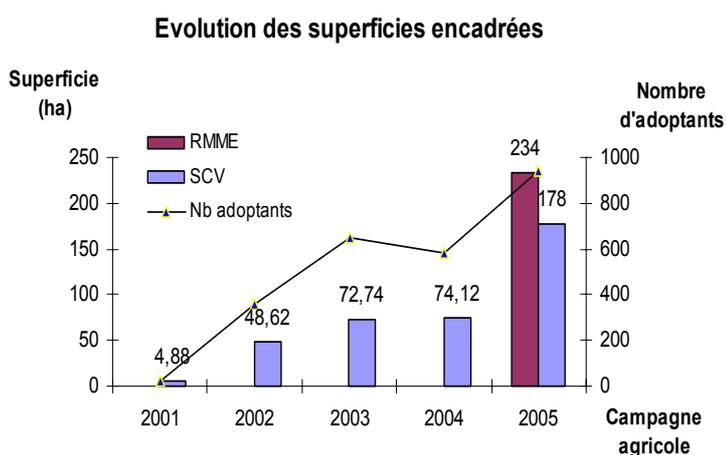
Il est évident qu'à ce stade du projet et surtout après la reprise des activités de l'opérateur de VSF (voir plus haut) l'objectif prioritaire est de sensibiliser, former et intéresser les paysans à ces nouvelles techniques en desserrant la contrainte d'approvisionnement et celle de crédit. Il convient sans doute en parallèle à la fois de travailler à l'adaptation aux conditions locales du matériel et des intrants (débit insuffisant de la roue semeuse, faible utilisation des cannes planteuses, qualité très aléatoire des semences de maïs, niébé et riz Sebota 68, ...) et d'inciter à l'organisation d'un approvisionnement un peu plus indépendant des promoteurs du projet (M.H. Dabat, 2005).

L'intégration au secteur privé de ces fonctions est un facteur d'autonomie à terme particulièrement important. Une des solutions passe peut être par le développement de coopératives centrés sur l'approvisionnement en intrants et la commercialisation comme celle montée pour la tomate. D'autres formes d'associations commerciales peuvent également à terme être présentée aux producteurs afin qu'ils choisissent les formules les plus adaptées (coopératives vs Union de producteurs, etc ...).

Il semble souhaitable de favoriser les liens avec les opérateurs du secteur privé pour le développement d'un secteur de petite mécanisation locale (semoirs, pulvérisateurs...).

Une réflexion reste à mener sur la mise en place d'une réelle interprofession sur les semences et sur la prise en charge par cette dernière des activités prévues pour la campagne, transfert de la collecte des intrants hors système-projet comme le suggère MH Dabat (2005, note SE n° 8).

**Figure 3 Evolution de la diffusion des techniques SCV et RMME**



## **Conclusion**

Les actions de formation BEST et BERELAC sont en annexe 11.

Au niveau volet appui aux OP, les principaux thèmes à continuer, consolider et développer sont les suivants ;

- actions de conscientisation des acteurs à tous les niveaux :
  - producteurs et Groupements divers
  - Groupements et fédérations
  - fédération et syndicats nationaux
  
- mise en place de routine d'information montantes et descendante pour une symétrie d'information entre producteurs (méthode API), entre producteurs et groupements et entre Groupements et fédérations
  
- Aide à la prise de décision pour les producteurs pilotes et pour les décideurs (avec un réseau de fermes de références et un suivi avec un outil de modélisation simple comme le logiciel Olympe) : en particulier pour mesurer l'intégration des systèmes SCV dans l'exploitation agricoles, impacts et contraintes au niveau financier et main d'oeuvre et impact réel sur les revenus, les possibilité de capitalisation et le niveau de sécurité/risques.
  
- Gestion financière des groupements : amélioration et information sur les coûts réels entraînés par les hypothèses possibles et les décisions finales : en particulier au niveau approvisionnement intrants et commercialisation.
  
- améliorer le contrôle à tous les niveaux et promouvoir les tableaux de bord adéquats.
  
- identifier les formes possibles de structuration pour la commercialisation des produits et l'approvisionnement en intrants (coopératives, union commerciale etc ...). Organisation de formation effective et très pratiques et sensibilisation des acteurs aux contraintes du marché et à la prise de risques.
  
- transférer progressivement dans le cadre de l'autonomisation les fonctions d'animation et les formations.
  
- organisation de l'approvisionnement en semences, en fournitures, intrants et matériel pour les systèmes SCV (encadré n° 4).
  
- identification des besoins réels en micro-crédits sur 2 ou 3 ans pour l'établissement des systèmes de culture SCV : vérifier l'autonomisation des producteurs (et indirectement des groupements) par la montée en puissance de la capitalisation /épargne et des possibilités d'autofinancement des campagnes à terme
  
- organisation en groupements solidaires ACCS, éventuellement calqués sur des groupes d'actions techniques.
  
- renforcer la capacité des paysans utilisant les techniques SCV à mettre en oeuvre ces techniques hors projets. Estimer les besoins futurs minimaux en

appui technique et comment les groupements peuvent financièrement supporter ces coûts.

- associer le secteur privé local pour les intrants (semences, petit matériel, ...) et au niveau national pour la commercialisation (exemple pour la pomme de terre par exemple).

Le nombre d'OP suivies est en annexe 16.

#### Encadré n° 4 : **Activités techniques de terrain et processus d'innovation : adoption des SCV**

La mise au point de références techniques autour des systèmes agro-écologiques est une source d'innovations techniques dont le projet BV Lac doit fortement contribuer à la diffusion.

Depuis 2001, le CIRAD, en association avec l'ONG TAFSA, a conduit un dispositif de recherche sur les systèmes de cultures pluviales en *tanety* et en rizière (saison pluviale et contre-saison). Les rizières non irriguées (inondées) ou avec maîtrise partielle ou totale de l'eau ont été intégrées dans les sites de référence en milieu réel. Le semis direct à partir de variétés de riz pluvial, mixte (aquatique-pluvial) a été développé et introduit dans les casiers rizicoles.

Des itinéraires techniques de semis direct adaptés aux différents systèmes de production analysés dans chaque écologie ont été mis au point et testés dans le temps. Aujourd'hui, des systèmes de culture durable en semis direct, adaptés au contexte écologique du lac Alaotra, sont disponibles, reproductibles et en voie d'appropriation par les agriculteurs proches des sites de référence.

Dans ces conditions, les itinéraires techniques initiaux suivants ont été conçus :

- sans intrants chimiques, avec uniquement des apports de fumure organique traditionnelle et des biomasses prélevées sur le milieu naturel ou mieux, produites dans les cultures,
- avec un minimum d'intrants : semences traitées (insecticides, fongicides, éléments nutritifs pellitisés) et de faibles apports d'engrais chimiques et d'herbicides non polluants pour dessécher les biomasses produites dans les cultures ; ou sans herbicides avec des biomasses sèches rapportées ou des couvertures vives permanentes,
- avec les techniques d'écobuage (pompe chimique) pour les sols les plus dégradés et les agriculteurs les plus démunis, en préalable au démarrage du semis direct sur couvertures végétales qui prend le relais (pompe biologique) pour reconstituer la fertilité des sols.
- Avec des niveaux d'intrants important pour permettre une bonne protection et des niveaux de rendements attractifs

Se sont ces derniers systèmes très intensifs qui semblent être aujourd'hui le plus développés

Ces innovations technologiques, postérieures aux PII et VSE, figurent parmi le capital de propositions dont dispose désormais le projet BV Lac. Deux types d'intervention sont à prévoir, l'un en *tanety*, l'autre dans les plaines inondables.

### 3.3 Le Crédit

Les opérations de suivi du crédit sont réalisées par BEST avec un suivi technique de BRL.

Deux types de crédit sont disponibles : les crédits à caution solidaire, distribués par la BOA et les crédits individuels distribués par OTIV. Les utilisateurs du crédit à caution solidaire sont regroupés en association les ACCS (Associations de Crédit à caution solidaire).

Le montant des crédits accordés est le suivant :

2004/2005 :

| Institutions Financières  | Nombre ACCS | Nombre contractants | Montant demandé (Ariary) | Montant octroyé (Ariary)* | Montant remboursé (Ariary) * | Taux remboursement (%) |
|---------------------------|-------------|---------------------|--------------------------|---------------------------|------------------------------|------------------------|
| Agence BOA Ambatondrazaka | 29          | 262                 | 96 422 671               | 80 577 629                | 75 948 416                   | 94,25                  |
| Agence BOA Ambatondrazaka | 7 (GRI)     | 56                  | 33 104 250               | 23 693 583                | 17 417 113                   | 73,51                  |
| Agence BOA Amparafaravola | 8           | 50                  | 10 645 200               | 9 972 781                 | 9 972 781                    | 100                    |
| <b>TOTAL</b>              | <b>44</b>   | <b>368</b>          | <b>140 172 121</b>       | <b>114 243 993</b>        | <b>103 338 310</b>           | <b>90,45</b>           |

\* crédit intrants compris

2005/2006 :

| Institutions Financières  | Nombre ACCS | Nombre contractants | Montant demandé (Ariary) | Montant octroyé (Ariary) |
|---------------------------|-------------|---------------------|--------------------------|--------------------------|
| Agence BOA Ambatondrazaka | 51          | 458                 | 193 739 313              | 119 625 000              |
| Agence BOA Ambatondrazaka | 12 (GRI)    | 97                  | 44 367 000               | 27 525 000               |
| Agence BOA Amparafaravola | 19          | 148                 | 49 270 610               | 48 548 700               |
| <b>Sous/total BOA</b>     | <b>82</b>   | <b>703</b>          | <b>287 376 923</b>       | <b>195 698 700</b>       |
| <b>OTIV</b>               |             | <b>261</b>          | <b>95 872 087</b>        | <b>95 872 087</b>        |
| <b>Total Général</b>      | <b>82</b>   | <b>964</b>          | <b>383 249 010</b>       | <b>291 570 787</b>       |

#### 3.3.1 Crédit à caution solidaire avec BOA (Bank of Africa).

De nombreux problèmes sont apparus et en particulier pour la campagne 2005/2006. Le retard du déblocage des crédits a généré des retards de plantations pour les systèmes SCV en particulier. Les producteurs ont du se tourner vers les systèmes de crédit traditionnels, beaucoup plus cher pour initier les plantations. De nombreux groupements se sont tournés vers les agents de BEST à qui on demandait pourquoi le crédit n'était pas déblocqué. La BOA ne respectait pas les dates prévues par suite de procédures inadaptées et les agents BRL avançait à juste titre le danger de tels retards dans le démarrage de la campagne sur le plan technique. Enfin les montants accordés ont été le plus souvent inférieurs à ce qui était demandé et aux besoins

réels. L'opérateur BAO est très prudent car peu de références technico-économiques pour justifier les demandes de crédit. Ces références s'inscrivent dans le besoin d'une meilleure connaissance des exploitations agricoles. BOA a finalement débloqué 196 millions AR débloqué pour 703 contractants en crédit a caution solidaire. OTIV a débloqué 95 millions AR en crédits individuels pour 261 contractants. Pour 2006 : les procédures devraient être améliorées (étude FTTHM).

En résumé : les principaux problèmes ont été les suivants :

- retard de déblocage
- procédures BOA complexes et mal organisées : les dossiers sont envoyés à Anananarivo et le processus de décision est trop complexe (Transit des dossiers par la DDMF, Direction déléguée chargée de la micro-finance et la DCE, Direction Chargée de Crédit).
- prise de décision unilatérale dans la fixation du montant du prêt. BOA a demandé les calculs coût-bénéfices pour les itinéraires techniques SCV. Le montant du prêt a été le plus souvent non adapté aux besoins
- problème d'information : la BOA n'informe pas toutes les contractants de toutes les modalités et conditions.
- gestion du fond de garantie mutuel : le fonds de garantie mutuel (FGM) est mutualisé au niveau de l'agence BOA. Chaque ACCS paie le FGM correspondant au montant de son crédit. Le FGM ne sera pas remboursé par BOA ou ne sera remboursé en partie que si tous les ACCS ont remboursé la totalité du crédit octroyé sur la campagne à la BOA.
- une seule personne gère ces demandes pour la zone ce qui est notoirement insuffisant.

Best assure les formations et le transfert de l'information avec une AG (Assemblée Générale) en début et fin de campagne. La procédure apparaît sûre et sécurisée pour la BOA.

### **3.3.2 Crédits individuels avec OTIV**

Ce programme « crédit » consiste théoriquement en un renforcement des capacités financières de l'OTIV par la mise à disposition d'une ligne budgétaire accordée à titre de subvention par l'AFD, en contrepartie d'un service d'épargne-crédit auprès des AUR du PC 15 et de la Marianina et des Greniers Communs Villageois à relancer sur l'ensemble de la zone d'intervention du projet. Cependant, aucune subvention n'a été accordée par le Projet à l'OTIV. La prestation du projet BV Lac était initialement de suivre et contrôler la conformité de l'utilisation de cette subvention.

Le projet passe des contrats spécifiques de sous-traitance annuelle pour la mise en œuvre de Greniers Communs Villageois GCV<sup>5</sup>, à partir de ce refinancement. Le Projet contribue seulement à la constitution d'un fonds de garantie au crédit à l'OTIV.

---

<sup>5</sup> Les actions sur ces GCV sont les suivantes :

- Négociation refinancement OTIV : convention avec l'OTIV Alaotra sur les modalités d'intégration et d'utilisation d'un fonds de refinancement conditionné à des crédits pour les OP de la zone d'intervention du projet BV Lac.
- Suivi refinancement : suivi de l'utilisation et de l'impact de ce refinancement
- Suivi opérateur Greniers Communs : suivi de l'action spécifique sur les Greniers Communs Villageois, réalisée par un opérateur spécialisé.

L'opération Greniers Communs Villageois n'a pas été un franc succès du fait de la variation importante des prix du riz (la baisse entre la récolte et la réalisation). L'objectif était de garder la possibilité de vendre à un prix intéressant : stocker pour vendre au mieux au cours de l'année et obtenir une avance à la banque nantie sur le riz stocké. Le prix était de 2500-3000 AR/kg en 2003-2004 puis a chuté à 1700-2000 AR/kg. Le système n'a pas fonctionné du fait de la chute des prix du riz.

On peut se demander dans ces conditions si cette opération est réellement intéressante pour les producteurs. Des réunions de synthèse devraient être organisées pour une restitution de la campagne.

### **Conclusion**

La société FTTHM conseils a analysé les procédures de financement des OP avec la BOA (source rapport éponyme mars 2006,).

Les crédits à caution solidaire avec BOA ont été distribués en partenariat avec 70 OP. Il a été constaté des retards<sup>6</sup> dus à la lourdeur des dossiers et la formalisation des garanties ce qui a impliqué des retards dans la mise en place des crédits de campagne, donc des calendriers culturels. Les discussions entre BOA et BV mac ont permis d'améliorer la rapidité de traitement des dossiers (diminuer les anomalies).

Il serait intéressant de vérifier en quoi l'utilisation de ces crédits contribue réellement à la sécurisation des revenus. En l'absence de réseau de fermes de référence ou d'enquêtes localisées aléatoires, il est difficile de vérifier ou mesurer les impacts.

Les besoins identifiés sont les suivants :

- compléter et mieux préciser les détails opérationnels de la procédure.
- former les personnels à cette procédure
- mieux informer les emprunteurs avant la campagne
- définir des délais pour la procédure : permet de mesurer la rapidité de traitement des dossiers.
- personnel insuffisant durant la campagne.
- insuffisance de communication sur le fonctionnement du FGM (fonds de garantie mutualiste qui sert à couvrir les risques de non remboursement).
- vérifier l'intérêt du regroupement des OP en fédérations et promotion/formation.
- procédure d'archivage non adaptée à améliorer ;
- insuffisance des visites de terrain pour vérifier les déclarations des emprunteurs.

L'analyse de la cellule SE (rapport n° 8) est la suivante (voir en encadré l'analyse dans le détail).

*Un des acquis incontestables du projet BVLac est d'avoir facilité l'accès au crédit des*

---

<sup>6</sup> Délai moyen entre accord et déblocage du crédit : 47 jours à Ambatondrazaka et 23 jours à Amparavaravola (pas d'anomalies). En comparaison le délai avec les OTIV est de 15 jours.

*adoptants des différentes innovations techniques diffusées (SCV, GRI, RMME, AUE et groupements d'éleveurs en cours...) et ceci avec dès le départ une forte volonté d'autonomisation du système : constitution des ACCS, mise en relation directe des groupements avec les institutions de crédit, élargissement du partenariat (BOA, OTIV, CECAM...), et une forte implication de BEST.*

*Le projet n'intervient financièrement qu'en cas de défaillance du système (retard au déblocage par la BOA). La recherche des produits les plus adaptés (crédit intrants, engrais voucher, avances en semences remboursables...) et la forte réactivité du projet pour soulever et tenter de lever les problèmes rencontrés (décalage entres montants demandés et accordés –surtout pour l'agence BOA d'Amabatondrazaka, limitation du montant du crédit par emprunteur, lourdeur dans la constitution des dossiers et la formalisation des garanties, sévérité envers les ACCS défaillantes, mutualisation pénalisante des FGM...) montrent l'importance accordée à cette composante comme levier institutionnel à l'adoption des innovations techniques (SE 8).*

Cette composante est indispensable dans un premier temps pour les systèmes les plus intensifs (SRI et SCV en autres). Ce point est particulièrement vrai pour les SCV qui sont de plus en plus intensifs et s'éloignent un peu de la philosophie de base qui était plutôt orientée vers une limitation des intrants ou des intrants plus spécifiques.

La BOA a financé une cinquantaine d'ACCS en 2004-05 pour environ 70 M6Ar, plus de 70 dossiers ont été déposés en 2005-2006 pour plus de 250 M6Ar, 65 dossiers ont obtenu un accord d'octroi de prêt auprès de l'OTIV. Les taux de remboursement sont satisfaisants : plus de 90% pour la BOA (plus près de 70% pour les intrants).

La situation semble évoluer dans le bon sens. Les protocoles passés avec les fournisseurs, la BOA et les OTIV marque un désengagement financier direct du projet et un recours aux voies classiques de financement de l'agriculture par des institutions spécialisées.

Des ajustements seront sans doute nécessaire à l'usage mais c'est principalement l'information des clients ( les paysans) qui restent à faire pour que leur demandes soient reçues et les fonds débloqués au moment où ils en ont besoins pendant la campagne.

Il reste le problème du financement des grandes exploitations (même chose pour certains opérateurs) pour lesquels les montants prêtés par les banques sont toujours plafonnés du fait des risques inhérents à l'activité agricole.

Avec l'amélioration des revenus monétaires une éducation à **la gestion des flux de trésorerie et à la constitution d'une épargne servant à autofinancer les capitaux d'exploitation pourrait être envisagée en liaison avec les cadres bancaires des institutions financières**. Le développement du parc de Kubota montre bien que des liquidités existent et qu'elles se logent quelque part.

Cette dernière recommandation de la cellule SE est importante et soutient la nécessité de contribuer à une meilleure connaissance des exploitations agricoles et de évolution et utilisation des revenus. Si il apparaît primordial d'organiser avec les opérateurs la mise à disposition du crédit des novembre afin de ne pas créer de

retards dans les itinéraires techniques, il apparaît aussi important de suivre quel est l'emploi réel de ces crédits (utilisation comme prévu ou détournée...) et leur efficacité. BEST réalise cette action sous forme d'appui, après une formation des bénéficiaires. L'analyse des résultats de la dernière campagne nous donnera des informations utiles sur ce sujet.

Enfin il serait souhaitable de pouvoir mesurer cette efficacité dans le cadre d'un réseau de fermes de références ou l'adoption serait suivie, l'innovation et son impact mesurée afin de pouvoir par exemple obtenir des indicateurs économiques tels que les ratios coût intrants /valeur de la production et retour sur investissement. Une telle approche permettrait également de suivre la capacité d'autofinancement des exploitations et donc, à terme leur non recours au crédit et leur autonomisation.

| <b>Crédit</b>  |  |
|--|--|
| <i>Suivi</i>   | <i>Observations / matériaux dévaluation</i>  |
| <p>Montant crédit intrants : 29 M6Ar (20 pour GSD et autres, 9 pour GRI)</p> <p><b>Lors de la campagne 2004-05</b> la BOA a financé 37 GSD et 7 GRI organisées en ACCS. Montant total octroyé (intérêts non compris) 71 M6Ar.</p> <p>Déblocage tardif de la BOA (temps long accaparé par l'analyse des dossiers) : à peine plus de 50% de la totalité du crédit débloqué en janvier.</p> <p><u>Crédit intrants</u></p> <p>Fourniture d'intrants par le projet aux groupements comme complément au crédit BOA (pour pallier limitation du crédit BOA à 300.000 Ar par demandeur), 27 GSD ayant bénéficié de ces intrants ont établi contrat de crédit avec le projet, mêmes conditions de remboursement que crédit BOA.</p> <p>Campagne 2005-2006 :</p> <p>Crédit fournisseur d'intrants pour SCV et RMME pour un certain nombre d'intrants qui n'existent pas au lac ou qui sont vendus à des prix très chers: fournisseurs= SEPCM et FIAVAMA, intrants répartis dans magasins, taux 2% par mois pendant 5 mois (remboursement mai 06), ouverture d'un compte par le projet à l'OTIV ou à la BOA (ACCS) pour virement des groupements et individuels bénéficiaires de crédits pour achat d'intrants (intrants prévus au PTA et disponibles au magasin) aux 2 fournisseurs. Même scénario pour les adoptants ou groupements ayant bénéficié de crédit auprès de l'OTIV avec le compte du projet ouvert auprès de l'OTIV, un adoptant ne disposant pas encore de crédit bancaire peut contracter un crédit sur les intrants moyennant une reconnaissance de dette au nom du fournisseur, uniquement pour les groupements en RMME : une organisation sera mise en place pour un remboursement en nature du crédit fournisseur auprès de quelques riziers.</p> <p>Procédure : le projet se charge de la logistique, du stockage et de la distribution avec paiement d'une avance de 20% sur le stock livré, le fournisseur fournit les intrants : les pesticides (pendimethaline, glyphosate, 2,4D, carbofuran, cyperméthrine) et les engrais, le paysan règle directement fin de mois le fournisseur s'il a contracté un crédit (BOA ou OTIV), si le paysan n'a pas contracté un crédit il doit ouvrir un compte au préalable (Otiv ou Cecam) et il fait une reconnaissance de dette au nom du fournisseur, établissement de bons de livraison pour faire le compte à la fin de la campagne</p> <p>Crédit fournisseur pour le gauchou aussi pour les RMME et le riz pluvial.</p> <p>Autres facilités envisagées : engrais voucher (DRDR), avances en semences remboursables (RMME) si compte bancaire.</p> <p><u>Taux de remboursement</u></p> <p>Le taux de remboursement a atteint 95,7% à la date de l'échéance (30.09.05), 96,8% en décembre 05 (3 ACCS n'ayant pas encore remboursé).</p> <p>Au 30/09/5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- crédit BOA : 95,2% (GSD et autres 95%, GRI 98%)</li> </ul> <p>crédit intrants : 45% (GSD et autres 52%, GRI 31%), crédit revolving assimilé à un don.</p> <p>Au 07/11 : 90,8% remboursés (95,5% pour la BOA et 73,5% pour les intrants). Exemple de causes de non remboursement : pour un groupement la date de destockage du GCV vient après l'échéance au remboursement, le</p> | <p><b>Rappel cadre logique :</b></p> <p>R 1.2.1 Un rapprochement s'est opéré entre institutions financières et OP</p> <p>a- étude de l'offre et des conditions de crédit (montant, taux, délais, services...)</p> <p>b- sensibilisation et adaptation à leurs besoins respectifs</p> <p>R 1.2.2 Les procédures d'accès au crédit sont simplifiées</p> <p>a- mise en place d'associations de crédit solidaire</p> <p>b- appui des associations pour montage de dossiers de demande de crédit</p> <p>c- apport de garantie par le projet ?</p> <p>L'appui pour le crédit BOA (GSD et GRI) est confié totalement à Best à partir de janvier 2005 pour une meilleure efficacité dans l'intervention</p> <p>Les crédits octroyés par la BOA concernent principalement le financement des cultures pluviales en semis direct. Les ACCS sont financées surtout avec la BOA tandis que les demandes de crédit individuelles sont financées avec le support de l'OTIV</p> <p>Pourquoi montant demandé largement inférieur à montant octroyé à la BOA d'Ambato ?</p> <p>Retard de la BOA à activer l'opération de prêt fin 2004 et fin 2005, le projet a du faire une avance aux groupements.</p> <p>Malgré une bonne popularité et une bonne notoriété du projet dans l'octroi de crédit caution solidaire aux OP, la lourdeur dans la constitution des dossiers et la formalisation des garanties au niveau de la BOA pénalisent les emprunteurs/producteurs (recul de la mise à disposition des fonds, retard dans le respect du calendrier cultural) – demande par la BOA à FTHM Conseils sur conseil du projet d'une étude en janvier 2006 des procédures pour simplification et réduction des durées de préparation des dossiers (supervision de BOA, appui de BEST) et d'un accompagnement pour l'amélioration du processus d'octroi des crédits tout en conservant le même niveau de risque.</p> <p>Créer des conditions plus attractives et</p> |

source : rapport SE n°8, MH Dabat, 2005

|   |  |
|---|--|
| <p>fonctionnement d'un kubota a accaparé tous les fonds nécessaires au remboursement du crédit des membres du groupement.</p> <p>Les groupements d'Amparafaravola remboursent mieux que ceux d'Ambatondrazaka</p> <p>Taux de recouvrement des avances de la campagne de saison 2004-05 adoptants de VSF=30% (fin septembre 2005)</p> <p>Au 12/05 recouvrement : 96,8% pour le crédit BOA (sur 62 M6Ar), 3 ACCS n'ont pas encore remboursé, les FGM des ACCS d'Ambato devaient être libérés début décembre, mairés sollicités pour prendre mesures contre les 3 ACCS défaillantes (Rive Est, Amparafaravola OK) ; sur crédit intrants seulement 5,1 M6Ar remboursé sur 18,9 M6Ar</p> <p>Approche des compagnies d'assurance (Aro, Ny Havana) pour remboursement banques en cas de sinistre (calamités naturelles...).</p> <p>Le projet a signé une convention avec l'OTIV le 08/07/05 pour l'appui aux groupements de paysans et paysans individuels [adhésion 4000 Ar/membre, part sociale 2000 Ar/membre, pas d'épargne préalable, quote-part personnelle 20% du crédit octroyé, frais de dossier 2,5% du montant du crédit avant déblocage, taux d'intérêt 3% par mois sur le solde du capital restant]. Opérations à financer : SCV et RMME (initialement était prévu : filières : arbres fruitiers, pépinières et arbres forestiers, élevage à cycle court).</p> <p>Le projet a déposé un fonds de garantie à l'OTIV</p> <p>Pour la campagne 2005-06 le projet propose que les anciens emprunteurs bénéficient d'un crédit supérieur à la saison précédente + nouveaux emprunteurs + crédit pour 2 saisons au lieu d'une avec déblocage les 01/11/05 et 31/07/06 et remboursement les 01/03/06 et 30/12/06. .</p> <p>Total des demandes de crédit en novembre 2005 : 73 dossiers déposés à la BOA pour un montant total de 253 millions Ar, montants octroyés inférieurs aux montants demandés, préparation des dossiers allégée pour les anciens demandeurs, la Fédération des GSD d'Ilfavy va négocier avec la BOA pour la mutualisation des FGM de ses groupements à son niveau.</p> <p>Est proposé aussi un crédit fournisseur aux vendeurs de produits phytosanitaires et engrais (glyphosate, pendimethaline, 2,4-D, engrais DAP...): 20% de la valeur des intrants avancés par le projet comme garantie de remboursement par les paysans à l'OTIV.</p> <p>Avance remboursable du projet (2% par mois) pour les semences et Gaucho.</p> <p>Décembre 2005 : 73 ACCS (2 agences) travaillent avec la BOA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amparafaravola : 20 ACCS (20 VSF, 15 BRL) avec 157 adoptants, montant demandé et accordé 52 millions Ar,</li> <li>- Ambatondrazaka : 53 ACCS, montant demandé 200 millions Ar, montant accordé 106 millions Ar</li> </ul> <p>291 PTA reçus par l'OTIV : 65 ont obtenu octroi</p> <p>Janvier 06 : 12 GRI sur 13 ont l'accord d'octroi de la BOA et 2 groupements parmi ces 12 ont leur crédit déblocqué mais montants octroyés inférieurs aux montants demandés / crédit BOA 73 dossiers en tout pour agence Ambatondrazaka (53 dossiers d'ACCS déposés, 106 M6Ar, très inférieur à demande = le double) et Amparafaravola (20 groupements donc 5 avec VSF et 15 avec BRL, 157 adoptants, 52 M6Ar, pas d'écart entre demande et octroi) ; 34 dossiers traités et débloqués, 14 en attente ; , OTIV 100 M6Ar de crédit pour 280 adoptants</p> | <p>plus faciles à mettre en œuvre pour les paysans : revoir les conditions d'accès au crédit solidaire avec la BOA</p> <p>Le taux de remboursement à la BOA des GSD est légèrement inférieur à celui des GRI (94,6% contre 98,4%), par contre il est meilleur pour les intrants (51,8% contre 30,8%) bien qu'insuffisant. <b>Explication ?</b></p> <p>Le projet refuse de continuer à travailler avec les ACCS défaillantes (situées sur la rive Est)</p> <p>Crédit BOA contre-saison 2004 : la BOA a retenu le FGM du groupement qui a remboursé (VTMT Andingadingana) comme caution pour l'autre groupement qui n'a pas remboursé (VTMV Mangalaza). Malentendu : n'était pas prévu ! Recours à un huissier pour obliger le groupement défaillant à honorer son dû + action en justice contre le groupement avec lettre de poursuite judiciaire au niveau du tribunal</p> <p>La mutualisation des FGM permet aux paysans de réfléchir sur l'intérêt de se grouper en Fédération, serait intéressant aussi de regrouper les GSD de cette fédération pour la livraison d'intrants (paiement unique par la fédération à l'échéance au fournisseur d'intrants)</p> <p>Le projet finance de moins en moins le crédit « intrants » : dernière intervention cette année, les opérateurs et les fournisseurs prendront le relais.</p> <p>Inclure les représentants de la fédération des AUE de VM-PC15 et les AUE concernées par le crédit dans les réunions d'information sur le crédit</p> <p>Intégrer les paysans de l'ANAE ayant contracté un crédit à l'OTIV aux statistiques sur le crédit, à envoyer par l'ANAE à BEST (individuels ou association, montants, numéros de compte, avances remboursables, remboursements)</p> <p>Recommandation : toujours dater les tableaux récapitulatifs portant sur le crédit dans les documents du projet car c'est une situation qui évolue au jour le jour et ils sont rarement datés.</p> |
|---|--|

### 3.4 Synthèse sur les actions des opérateurs.

Le tableau suivant répertorie les OP actuellement suivies par le projet BV-lac depuis 2003.

| Communes                  | Nbre OP recensées | Nbre OP existantes réellement | Nbre OP enquêtées par BEST | Nbre OP enquêtées par BERELAC | Nbre OP non fonctionnelles | Nbre OP fonctionnelles |
|---------------------------|-------------------|-------------------------------|----------------------------|-------------------------------|----------------------------|------------------------|
| Ambandrika                | 30                | 29                            | 16                         | 5                             | 1                          | 20                     |
| Ambatondrazaka Suburbaine | 68                | 58                            | 32                         | 19                            | 2                          | 49                     |
| Ambohitsilaozana          | 114               | 104                           | 67                         | 11                            | 11                         | 67                     |
| Ampitatsimo               | 101               | 74                            | 39                         | 11                            | 11                         | 39                     |
| Feramanga Avaratra        | 84                | 48                            | 26                         | 9                             | 8                          | 27                     |
| Ilfy                      | 122               | 95                            | 65                         | 16                            | 7                          | 74                     |
| <b>TOTAL RIVE EST</b>     | <b>519</b>        | <b>408</b>                    | <b>245</b>                 | <b>71</b>                     | <b>40</b>                  | <b>276</b>             |
| Ambohimandroso            | 49                | 49                            | 32                         | 16                            | 4                          | 44                     |
| Amparafaravola            | 105               | 105                           | 76                         | 28                            | 5                          | 99                     |
| Sahamamy                  | 19                | 19                            | 17                         | 2                             | 1                          | 18                     |
| <b>TOTAL RIVE OUEST</b>   | <b>173</b>        | <b>173</b>                    | <b>125</b>                 | <b>46</b>                     | <b>10</b>                  | <b>161</b>             |
| <b>TOTAL GENERAL</b>      | <b>692</b>        | <b>581</b>                    | <b>370</b>                 | <b>117</b>                    | <b>50</b>                  | <b>437</b>             |

Liste des Organisations paysannes (OP) collaborant avec le Projet en 2003/2004 :

| Type                                | ZGC                     | GSD | OP féminines | AUE (VM-PC15)       | Total |
|-------------------------------------|-------------------------|-----|--------------|---------------------|-------|
| Structure de 1 <sup>er</sup> niveau | 28                      | 47  | 23           | 16                  | 114   |
| Structure de 2 <sup>nd</sup> niveau | 1 fédération (FITAMITO) |     |              | 1 fédération (FAUR) | 02    |
|                                     |                         |     |              |                     | 116   |

Idem en 2004/2005 :

| Type                                | ZGC                     | GSD                  | OP féminines | AUE (VM-PC15)       | Autres  | Total |
|-------------------------------------|-------------------------|----------------------|--------------|---------------------|---|-------|
| Structure de 1 <sup>er</sup> niveau | 40                      | 93                   | 29           | 16                  |   | 178   |
| Structure de 2 <sup>nd</sup> niveau | 1 fédération (FITAMITO) | 1 fédération (FVRVM) |              | 1 fédération (FAUR) | 1 coopérative des producteurs de tomates (TAMBATRA) | 04    |
|                                     |                         |                      |              |                     |   | 182   |

### **3.4.1 Synthèse sur les actions de BEST en tant qu'opérateur.**

BEST est chargé du volet appui aux OP sauf AUE dans la zone du projet hors PC15 et Vallée Marianina (VM). Deux contrats ont été faits avec les phases suivantes : une première phase de décembre 2003 à novembre 2004, une seconde phase de décembre 2004 à novembre 2006. Un avenant a été signé en juillet 2005 ce qui a permis d'assurer le renforcement de l'équipe avec deux socio organisateurs supplémentaires.

Best met à disposition 9 socio-organisateur (dont deux financés par BEST en direct), dont un responsable d'équipe sous la responsabilité directe de Mr Rivo, directeur de BEST. La sous-traitance à des experts extérieurs est faite quand les compétences sont spécifiques. Les modules de formation menés jusqu'à maintenant sont les suivants :

- base en comptabilité, gestion financière et gestion des associations
- organisation et vie associative des OP
- création d'une nouvelle OP : texte et statut, rôle des membres des OP
- contrat prévisionnel d'exploitation des OP.
- crédit à caution solidaire

BEST appuie l'organisation des formations proposées par les autres intervenants du projet. L'équipe Best est historiquement en sous-traitance depuis 1990 dans la zone. Comme le rappelle C. Clarys dans son rapport, les socio-organisateur ne sont pas particulièrement formés à la gestion de conflits

Une partie des données du suivi-évaluation du projet BV Lac dont la cellule est sous la responsabilité de Marie Hélène DABAT, CIRAD (fiches mensuelles).

Le volet OP et les socio-organisateur de BEST ont un rôle central d'animation en collaboration avec les autres opérateurs du projet et en particulier sur la diffusion des itinéraires techniques améliorés (BRL, VSF, MAFF... ).

La phase de démarrage a pu être un peu hésitante au début (dixit les partenaires) avec des problèmes d'identification des OP réellement partenaires du projet et de méthodologie d'intervention. Très rapidement, le projet a su mobiliser des méthodes efficaces (API...). Le travail semble de bonne qualité en s'améliorant avec l'expérience. Les limites du système actuel semblent dans la lenteur de la mise en place des OP. D'un autre côté, la fabrication à la chine d'OP sur le papier n'est pas non plus une option pour le projet et n'est pas souhaitable. Dans le cadre de la recherche d'une autonomisation rapide des OP, il est plutôt préférable de jouer la qualité de ces dernières.

Au départ, il y avait 600 OP présentes dans la zone dont 180 correspondaient aux activités du projet en 2003. 92 OP ont immédiatement rejoint le projet (activité agricole, élevage, aménagement de terroirs ZGC). Au total, la situation est la suivante en mai 2006 : 40 ZGC, 93 GSD, 16 AUE et 29 OP féminines, soit un total : 178 OP (annexe 12).

A ces OP de base, il fut ajouté deux fédérations d'OP : la fédération FVRVM (spécialisée en SCV) et la fédération FITAMITO (aménagement terroirs et

sécurisation foncière ) et une coopérative de tomates (119 membres). Les trois structures sont membres de la Fédération nationale FIFATA (Anttsirabé).

Un extrait du premier rapport trimestriel 2006 montre la diversité des actions et des opérateurs :

Les activités du premier trimestre sont les suivantes :

- Formalisation de la coopérative « TAMBATRA » et des GSD des terroirs VSF,
- Appui sur le crédit,
- Appui sur l'élaboration du plan d'aménagement,
- Appui sur le recouvrement des intrants,
- Suivre la répartition et l'utilisation de crédit de la campagne 2005-2006,
- Suivre la répartition et l'utilisation du fonds revolving,
- Prendre contact avec les adoptants du SD travaillant avec TAFE et BRL, dans la commune d'Ambatosoratra;
- Préparer la formation sur le crédit,
- Appuyer les superstructures,
- Faire des INC sur le schéma d'aménagement,
- Appuyer les autres volets du projet, sécurisation foncière, pistes,
- Appuyer les OP sur l'élaboration et validation du PTA et CPE,
- Formation sur le crédit,
- Visites organisées,
- Préparation du crédit de contre saison,

Comme résultats, BEST a pu développer les actions suivantes:

- Appuyer 30 ACCS sur le déblocage de leur crédit à la BOA,
- Appuyer 71 ACCS pour régulariser leur acte de nantissement de gages;
- Appuyer 3 ACCS sur le remboursement de leur crédit intrant;
- Appuyer 8 OP pour l'enlèvement d'engrais ;
- Appuyer 9 membres des 3 superstructures à la participation de l'AG de la FIFATA
- Former 238 mandataires et Commissaires aux comptes des ACCS ;
- Appuyer 2384 paysans pour les VO en SD de saison sur les sites de l'ONG TAFE et BRL,

On est arrivé à saturation des possibilités actuelles de l'équipe. Si de nouvelles OP sont créés<sup>7</sup>, on peut alors s'attendre rapidement à ce que l'équipe soit dépassée avec une qualité moindre des suivis, formations et actions. L'équipe est compétente mais il reste des points potentiellement à améliorer. Le savoir-faire sur les formations des agents de Best et sur les outils semble bon sur le thème création des structures, rôles des membres des OP et organisation de la vie associative. Mais il reste possible d'améliorer le contenu et les actions sur la gestion interne, la comptabilité des OP et les rôles d'autres formes de structuration : coopératives.....

G. Belloncle a particulièrement sensibilisé les membres de l'équipe sur les éléments théoriques et l'anthropologie appliquée et le crédit à caution solidaire. Les nécessités

---

<sup>7</sup> Les nouvelles OP récentes se sont surtout développées sur la vallée du Sud-Est.

du management et de la gestion interne, les processus de négociation, l'aide à la décision n'ont pas pu être développés par M. Belloncle

Il reste des marges d'amélioration sur l'aide à la décision des producteurs et des relations décisions individuelles/collectives, sur la commercialisation...pour une véritable professionnalisation des acteurs actuels. Un des objectifs à atteindre semble plus la consolidation des OP actuelles que la course à la création de nouvelles OP dans une perspective d'autonomisation.

On a donc 3 problèmes principaux :

- Comment consolider les groupes actuels ?
- Comment créer de nouvelles OP sachant que l'équipe BEST est saturée ?
- Comment proposer de nouvelles formes de structuration pour assurer les fonctions commerciales et approvisionnement en intrants ?

En effet, les actions de type vulgarisation SCV dans la zone Nord, avec des rendements de 4 t/ha en riz et 6 t/ha en maïs vont rapidement déboucher sur des problèmes de commercialisation.

### **Conclusion**

La richesse du projet BV-lac est dans la diversité de ces situations.

La question qui se pose est comment extrapoler les résultats du projet car BV\_lac est un projet pilote.

Il faut également consolider les actions en cours et conserver un juste équilibre entre développement et consolidation, en particulier en fonction des possibilités réelles des opérateurs dans le cadre des contrats en cours.

On est dans une situation paradoxale avec le nombre d'OP qui augmente (suite à la demande locale) et le projet qui se désengage progressivement dans une politique d'autonomisation au fur et à mesure de l'avancée du projet.

Il faut également explorer les possibilités de sélectionner les OP qui peuvent être autonomes dans un futur très proche.

Les OP ont des activités structurantes autour de la technique (changement techniques, gestion de l'eau...) et des attentes en termes de rendements et de revenus. Il semble important d'aborder le problème de la nécessité à terme de regroupement pour organiser les approvisionnements en intrants ou la commercialisation et explorer les formes possibles. Les privés actuels fournisseurs d'intrants sont a priori très favorables pour travailler avec les fédérations.

### **3.4.2 Synthèse sur les actions de BERELAC en tant qu'opérateur.**

Le bureau BERELAC est composé de 2 personnes permanentes et 3 personnes en sous-traitance.

La FAUR prétend qu'elle n'a pas eu l'information à temps pour prendre les décisions en matière de gestion de l'eau par l'opérateur BRL. La FAUR ne connaît pas bien le contenu du contrat : le contrat est en français et non en malgache. BRL aurait dû présenter le contrat au niveau du nouveau bureau. Il semble que l'opérateur BERELAC soit apprécié mais cette situation a probablement eu un impact sur les actions du volet appui aux OP.

Deux grandes questions restent à solutionner :

- la FAUR est-elle capable de gérer l'eau et l'entretien du réseau ?
- la FAUR a-t-elle les moyens financiers et organisationnels pour gérer sa propre équipe ?

La proposition de BERELAC est de former la FAUR sur l'administration et la gestion interne en vue de cette autonomisation. Une partie de ces formations ont été faites entre décembre 2005 et janvier 2006.

Il y a également nécessité d'intégrer aussi les AUE avec les administrations locales (niveau commune). Il y a apparemment une certaine méconnaissance des territoires des AUE. Il faut aider les AUE à mieux identifier clairement leurs domaines de responsabilité et les besoins en entretien technique du réseau qui sont par ailleurs semble-t-il apparemment pourtant bien connus. Il faut également reconstruire aussi les relations de confiance entre certaines AUE et la FAUR du fait du manque d'information sur l'utilisation des fonds.

Un domaine particulier peut être développé : les relations sociales internes en utilisant la pression sociale dans le bon sens (application des Dina) et aussi obtenir l'appui des autorités en cas de plainte. L'idée est de créer des équipes d'intervention commune pour faire remonter le problème au niveau de la région.

Une proposition de BERELAC est de motiver les usagers et les responsabiliser par le biais de sessions de formation avec les usagers sur le terrain.

Le recouvrement des redevances est la bête noire des projets puis des AUE depuis la Somalac, d'où l'idée du recouvrement en nature, en riz (avec identification des magasins pour le stockage). Un premier test a été fait avec la maille 11/12 et les résultats semblent plutôt positifs. Il est proposé de les étendre progressivement aux autres AUE tout en contrôlant le fonctionnement et la gestion de ces stocks qui posent d'autres problèmes pour les AUE. Dans cette optique, il y a nécessité de former les contrôleurs : organiser la gestion de ce stock, commercialiser en fonction de la volatilité des prix du riz, autoriser la vente au bon moment.

Le problème est d'augmenter les redevances quand les rendements n'augmentent pas. L'idée des GRI (groupement riziculture intensive) basée sur la technique API permet d'envisager une augmentation des rendements, surtout si on compare les meilleurs producteurs, aux rendements proches de 10 t/ha/an avec les autres. Cependant, avec un objectif de 200kg/ha de redevances d'eau, pour un rendement moyen de 4 t/ha, les redevances ne représentent que 5% de la production. Dans ces conditions, le paiement de ces redevances ne constitue pas vraiment un problème.

La technique API est basée sur des réunions d'auto-évaluation et d'auto-programmation assistées par les 3 techniciens : le socio-organisateur, l'intensificateur et l'hydraulicien. Apparemment efficace, cette technique ne peut fonctionner que si il y a une bonne connaissance des itinéraires techniques et une typologie des producteurs. Si les messages techniques ne sont pas clairs ou les résultats peu démonstratifs, l'API ne peut pas être effective. Il y a donc nécessité

d'avoir une amélioration très nette sur les thèmes techniques et sur les réalisations concrètes sur le terrain.

Une analyse circonstanciée des sessions API serait intéressante. Le choix des paysans ayant les meilleurs rendements pourrait être plus circonstancié et ne pas forcément correspondre avec des paysans suivis car les opérateurs du projet.

### **3.4.3. Conclusion**

Il semble raisonnable de renouveler les deux contrats et pour BEST : renégocier et renforcer l'équipe de Best si les OP augmentent.

Best a bien formé les OP pour préparer les PTA (Plan de travail annuel) par la méthode INC : information négociation et contractualisation. Le résultat est la redynamisation de OP sur le plan vie associative mais il faut maintenant assurer les capacités de gestion effective sur la base d'actions techniques en liaison avec le crédit ou l'épargne.

***Les OP seront impliquées dans la réflexion sur la nature des interventions*** et sur les coûts des interventions proposées ainsi que dans le processus de sélection des opérateurs (Passation de contrats de sous-traitance).

Les indicateurs de suivi sont essentiellement quantitatifs et non quantitatifs : un effort est à faire pour juger de la qualité des évolutions enregistrées.

Les opérateurs actuels sont plutôt bon et connaissent bien le terrain. On ne casse pas une dynamique qui marche mais il faut peut être ré-orienter certaines actions dans l'objectif de l'autonomisation. Le suivi-évaluation est également très important pour en juger.

Les demandes pour la prochaine mission de juillet 2006 sont les suivantes :

- Organisation du crédit : préparer une émission sur le remboursement anticipé du crédit (et d'autres sujets).
- comment prévoir l'autoprogrammation de la prochaine campagne en fonction des résultats de la campagne ( Pour Berelac).

Les formations et prestations de FORMAGRI ne sont pas satisfaisantes et ne seront pas renouvelées.

## **3 .5 Une nouvelle situation avec la politique de décentralisation**

### **Emergence des collectivités locales**

Tonneau nous rappelle qu'une nouvelle donne dans le paysage institutionnel du développement : la décentralisation et l'émergence des collectivités locales. La Commune Rurale est attendue comme l'unité de base du développement rural ; le projet BV Lac ne saurait faire l'impasse sur les élus locaux et les budgets municipaux. La Commune Rurale pourrait être utilement impliquée dans la planification locale du développement, la maintenance des infrastructures, et notamment des pistes rurales, voire dans la gestion des valeurs foncières. Une démarche de recherche-action reste à engager en faveur d'un renforcement des

capacités des instances communales pour qu'elles soient en mesure de prendre en charge une partie des fonctions et charges liées au développement rural.

*A l'image d'organisations paysannes dont on escompte une capacité de maîtrise d'ouvrage d'ici trois ans, le projet BV Lac pourrait appuyer certaines communes des zones d'intervention et se fixer l'objectif d'un transfert de responsabilités pour certaines fonctions.*

### **Nouveau contrat de contrat plan seconde phase**

Le paragraphe suivant est repris du rapport BEST de décembre 2005 qui propose les conclusions suivantes. *La situation générale des organisations paysannes au niveau de la plaine du Lac ALAOTRA permet à la mission (décembre 2005) de conclure que la mise en œuvre d'un Contrat Plan est faisable, mais il faudrait la faire d'une manière progressive. Une deuxième phase de l'étude a été initiée par le Projet de Mise en valeur et de Conservation des Bassins Versants au Lac ALAOTRA.*

*En effet, il faut commencer dans un premier temps, au niveau de la Fédération des associations des usagers de l'eau de la Vallée MARIANINA- PC 15 qui est déjà **bien structurée et qui a déjà une expérience valable dans la gestion, l'entretien et la police des réseaux**. Par la suite, on procèdera à l'introduction progressive des autres structures d'organisations d'usagers des réseaux des autres périmètres du lac ALAOTRA .*

Le rapport se base sur l'idée que le FAUR est déjà opérationnelle alors que nos visites montre que cela n'est pas tout à fait le cas. Le degré d'opérationnalité reste insuffisant pour assurer correctement les responsabilités qui lui sont dévolues.

*Toutefois, il est à signaler que pour des raisons indépendamment de la volonté du bureau d'études, le calendrier de réalisation des interventions sur terrain n'a pas pu être respecté à cause du changement au niveau du bureau de la Fédération d'une part, et du changement de la Direction du Développement de la Région, d'autre part.*

Ce changement de bureau est fondamental étant donné les orientations que souhaite développer ce nouveau bureau.

*La formule "Contrat - Plan", traduisant en termes de contrat l'engagement respectif de l'Etat et de la Fédération pour la gestion et l'entretien des infrastructures hydroagricoles, a été appréciée et acceptée comme une formule marquant clairement les responsabilités réciproques de l'Etat et de ses partenaires.*

*BEST a contribué à l'élaboration de l'avant projet de Contrat - Plan à conclure entre l'Etat et la Fédération « MIROSO » qui est la fédération des Organisations d'Usagers de l'eau (AUE et UAUE) au niveau du PC 15- Vallée MARIANINA, appelée FAUR dans ce rapport, et aux travaux d'information et de concertation avec les collectivités décentralisées (DDR de la Région ALAOTRA MANGORO), la Fédération « MIROSO » et les services techniques déconcentrés (DRDR du MAEP) concernés par le développement de la région.*

*L'ébauche du projet de Contrat - Plan présentée en Juillet et Décembre 2005 dans le cadre de cette deuxième phase de l'étude, a été révisée, reformulée suivant la demande des intéressés et mise en cohérence avec les textes régissant la gestion du sous- secteur irrigué, lors de la dernière mission du 26 au 29 mars 2006*

*Sa durée est de trois ans renouvelable, la première période proposée est prévue pour Janvier 2007 à Décembre 2009. Chacune des deux parties contractantes s'engage à gérer et à assurer l'entretien des Infrastructures hydroagricoles qui leur sont dévolues.*

*En effet, le Contrat - Plan ne se substitue pas aux contrats de transfert de gérance des réseaux signés entre le Ministre chargé du domaine public et les AUE et UAUE, mais il détermine les obligations de la Fédération et de l'Etat qui vont, entre autres, soutenir les AUE et les UAUE dans la réalisation de leur gérance (Information et formation des responsables, appui à la fixation et à la collecte des redevances, gestion de la base de données, appui à l'évaluation des travaux d'entretien et à leur réalisation etc..).*

*La Fédération « MIROSO » avec les AUE et UAUE s'engagent sur la gérance des réseaux primaires, secondaires et tertiaires. L'Etat s'engage sur la gérance des ouvrages "stratégiques", des drains principaux et digues de protection à inscrire dans une nouvelle arrêté portant approbation du cahier des charges de prescriptions spéciales relatif au transfert de gérance des infrastructures hydroagricoles dans les périmètres de la vallée MARIANINA et PC 15.*

*Pour les périmètres de la Vallée MARIANINA et du PC 15, la société de service sous contrat avec la Fédération « MIROSO » a déjà élaboré un programme d'études pour 2005 et 2006. Selon la précision de la société prestataire de service, « la sélection des ouvrages retenus tient compte des critères du bailleurs de fonds : sans ouvrages lourd d'extension, mais des ouvrages participant directement à l'amélioration du fonctionnement et de la protection interne des réseaux ».En effet, la réalisation de ce programme entre dans le cadre de la relation de partenariat déjà établie avec l'AFD*

Le désir d'autonomie de la FAUR et l'éventuel remplacement de la société de service actuelle, BRL, par une équipe directement gérée par la FAUR implique que la FAUR devra également tenir ses engagements vis-à-vis de ce contrat de plan.

### **Les indicateurs de suivi du plan**

La liste des indicateurs retenue par BEST est la suivante :

*Les indicateurs d'évaluation de la production qui mesureraient :*

- L'évolution des surfaces cultivées ;
- L'évolution des rendements à l'hectare ;
- L'évolution de la production globale.

*Les indicateurs d'évaluation du niveau d'engagement des usagers qui mesureraient :*

- Le niveau de redevance budgétisé par hectare ;
- Le montant des redevances collectées par année ;
- Le montant des redevances utilisées pour la gestion, l'entretien et la police des réseaux ;
- Le montant des travaux d'entretien effectués à partir des redevances.

*Les indicateurs d'évaluation de la participation de l'Etat qui mesureraient :*

- Le montant des dotations budgétaires affectées chaque année ;
- Le montant des dotations budgétaires et leur utilisation ;
- Le montant des travaux d'entretien effectués.

*Les indicateurs de qualité et du niveau d'entretien des infrastructures hydroagricoles qui mesureraient :*

- Les types et la quantité de travaux réalisés sur les réseaux ;
- Les types et la quantité de travaux réalisés sur le barrage de BEVAVA ;
- Les types et la quantité de travaux réalisés sur les drains principaux et les digues de protection.

Comme précise le rapport, cette liste n'est pas exhaustive et pourrait être complétée par d'autres indicateurs évaluant chaque programme : le fonctionnement des AUE, l'exécution du programme de réhabilitation, etc...

Ceci implique que la FAUR puisse être capable de suivre ces indicateurs ce qui semble être le cas via l'opérateur BRL actuel et le suivi opéré par BV-lac. A terme, la FAUR doit pouvoir être capable de les suivre seule.

### **3.6 Activités de Mise en valeur et rôle des OP**

Ce programme de « mise en valeur » passe par une programmation concertée avec les diverses organisations paysannes et communautés rurales (voir annexe 14), qui existent et qui restent à créer dans le cadre des zones d'intervention du projet. Il revient au projet de présenter aux producteurs différentes innovations susceptibles de les intéresser et de contribuer à une amélioration de leurs revenus tout en favorisant le renouvellement de la fertilité et une agriculture durable.

La mission Tonneau et al 2005 nous rappelle que : *le projet BV Lac apportera une attention particulière à la formation de personnes-ressources servant de relais au sein des OP (« auxiliaires techniques » ou « conseillers paysans »). Leurs fonctions seront essentiellement d'ordre technique (vulgarisation, conseil, formation, écoute des problèmes et des contraintes évoquées par les producteurs, observation des pratiques,...), mais leurs services pourront également être utilisés par les autres composantes du projet.*

Le transfert de la prise en charge financière de ces personnes-relais vers les OP devra être étudié avec elles.

Dans le même ordre d'idée, celui du désengagement progressif, il convient d'anticiper suffisamment tôt la façon de dépasser la capacité d'encadrement des diffuseurs, trouver des modes de diffusion, sans doute plus légers, de substitution aux dispositifs actuels bientôt en surcapacité (l'appui et le suivi de la diffusion peuvent difficilement se faire à l'identique sur quelques centaines d'ha et sur des milliers d'ha). Les diffuseurs actuels rencontrent de gros problèmes de capacités pour l'organisation (crédit, logistique...) et l'encadrement de proximité. Cela suppose dans ce domaine aussi de faire preuve d'innovation institutionnelle sur mesure: formations en cascades, formations horizontales en impliquant les riziculteurs...

Il semble important d'impliquer les OP dans la formation des diffuseurs SCV, former les formateurs et valoriser les travaux des paysans encadreurs, éventuellement avec la méthode API.

Comme le rappelle très récemment Tonneau : Une stratégie doit être élaborée par la cellule du projet, avec l'appui de compétences internes et externes pour concevoir les modalités des exercices d'animation en fonction de la grande variété des thèmes traités (Tonneau, 2005). La démultiplication des opérateurs et le développement de leurs compétences permettront de couvrir l'étendue de ces actions. ***Il importe pour le projet BV Lac et pour les OP de disposer d'une palette assez large d'opérateurs en perspective d'un suivi comparatif des démarches, des coûts et de l'impact des différents opérateurs..***

En matière de professionnalisation des producteurs, le projet BV Lac engagera le processus suivant :

- **Elaboration du plan d'action « Professionnalisation »**, en fonction des différents thèmes traités,
- Passation de contrats de sous-traitance avec les opérateurs reconnus pour leur expérience, sur marché de gré à gré, notamment auprès de la FAUR. ***Les OP seront impliquées dans la réflexion sur la nature des interventions*** et les coûts des interventions proposées ainsi que dans le processus de sélection des opérateurs
- Formation des opérateurs « naissants »
- Contrôle et suivi des contrats de sous-traitance
- Contrôle et suivi de la bonne exécution du plan d'action « Professionnalisation »

#### **Observations de la cellule suivi-évaluation sur le volet Appui aux OP (source SE n° 8).**

On note un travail soutenu d'appui multi-forme aux groupements de plusieurs natures : associations de crédit, associations constituées autour d'un objet technique (GSD, GRI, AUE...). Après un long travail peu productif d'identification des associations professionnelles, Le principal opérateur BEST est devenu un partenaire indispensable du projet par son étroite collaboration avec presque toutes les composantes de BVLac, son travail de terrain avec les partenaires directs (BRL...) et indirects (MPE, BOA, OTIV...) du projet et la diversification des appuis fournis: organisation de l'association (règlement intérieur, appui à la constitution des CPE et des PTA...) mais aussi organisation des formations techniques, accès aux intrants, négociation avec les institutions financières... Les socio-organismes se sont également investis dans l'appui aux activités économiques : recherche de débouchés commerciaux, mise en place de GCV, de coopératives ; et dans l'organisation supra avec l'appui à la création de plusieurs fédérations (Fédération des associations de semis direct de la Vallée Marianina, FVRVM, ré-activation de la Fédération des ZGC, Fédération des associations de producteurs de tomates...).

On retrouve les principales observations dans les tableaux suivants.

**OS 3. Les organisations de producteurs et les communes rurales sont devenues les maîtres d'œuvre d'actions de développement en s'appuyant sur la compétence technique de prestataires locaux**

**OS 3.1**  
Les producteurs disposent des capacités, moyens et informations nécessaires pour mener leurs activités avec des structures paysannes opérationnelles

**OS 3.2**  
Les capacités des communes en gestion de l'espace sont renforcées

**OS 3.3**  
La Fédération est capable de gérer l'eau, d'appuyer les producteurs et de financer ses activités sur ressources propres

3.1.1 Les OP se sont professionnalisées  
a- identification d'OP- partenaires du projet  
b- formation fonctionnelle des responsables d'OP  
c- appui à la mise en place de coopératives et fédérations

3.1.2 Les paysans et les auxiliaires ont amélioré leurs compétences techniques  
a- sensibilisation des paysans aux thèmes techniques (visites, supports audiovisuels...)  
b- formation des paysans et des auxiliaires aux thèmes techniques  
c- suivi des paysans par les auxiliaires (OP) et techniciens (opérateurs)

3.2.1 Des dispositifs facilitant l'autonomie des communes dans la gestion de l'espace sont testés dans des communes -pilotes  
a- intercommunalité et GF  
b- fonds d'investissement communal / fiscalité

3.2.2. Les communes agissent pour leur développement  
a- transfert des outils testés  
b- intégration à un schéma de développement régional

3.3.1 La Fédération s'est organisée pour une gestion plus efficace de l'eau  
a- contractualisation avec une société de services (appui technique)  
b- recrutement d'un socio-organisateur (animation, visites, formation, consolidation des AUE...)

3.3.2 La Fédération est devenue autonome sur le plan financier  
a- appui à la prévision budgétaire et au prélèvement des ressources  
b- appui à l'élaboration des documents financiers

## Appui aux OP : analyse de la cellule SE

source : rapport SE n°8, MH Dabat, 2005

| <i>Suivi</i>  | <i>Observations / matériaux dévaluation</i>   |
|---|---|
| <p>Appui des OP adoptant les cultures en contre-saison 2005 pour l'accès au crédit et de BRL pour établissement des contrats avec les groupements (pomme de terre)</p> <p>Mise en place (21 juin 2005) et appui à la Fédération des GSD (16 GSD et 147 membres) de la VM à Ilafy : reconnaissance officielle, règlement intérieur, dina, CPE, PTA, professionnalisation des membres : recherche de débouchés, commercialisation des PDT, formation à la préparation et utilisation de l'engrais liquide, réhabilitation d'un magasin et bureau, accès aux intrants, négociation avec les IF, maîtrise correcte des techniques de SCV</p> <p>Appui à la FIFAMITO : recadrage des objectifs, pour la collecte des besoins en plants forestiers et fruitiers</p> <p>Appui des groupements à l'établissement des PTA et des dossiers de demande de crédit (campagne 2005-06)</p> <p>Appui à la mise en place de GCV paddy pour 2 groupements (les autres sont en attente du déblocage des crédits) / 20 groupements intéressés, BOA et OTIV approchées / 14 groupements ont fonctionné avec le soutien financier du réseau OTIV (6 groupements) et de la BOA (8 groupements), 88 t paddy stocké, 29 M6Ar avancées octroyées par les IF, destockage au plus tard le 31/12/05</p> <p>Appui à la mise en place de nouvelles OP-partenaires : 2 associations des ACSA, 5 GSD dans les terroirs de VSF rive Ouest (on tenu leur AG sur 21 pré-groupements identifiés, 57 membres, fin 3<sup>ème</sup> trimestre), 4 GSD sur rive Est (zone d'Imerimandroso, au total 23 GSD ont tenu leur AG constitutive, 17 ont déposé leur dossier de formalisation auprès du district d'Ambatondrazaka), 1 fédération (coopérative ?) des 16 groupements des producteurs de tomates dans la zone d'Ambatondrazaka (fourniture d'intrants, commercialisation)</p> <p>Appui à la structuration d'OP féminines de la rive Ouest : 8 groupements contactés, 4 formalisés et 2 ont signé un contrat de collaboration avec le projet.</p> <p>Appui à la structuration de nouvelles ZGC dans la rive Ouest : zones de Betrandahy, d'Antafianizakamanana, d'Ambavahadiala et d'Ampasimbola dans les communes d'Amparafaravola et de Sahamamy.</p> <p>Contact des paysans pour la mise en place d'AUE des bas fonds sur la rive Ouest</p> <p>Appui à la mise en place des AUP des 2 pistes sur la rive Ouest (axe Maritampona-Morafeno et axe Ambondrona-Ambondroala)</p> <p>Le projet travaille actuellement avec une soixantaine d'OP principalement dans 3 villes : Amabatondrazaka, Tanambe et Amparafaravola (crédit).</p> <p>Convention de collaboration signée avec Ny Havana en août 2005 : vulgarisation de l'assurance agricole et identification des besoins des paysans dans la zone du projet. Ouverture d'une assurance auprès de Ny Havana Amatondrazaka par les groupements qui ont contracté avec la BOA pour la mise en place des GCV, auprès de Ny Aro pour ceux qui ont contracté avec le réseau Otiv</p> | <p><b>Rappel cadre logique :</b></p> <p>3.1.1 Les OP se sont professionnalisées</p> <p><i>a- identification d'OP- partenaires du projet</i></p> <p><i>b- formation fonctionnelle des responsables d'OP</i></p> <p><i>c- appui à la mise en place de coopératives et fédérations</i></p> <p>3.1.2 Les paysans et les auxiliaires ont amélioré leurs compétences techniques</p> <p><i>a- sensibilisation des paysans aux thèmes techniques (visites, supports audiovisuels...)</i></p> <p><i>b- formation des paysans et des auxiliaires aux thèmes techniques</i></p> <p><i>c- suivi des paysans par les auxiliaires (OP) et techniciens (opérateurs)</i></p> <p>2.5.2 Des pistes sont réalisées et les conditions de leur entretien sont réunies</p> <p><i>a- choix des tracés (synergie activités du projet)</i></p> <p><i>b- appui à la création des comités d'utilisateurs</i></p> <p><i>c- réalisation des pistes, suivi des travaux</i></p> <p><i>d- réalisation d'équipements annexes : GCV MCV</i></p> <p>Appui à la Fitamito : la SF est perçue par la plupart des membres des ZGC non comme une étape nécessaire pour permettre un aménagement sécurisé et durable de leurs zones, pour lequel la Fédération est censée fournir un appui, mais comme une finalité. Comme si une fois le titre ou certificat foncier à la disposition des membres des ZGC, la Fitamito n'avait plus sa raison d'être.</p> <p>CECAM à contacter sur les GCV car expérience</p> |

## Appui à la FAUR (source : rapport SE n°8, MH Dabat, 2005)

### Appui à la Fédération des associations d'usagers de l'eau

| Suivi   | Observations / matériaux dévaluation   |
|---|--|
| <p>Campagne 2005-06 : décision de l'AG fixant à 19.490 Ar/ha la contribution de chaque riziculteur à la FAUR contre 15.000 Ar/kg la campagne précédente, ce qui représente une baisse : correspond à 48,7 kg paddy à 400 Ar/kg contre 75 kg paddy à 200 Ar/kg au moment de la récolte précédente). Chaque AUE devrait se conformer aux objectifs définis de redevances d'eau de 200 kg/ha en 2007 pour l'atteinte de l'autonomie. 1 AUE (Mailles 11-12) a collecté en nature les redevances des usagers (120 kg paddy/ha), taux de collecte de 80% (fin 3<sup>ème</sup></p>   | <p><b>Rappel cadre logique :</b><br/>           3.3.1 La Fédération s'est organisée pour une gestion plus efficace de l'eau<br/> <i>a- contractualisation avec une société de services (appui technique)</i><br/> <i>b- recrutement d'un socio-organisateur (animation, visites, formation, consolidation des AUE...)</i><br/>           3.3.2 La Fédération est devenue autonome sur le plan financier</p>  |
| <p>trim), expérience à analyser avant de l'étendre à d'autres AUE.</p> <p>La contribution par association de base est fixée à 40.000 Ar. Adoption des budgets des 15 AUE en août 2005 : varie entre 22.740 Ar/ha (Andranomangatsiaka) et 48.000 Ar/ha (Mailles 17-18). En kg de paddy (à 400 Ar/kg, prix en début de campagne) : 6 AUE dont des redevances de 100 kg et +/ha, 8 AUE ont des redevances de 75 kg et+, 2 AUE ont des redevances de 55 kg et 60 kg. Rappel : objectif de 200 kg/ha en 2008 !</p> <p>Achèvement du manuel de procédures comptables de la Fédération en juin par le cabinet Auditeurs Associés, formation des membres de la Fédération à son utilisation prévue après renouvellement du bureau</p> <p>Amélioration de la situation : au moment de l'ouverture du barrage (10 jours plus tôt que l'an dernier soit le 16/11), 8 AUE avaient payé à 100% la Fed. (contre 5 l'an dernier), notamment l'AUE Ambohipihaonana a payé en janvier l'an dernier et en novembre cette année.</p> <p>12/05 : toutes les AUE ont payé à 100% leurs contributions à la Fédération</p> <p>Recouvrement des redevances d'eau au niveau des AUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en cours : 74,3% (fin 11/05) – 70,3% à la même période pour la campagne 2004-2005</li> <li>- arriérés : 5,5%</li> </ul> <p>fin nov 05 AUE : encours 74,3% (70,3% à la même priode pour la campagne 2004-05), pour les arriérés 5,5%, les AUE commencent à utiliser les vannettes</p> <p>Contribution des AUE pour les travaux d'amélioration des réseaux (contributions versées sur un compte bancaire bloqué au nom de la Fédération pour financer travaux d'amélioration à venir) ; 28,9% (44,3% au 15/06/05) (38% fin 09/05 ?!)</p> <p>Travaux de réhabilitation des réseaux sur VM et PC15 achevés, réception en novembre 2005. Démarrage travaux supplémentaires en novembre (réparation de la digue de Lohafasika).</p> <p>Election des membres du nouveau bureau de la Fédération VM-PC15 le 27/10/05.</p> <p>Janvier 06 : contribution des AUE à la Fédération 100% (71 M6Ar) – recouvrement des redevances à 81% dans les AUE (recouvrement des arriérés à 10% seulement) – vannettes en place pour faire pression</p> | <p><i>a- appui à la prévision budgétaire et au prélèvement des ressources</i><br/> <i>b- appui à l'élaboration des documents financiers</i><br/>           3.3.1 La Fédération s'est organisée pour une gestion plus efficace de l'eau<br/> <i>a- contractualisation avec une société de services (appui technique)</i><br/> <i>b- recrutement d'un socio-organisateur (animation, visites, formation, consolidation des AUE...)</i><br/>           3.3.2 La Fédération est devenue autonome sur le plan financier<br/> <i>a- appui à la prévision budgétaire et au prélèvement des ressources</i><br/> <i>b- appui à l'élaboration des documents financiers</i><br/>           2.5.1 Des réhabilitations hydrauliques légères et prioritaires sont réalisées<br/> <i>a- choix des interventions et suivi des travaux</i><br/> <i>b- réalisation des travaux de réparation de canaux, mise en place de vannettes, curage de drains et construction d'ouvrages de récupération</i></p> <p>Suivi du recouvrement de la redevance pas encore disponible</p> <p>Suivi des paiements de la redevance en nature à renforcer</p> <p>Irrégularités notés sur le compte semences OTIV (écart)</p> <p>Correspondance entre travaux prévus dans l'étude de faisabilité et travaux réalisés ?</p> <p>Les AUE commencent à utiliser les vannettes de sectionnement pour fermer l'eau aux mauvais payeurs (12/05)</p> <p>Principales conclusions et propositions de la mission AFD en mars 2005 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- application des dina aux mauvais payeurs et affichage des listes</li> <li>- conditionnement aux travaux de réhabilitation des AUE avec le projet</li> <li>- intégration de l'appui aux AUE dans les activités des chefs de secteurs sur la gestion financière et la fixation des redevances d'eau en terme de quantité de paddy par rapport à la production et non plus en terme monétaire</li> </ul> |

## Synthèse des actions 2004-2006

Le programme est calqué sur les campagnes agricoles. Le démarrage du projet a eu lieu juin 2003.

- première campagne : démarrage du projet en cours à partir de novembre 2004 (date de l'atelier de départ).
- Seconde campagne : 2004-2005 : première vraie campagne suivie par le projet
- Troisième campagne : 2005-2006 : campagne actuelle (fin de campagne).

Le tableau suivant récapitule les formations et les visites organisées effectivement réalisées.

| RECAPITULATIF DES FORMATIONS, VISITES ORGANISEES ET VOYAGES D'ECHANGES |   |  |  |   |              |
|--|---|--|--|---|--------------|
| Période  | Voyages/Visites organisées  | Formations   | Publics/Participants   | Nombre OP                                     | Participants |
| mars/avr-04  | Visites- <u>Thèmes</u> : Techniques du semis direct/ Variété SEBOTA - Sites TAFA et sites BRL au Lac Alaotra              |  | Producteurs issus des GSD, des ZGC et des GRI                    |   | 320          |
| mai-04   | Voyages d'échanges- <u>Thèmes</u> : vie associative, lutte anti-érosive, procédures foncières - Lieu: Marovoay/ Mahajanga |  | Responsables des ZGC et d'une AUE de la Rive Est                 |   | 13           |
| Jul/août-04  |   | <u>Thème</u> : Formation "fonctionnelle": Vie associative, administration et gestion d'une association - Intervenant: BEST | Membres de bureau et commissaires aux comptes de 87 OP           | 87 OP   | 394          |
| sept-04  | Atelier sur la production de tomates - Ambatondrazaka   |  | Groupements producteurs de tomates dans la zone d'Ambatondrazaka |   |              |
| nov-04   |   | <u>Thème</u> : Crédit à caution solidaire - Intervenant: BEST  | Le président, le trésorier et le commissaire aux comptes         | 22 GSD, 17 OP féminines, 09 ZGC (total 48 OP) | 144          |
| nov-04   | Visite: Les plants fruitiers - CHTT Toamasina   |  | Responsables issus de quelques ZGC                               |   | 3            |
| déc-04   | Voyage: Echanges- Recherche de partenariat- Informations: FIFATA, Antsirabe   |  | Responsables issus de quelques ZGC, d'OP féminines et des GSD    |   | 4            |

**RECAPITULATIF DES FORMATIONS, VISITES ORGANISEES ET VOYAGES D'ECHANGES**

| <b>Période</b> | <b>Voyages/Visites organisées</b>  | <b>Formations/Intervenants</b>  | <b>Publics/Participants</b>   | <b>Nombre OP</b> | <b>Participants</b> |
|----------------|--|---|---|------------------|---------------------|
| mars-05        | Visite- Thèmes:<br>l'agroécologie et riz SEBOTA  |   | Maires des districts<br>d'Ambatondrazaka et<br>d'Amparafaravola   |                  | 24                  |
| mars-05        | Visite- Thèmes:<br>l'agroécologie et riz SEBOTA  |   | Paysans des terroirs<br>de VSF<br>Amparafaravola  | 6 terroirs       | 94                  |
| mars-05        |  | Formation des pépiniéristes<br>en arbres fruitiers -<br>Intervenant: CHTT<br>Toamasina  | Paysans<br>pépiniéristes issus<br>des ZGC   |                  | 28                  |
| mars-05        |  | Journées techniques sur<br>l'élevage à cycle court -<br>Intervenant: MPE  | Paysans<br>Ambatondrazaka   |                  |                     |
| avr-05         | Visite- Thèmes:<br>l'agroécologie, riz SEBOTA<br>et économie de semences,<br>visites CMS Anosiboribory |   | Paysans issus des<br>OP partenaires du<br>Projet (GSD, ZGC,<br>GRI, adoptants des<br>terroirs)et des<br>paysans individuels | 99 OP            | 1323                |
| mai-05         |  | Journées techniques sur<br>l'élevage à cycle court -<br>Intervenant: MPE  | Paysans<br>Amparafaravola   |                  |                     |
| juil/août-05   |  | Formation sur le semis<br>direct - Intervenant: BRL   | Adoptants des<br>nouveaux GSD de la<br>Vallée Marianina,<br>Sud Est, Rive Est et<br>Imamba Ivakaka                          |                  | 593                 |
| août-05        |  | Formation sur les techniques<br>de la communication,<br>l'animation participative et la<br>conduite de réunion -<br>Intervenant: BEST | Techniciens de<br>VSF/Amparafaravola  |                  | 9                   |
| sept-05        | Visite - Thème: l'agroécologie   |   | Paysans adoptants<br>du semis direct (pré-<br>GSD des terroirs de<br>VSF, Rive Est)   |                  | 441                 |
| oct-05         | Visite - Thème: l'agroécologie   |   | Paysans adoptants<br>du semis direct (pré-<br>GSD des terroirs de<br>VSF, Rive Est)   |                  | 294                 |
| sept/oct-05    |  | Formation sur le semis direct   | Paysans adoptants<br>des terroirs de VSF  | 6 terroirs       | 162                 |
| oct/nov-05     |  | Formation fonctionnelle: vie<br>associative, administration et<br>gestion d'une association -<br>Intervenant: BEST                    | Membres de bureau<br>et commissaires aux<br>comptes   |                  | 695                 |
| nov-05         | Visite -Thème: l'agroécologie  |   | Agents<br>communautaires en<br>santé animale avec<br>VSF  |                  | 36                  |
| nov-05         | Visite - Thème: l'agroécologie<br>(contre-saison)  |   | Paysans individuels<br>adoptants du semis<br>direct, Terroir<br>d'Ambohipasika  | 1 terroir        | 27                  |

## Encadré n° 5 Le contrat BERELAC

### **Prestations attendues de l'opérateur.**

Les prestations comprennent selon le contrat :

- La formation des responsables de la Fédération et son personnel en matière d'organisation et gestion d'une entreprise
- Appui et suivi des responsables de la Fédération et son personnel dans la conduite de leurs activités
- En collaboration avec la Société de service en appui à la Fédération :
- formation des responsables de la Fédération concernés en matière de gestion de l'eau et des réseaux
- organisation des usagers et les Associations des Usagers de l'eau pour faciliter la diffusion des techniques d'amélioration de la production rizicole
- Formation, appui et animation des Associations d'Usagers de l'eau de la Fédération en matière de fonctionnement et de gestion de leurs structures.

BERELAC a la responsabilité pour les années 2004 et 2005 d'appuyer la Fédération des AUE de la Vallée Marianina – PC 15 vers :

- Une autogestion complète, nécessitant un changement de stature, avec l'acquisition et ou le renforcement des capacités nécessaires à cette nouvelle situation,
  - Une autonomie financière dont la mise en place d'un système de recouvrement performant des redevances à payer par les usagers des AUE, et d'une gestion financière efficace. Ces redevances devront être suffisantes pour faire face aux obligations de la Fédération.
- Les prestations concernent les périmètres de la Vallée Marianina et du PC 15 dans le Fivondronampokontany d'Ambatondrazaka

### **Historique**

La Fédération des Associations des Usagers de l'Eau (AUE) de la Vallée Marianina – PC 15 a été créée en 1994 et regroupe les 16 AUE des périmètres de la zone considérée soit deux périmètres irrigués par les eaux de pluie avec irrigation complémentaire de la rivière et du barrage de retenue de Bevava, dans la zone d'Ambatondrazaka. Avec le transfert de gérance des 2 périmètres aux AUE (Associations des Usagers de l'Eau) la Fédération (FAUR) et les AUE deviennent responsables de l'exploitation des infrastructures primaires et secondaires. A la fin de chaque campagne, les AUE membres définissent ensemble les travaux d'entretien ainsi que les dépenses de fonctionnement de la Fédération et déterminent par conséquent le montant de quote-part à payer par chaque usager pour couvrir la totalité des charges financières.

La FAUR bénéficie d'un appui financier et technique à travers la coopération française de développement depuis 1994 (AFD) et depuis 2003 avec le projet BV lac. L'objectif du projet est de renforcer et d'améliorer les capacités et les compétences pour une organisation et une gestion rigoureuses.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Une autogestion complète avec l'acquisition et ou le renforcement des capacités nécessaires à cette nouvelle situation,
- Une autonomie financière avec un système de recouvrement performant des redevances à payer par les usagers des AUE.

Le détail des activités est présenté en annexe XXX

## **Encadré n° 6. Le contrat BEST (Bureau d'Expertise Sociale et de Diffusion Technique)**

BEST assure dans les bassins versants concernés par le Projet les prestations sur la formation. Par ailleurs, BEST intervient au niveau du volet Animation-Formation en vue de mettre en place des structures de concertation et de décisions nécessaires à :

- l'expression des besoins collectifs des communautés paysannes en matière de développement, soit en précisant ceux déjà exprimés, soit en faisant émerger de nouveaux besoins concrets ;
- la réalisation des actions du Projet, la plupart reposant sur la participation morale, physique et souvent financière des bénéficiaires ;
- la prise en charge progressive des responsabilités et de la charge financière des actions du Projet, seule façon possible d'assurer leur pérennisation et leur réplication. A terme, les producteurs disposent des capacités, moyens et informations nécessaires pour mener leurs activités avec des structures paysannes opérationnelles.

BEST a la responsabilité pour 2004-2005 & 2005-2006 d'appuyer la mise en place des structures de concertation et de décisions nécessaires à :

- L'expression des besoins collectifs des communautés paysannes en matière de développement, soit en reprecisant ceux déjà exprimés, soit en faisant émerger de nouveaux besoins concrets ;
- La réalisation des actions du Projet, la plupart reposant sur la participation morale, physique et souvent financière des bénéficiaires ;
- La prise en charge progressive des responsabilités et de la charge financière des actions du Projet, seule façon possible d'assurer leur pérennisation et leur réplication.

A terme, les producteurs disposeront des capacités, moyens et informations nécessaires pour mener leurs activités avec des structures paysannes opérationnelles. Les actions en matière d'appui concernent particulièrement les ZGC et associations déjà identifiées par le projet BV Lac Alaotra, y compris l'appui aux communes. En parallèle, BEST prévoit un appui transversal à l'ensemble des volets du Projet pour des éventuels besoins de structuration et d'organisation exprimés par les structures.

Le projet coordonne des actions dans plusieurs domaines clés complémentaires qui sont déclinés de façon adaptée en fonction des caractéristiques des différentes zones d'intervention :

- Les bassins versants des rivières Imamba-Ivakaka à l'ouest du lac, (zone d'Amparafaravola) zone de forte migration.
- Les bassins versants des vallées Sud-Est, autour d'Ambatondrazaka, zone très accidentée et de peuplement traditionnel.
- Les périmètres irrigués de la vallée Marianina et du PC 15 bénéficiant d'un bon niveau d'organisation.

Le détail des activités est présenté en annexe XXX

On a principalement :

- les formations qui permettent aux OP de démarrer leurs activités
- les visites inter sites qui ont permises l'animation scientifique et l'adoption des techniques, en particulier SCV.

Le volet n'a pas eu d'appui entre avril 2005 et actuellement.

Il y a déjà une certaine expérience des OP depuis la Somalac et de long liens avec BRL et les projets anciens. On observe donc une certaine inertie et la difficulté de changer les habitudes ...tant dans les AUE que dans les ZGC.

#### **4 Propositions supplémentaires par rapport au calendrier initial d'actions : la prise en compte du niveau exploitation agricole dans les objectifs du projet .**

Nous reprendrons une des conclusions du rapport Devèse :

*Il n'existe pas à notre connaissance d'études récentes des systèmes agraires du Lac Alaotra et de données chiffrées fiables sur les budgets des exploitations et sur les revenus extra-agricoles. Il n'existe pas non plus de typologie des exploitations familiales, sinon très grossières*

En effet , BV-lac a réalisé un important travail a deux niveau :

- au niveau des producteurs avec l'adoption d'un certain nombre de techniques
- au niveau des OP : avec un niveau de structuration important et des groupement fonctionnels pour la plupart.

Le grand absent de cette stratégie, pourtant au centre de toutes les actions et qui constitue le centre de décision majeur : l'exploitation agricole.

Une approche en matière de **conseil technico-économique à l'exploitation** est souhaitable pour les facteurs suivants :

- la nécessité de disposer d'un véritable outil de mesure fonctionnel de l'impact sur le revenu et les structures des exploitations agricoles des actions du projet : un réseau de fermes de références apparaît l'outil idéal, lié à une modélisation opérationnelle des exploitations agricoles par type avec le logiciel Olympe, parfaitement adapté à cette fonction
- la possibilité de passer d'une gestion familiale approximative à une gestion de l'exploitation en lien avec le budget familial ; ce qui permettra en outre de suivre les niveaux de capitalisation et donc les possibilités d'autofinancement des exploitations dans le court terme, facteur essentiel d'autonomisation.
- une forte motivation des paysans du Lac Alaotra soumis à des contraintes climatiques, agronomiques et économiques importantes, une ouverture aux enjeux économiques et une sensibilisation plus forte aux enjeux écologiques (ensablement des rizières et érosion des tanety...)

- un manque de réflexion des cadres des structures rencontrées sur le sujet par manque de compétences : compensé par un intérêt certain à développer cette activité. Il y a donc matière à formation des cadres sur les structures des exploitations agricoles, les déterminants des stratégies paysannes et des processus de prise de décision ; et les méthodes de suivi et de mesure d'impact.

Courant 2006, des travaux de stagiaire INA-PG sont en cours sur des diagnostics systèmes agraires et sur les systèmes de productions intégrant les systèmes SCV (voir encadré n° 7).

Une méthodologie d'intervention opérationnelle est suggérée à travers la mise en place des actions suivantes :

- formations spécifiques des cadres et techniciens sur l'approche système et les caractéristiques de l'exploitation agricole,
- sur la mise de réseaux de fermes de références pour les mesures d'impact des actions
- sur la mise en place d'une typologie opérationnelle pour mieux cibler les actions en fonction des types de producteurs,
- sur la modélisation (avec le logiciel Olympe ) permettant de déterminer les effets attendus, de mesurer le différentiel entre résultats espérés et résultats réels, de suivre réellement l'impact des actions du projet sur le revenu agricoles, identifier les besoins en micros crédits de campagne, et vérifier la capitalisation attendue permettant à terme l'autonomisation (et donc le moindre recours aux crédits), la mesure de résilience des systèmes (et donc la prise de risques en fonctions des aléas climatiques et économiques (volatilité des prix)
- enfin de pouvoir procéder à des scénarios en analyse prospective.
- enfin avec le module « ensemble » de Olympe, en analyse régionale, d'identifier par OP ou par terroirs les besoins globaux attendus et./ou réels en micro-crédits, volume d'intrants et volume à commercialiser.

**Encadré n° 7 Présentation des travaux en cours sur la caractérisation des exploitations agricoles (S Chabersky, 2006).**

Quelques années de recul permettent de faire un état de la diffusion des techniques agro-écologiques au Lac Alaotra. Les méthodes d'évaluation se sont affinées et ne se limitent plus à la superficie et au nombre d'adoptants. Elles s'intéressent à des indicateurs tels que la superficie moyenne par adoptant ou à l'analyse des abandons pour améliorer les produits diffusés. Les outils de suivi mis en place portent aussi bien sur les aspects techniques que sur les résultats économiques à la parcelle et à l'exploitation. Une centaine d'enquêtes agro-socio-économiques ont par ailleurs été réalisées sur deux des terroirs de diffusion encadrés par le projet (échantillonnage raisonné). Toutefois, les bases de données brutes correspondantes n'ont pas été exploitées et doivent être réactualisées. Les premiers impacts des actions de vulgarisation entreprises à l'échelle des différents types d'exploitations agricoles et de terroirs encadrés n'ont pas été étudiés. L'étude devra porter en priorité sur 2 régions encadrées par BRL : Les vallées du Sud-Est (Antsirika et Ambohimiarina-Mahatsara) et la zone Nord (Imerimandroso).

Les objectifs sont les suivants :

- De produire un référentiel complet sur les pratiques paysannes locales observées dans les zones d'intervention du projet,
- D'évaluer l'adéquation entre les propositions techniques et le fonctionnement des exploitations agricoles (systèmes de culture, systèmes d'élevages, calendrier de travail...)
- De déterminer si tous les types d'exploitations agricoles adoptent les SCV,
- D'évaluer les facteurs qui conditionnent la non-adoption, ou l'abandon des SCV chez certains exploitants (proposition de systèmes de culture inadaptés, accès au crédit, foncier etc...)
- De mettre en évidence les impacts économiques qui peuvent être envisagés (simulation technico-économiques) par l'adoption des SCV

## ***Conclusion générale***

Le programme de la prochaine mission juillet-Aout 2006 sera axé sur les formations organisées entre les campagnes agricoles (voir annexe 16). Le programme intégrera la continuation du programme en cours et une nouvelle formation pour une meilleure prise en compte du niveau exploitation agricole au niveau du projet.

## **Liste des annexes**

Annexe 1 : Termes de Référence de la mission. Mission du 10 au 24 mai 2006

Annexe 2 : programme de la mission

Annexe 3 : Projets préparatoires à BV Lac.

Annexe 4 : repères historiques

Annexe 5 : termes de référence initiaux du socio-organisateur expatrié.

Annexe 6 : Le contrat BERELAC

Annexe 7 : Méthodologie utilisée par BERELAC

Annexe 8 : évaluation des activités de la fédération vallée Marianina – PC15 (mois de mai 2006)

Annexe 9 : Le contrat BEST (Bureau d'Expertise Sociale et de Diffusion Technique)

Annexe 10 : exposé sur les réalisations de BEST dans le cadre du projet BV-lac.

Annexe 11 : Chronogramme des activités de BEST en Appui à la formation et à la gestion des Associations – Campagnes 2004/2005 – 2005/2006

Annexe 12 : Fiche descriptive du projet BV lac : mise en valeur et protection des bassins versants du lac Aalaoatra (projet BV-lac).

Annexe 13 : Les groupements semis direct et leurs associations

Annexe 14 : réalisations volet mise en valeur et environnement

Annexe 15 : Termes de références pour la mission d'appui n° 2 au volet socio-organisation du projet BV-lac ; Juillet-Aout 2006

Annexe 16 : les OP

## **Annexe 1**

### **PROPOSITION DE TERMES DE REFERENCES POUR LE CONSULTANT EN SOCIO-ORGANISATION**

#### **Mission du 10 au 24 mai 2006**

Analyse globale du volet au sein du projet , docs, rencontre terrain et tous partenaires

Appréciation des résultats de l'intervention de l'opérateur BEST en matière de :

- actions réalisées sur le terrain en animation et vie associative
- Organisation et structuration des organisations de producteurs
- Analyse des formations réalisées, contenu et efficacité
- Crédit agricole
- Autonomisation des diverses OP
- Méthodes utilisées : API etc..

Appréciation des résultats de l'intervention de l'opérateur BERELAC dans le cadre de l'autonomisation de la FAUR, en matière de :

- organisation, conseil et appui à la FAUR et aux AUE
- formations réalisées pour la structuration des OP
- autonomisation de la FAUR

Appui à la définition des orientations aux actions/activités du Volet Animation – Formation et ses opérateurs.

Diagnostic général sur les liens entre différents volets, sur l'intégration des équipes et l'efficacité des actions sur les OP par rapport aux objectifs initiaux du projet.

2. Identification des améliorations possibles, des formations manquantes en particulier au niveau de la prise en compte du niveau exploitation agricole, pour une meilleure intégration des actions en cours sur les changements techniques, les processus d'innovations techniques et organisationnelles, l'utilisation du crédit et l'organisation des producteurs.

## Annexe 2

### Programme de la mission

| Jour               | Heure     | Lieu                               | Activités   | Personnes rencontrées   |
|--------------------|-----------|------------------------------------|---|---|
| Mercredi<br>10 mai |           |                                    |   |   |
|                    | 22h00     | Aéroport Ivato                     | Arrivée Antananarivo  |   |
| Jeudi 11 mai       | 8h30      | Antananarivo<br>Bureau du<br>Cirad | Accueil   | Marie Hélène Dabat, CIRAD<br>Michel Partiot (Directeur régional<br>Cirad) |
|                    | 14H00     | Projet<br>FORMA(SCAC<br>)          | Visite locaux FORMA et<br>discussion sur leurs<br>activités | Yannick Leroux ATD<br>Marie Hélène Dabat, CIRAD                           |
| Vendredi<br>12 mai | 7H30      | Bureau AFD<br>Antanarivo           | Discussion sur l'Etat du<br>projet                          | MH Dabat, Burezi, Claire,<br>Grandjean.                                   |
|                    | 14H30     | Bureau BEST                        | Présentation activités<br>BEST                              | Philippe Grandjean (Chef projet)<br>Riva Ramboarison (Best)               |
| Samedi 13 mai      | 13<br>h00 | Ambatondraza<br>ka                 | Transfert vers le projet                                    | Jena Marie Buresi et Cécile Clarys<br>AFD                                 |
|                    |           |                                    |   |   |
| Dimanche<br>14 mai | 7H30      |                                    |   |   |
| Lundi 15 mai       |           |                                    |   |   |
| Mardi 16 mai       | 7H30      |                                    |   |   |
| Mercredi<br>17 mai | 7H30      |                                    |   |   |
|                    | 15H00     |                                    |   |   |
| Jeudi 18 mai       | 7H30      |                                    |   |   |
|                    | 17H00     |                                    |   |   |
| Vendredi<br>19 mai | 7H30      |                                    |   |   |
|                    | 14H30     |                                    |   |   |
| Samedi 20 mai      | 8H00      |                                    |   |   |
| Dimanche<br>21 mai | 7H30      |                                    |   |   |

|                    |      |                          |  |  |
|--------------------|------|--------------------------|--|--|
| Lundi 22<br>mai    | 4H00 | Bureaux BV lac           | Réunion de synthèse<br>avec BERELAC et BEST                      | Mrs Randrimananjara et Jacquinot<br>Ratsimba, BERELAC ; Mmr Mamy,<br>BEST , Jean Marcel<br>Randriamanalina, BV lac |
| Mardi 23<br>mai    |      |                          |  |  |
| Mercredi<br>24 mai |      | Retour Sur<br>Antanarivo |  |  |
|                    |      |                          | Réunion Synthèse<br>CIRAD<br><br>Retour sur la France le<br>soir | Marie H elene Dabat, CIRAD<br>Michel Partiot (Directeur r egional<br>Cirad)  |

### **Annexes 3 : Projets préparatoires à BV Lac** Source Rapport Devèse, mai 2006, AFD

#### **Le projet Imamba-Ivakaka**

Le projet Imamba Ivakaka (6.5 millions de FF) a débuté dans le courant de la campagne 1990/91 sur les bassins versants d'Imamba-Ivakaka, situés sur la rive Ouest du Lac. Ce projet avait été initialement conçu comme un projet de mise au point de références méthodologiques et techniques, susceptibles, dans un second temps, de diffuser son approche et ses résultats sur une échelle plus vaste. Il répondait en outre à un besoin de connaissance des bassins versants dominants jusqu'ici laissés pour compte des programmes d'investissements consacrés aux périmètres rizicoles gérés par la SOMALAC.

**Le bilan du projet**, malgré un contexte institutionnel difficile et son interruption à la suite du non remboursement des échéances de l'AFD, a en effet permis :

- de faire de la démonstration qu'une approche concertée avec les paysans sur la protection des bassins versants et plus généralement des ressources naturelles étaient envisageables sous réserve de la mise en œuvre d'une procédure pertinentes de sécurisation foncière,
- dans les zones ayant fait l'objet de procédure de sécurisation foncière, les conflits fonciers ont fortement diminué et les attributaires ont mis en œuvre les pratiques agricoles recommandées par le projet (reboisement, protection contre les feux...),
- La piste de 8 Km réhabilitée par le projet et donnant accès à la zone du projet depuis la route nationale est praticable sept ans après les travaux et l'association d'usagers continue d'en assurer la gestion et l'entretien au moyen d'un péage.
- Aujourd'hui, les bassins versants qui ont été aménagés se distinguent nettement dans le paysage général du fait des modifications qui y ont été apportées par le projet.

#### **Les projets vallées du Sud-Est du Lac Alaotra**

Les périmètres irrigués des vallées du Sud-Est du Lac Alaotra regroupent un ensemble de périmètres (vallée Marianina et PC15) qui ont fait l'objet, à partir de 1990, de travaux de réhabilitation et d'un appui à la création et au fonctionnement d'Associations d'Usagers de Réseaux (AUR) devant prendre en charge la gestion et l'entretien du réseau.

Un projet de 35 millions de FF a débuté dans le courant 1990/91 dans la vallée dominant la partie Sud-Est de la cuvette du Lac Alaotra (vallée Marianina) et a permis d'étendre et de réhabiliter le réseau. Il apporterait également des appuis pour la protection et le développement des collines surplombant le périmètre. Un second concours de 5 millions de FF a été octroyé en 1993 pour la gestion et l'entretien des périmètres créés ou réhabilités. Enfin, la Fédération des Associations d'Usagers des Réseaux (FAUR) de la vallée Marianina et du PC 15 bénéficie actuellement d'une subvention de 5 millions de FRF octroyée par l'AFD pour la réalisation d'un projet d'appui à la structuration à long terme des Associations d'Usagers des Réseaux.

Le projet fournissait à la Fédération des appuis sous trois formes distinctes :

- des appuis techniques en matière hydraulique, en organisation et en animation des associations ;
- des petits travaux de réparation et d'amélioration du fonctionnement des réseaux, cofinancés avec les usagers ;
- une contribution aux investissements réalisés par la Fédération et une contribution dégressive à son fonctionnement.

L'évaluation de cet ensemble de projet « Vallées Sud-Est » a mis en évidence que la plupart des objectifs initiaux ont été atteints, notamment sur le plan de la gestion des périmètres (transfert de responsabilité aux usagers, prise en charge financière de l'entretien, appui technique de la part de professionnels) et que, de plus, le projet a permis de faire émerger des PME locales pour la réalisation des travaux d'entretien et d'améliorer significativement les rendements en riz qui sont passés de 2.5 à près de 3.5 tonnes/ha.

#### **Le projet de diffusion et de gestion agrobiologique des sols cultivés**

L'AFD finance depuis 1998, dans le cadre du « projet de diffusion de gestion agrobiologique des sols cultivés à Madagascar », la recherche et la diffusion de techniques de semi direct sous couverture particulièrement porteuses, mis en œuvre par les ONG Tafa au niveau de la recherche) et l'ANAE (pour la diffusion). Ce programme de 6.2MFF a concerné très largement le Lac Alaotra où plusieurs sites de références ont été installés et où la diffusion en milieu paysan a été amorcée.

#### **Annexe 4 : Repères historiques**

Source, Rapport Devèse, mai 2006

Longtemps sous-peuplée par les premiers occupants, les Sihanaka, la cuvette du Lac Alaotra accroît sa population à partir de l'achèvement en 1923 de la **voie ferrée** la reliant tant à la côte Est qu'à la capitale. Les nouveaux arrivants, en provenance d'autres groupes ethniques des hauts plateaux (Merina, Betsileo, Antandroy et Betsimisaraka) s'installèrent tout autour du lac, d'abord à l'Est mais ensuite de préférence dans la zone occidentale non défrichée, là où les problèmes fonciers ne se posaient pas encore. La partie orientale, autour d'Imérimandrosy, fut longtemps une bonne région de production de manioc.

Les zones marécageuses, au Sud, à l'Ouest et au Nord, furent peu à peu mises en valeur **après la seconde guerre mondiale** grâce à des réseaux de protection contre les inondations, d'irrigation et de drainage, avec de grandes surfaces dévolues à des colons<sup>8</sup>. La station de recherche agricole, créée en 1921, les services agricoles et le crédit rural jouèrent aussi un rôle important dans le développement de la région.

La mise en valeur rizicole de la cuvette et la priorité donnée à l'agriculture familiale devinrent les priorités **après l'indépendance**, avec la création d'un établissement public<sup>9</sup>, la SOMALAC (Société Malgache d'Aménagement du Lac Alaotra) en 1961 qui consacra la vocation de la région comme « grenier à riz de Madagascar ». Trois missions interdépendantes lui sont en effet assignées : une intensification agricole afin de contribuer d'une façon décisive à l'objectif national d'autosuffisance en riz, la poursuite des aménagements hydro agricoles, une restructuration foncière. Selon les périmètres et les attributaires, la superficie des lots distribués varie de 3ha à 5ha qu'il est interdit de morceler. « *Dans son principe, cette opération vise à démanteler et réduire les grands les grandes propriétés et à promouvoir un grand nombre des exploitants moyens en diminuant par là même le métayage*<sup>10</sup> ».

Aménagements et réhabilitations des périmètres se succédèrent jusqu'au désengagement de l'Etat et des bailleurs de fonds à la fin des années 80 et à la **disparition de la SOMALAC en 1991**<sup>11</sup>. Celle-ci fut en partie la conséquence du changement d'orientation des bailleurs de fonds du projet de relance de la production de riz au Lac Alaotra (1983/1989) : i) la Banque mondiale privilégiant les services agricoles de l'Etat venant en appui à tous les producteurs dans le cadre du Programme National de Vulgarisation de la vulgarisation qu'elle soutenait et donnant la priorité à une restructuration/privatisation du secteur public après s'être en 1983 engagé à renforcer la SOMALAC, ii) le ministère de la coopération décidant de se désengager d'un appui à la SOMALAC qu'il apportait depuis l'indépendance, iii) l'AFD faisant le pari de resituer son intervention par rapport à l'ensemble de la cuvette dans le cadre d'un Plan Indicatif du Développement Régional du Lac Alaotra. En toile de fonds, il était aussi invoqué le fait que les riziculteurs de la région du lac avaient été trop privilégiés par rapport à la multitude des paysans du pays.

Par la suite l'**appui aux périmètres irrigués fut réduit**, même si des soutiens importants sur le plan qualitatif furent apportés à des associations d'usagers par BRL, par G Belloncle...

---

<sup>8</sup> Les colons et les compagnies coloniales cultivaient avec des techniques modernes (motorisation, chimisation), possédaient des rizeries, exportaient du riz.

<sup>9</sup> Devenu entreprise socialiste en 1982.

<sup>10</sup> Chantal Blanc-Pamard, système de production paysans et modèle rizicole intensifs : deux systèmes en décalage L'exemple des rizicultures de la SOMALAC sur les Hautes Terres centrales de Madagascar Cah.Sci Hum. 23 (3-4) 1987 : 507-531-530.

<sup>11</sup> Dans notre rapport de 1990, nous mettions en garde les autorités et les bailleurs de fonds sur les conséquences graves d'une disparition de la SOMALAC sans prévoir les transitions, en particulier comme message négatif pour les acteurs concernés et comme arrêt des dynamiques en cours.

**Annexe 5**  
**TERMES DE REFERENCE INITIAUX**  
**DU SOCIO-ORGANISATEUR EXPATRIE**

Le socio-organisateur expatrié sera responsable du volet professionnalisation des organisations professionnelles en liaison avec le socio-organisateur permanent du Projet ; Jeam Marcel Randriamanalina.

Dans ce cadre il assurera les tâches suivantes :

**1. Expérimentation et extension progressive des organisations professionnelles suivantes dans le cadre des textes législatifs existant :**

**Voir synthèse**

- 1) Association d'Usagers de l'eau AUE et FAUR
- 2) Associations de gestion du foncier concrètement ZGC
- 3) Coopératives d'approvisionnement en intrants et coopératives de collecte des produits : Coopérative de tomate (Tambatra), la seule
- 4) Associations de crédit solidaire devenant les interlocuteurs des Institutions Financières Mutualistes, 73 ACCS (associations de Crédit en caution Solidaire ), tous avec la BAO (en groupement) . Et 261 individus avec OTIV (en individuel
- 5) Greniers communautaires villageois : 2004-2005 :. 14 groupements GCV, PC 15 et VM autour de la ville.
- 6) Associations d'intensification : GRI

ou tout autre organisation professionnelle qu'il paraîtrait utile de créer.

- 2. Apporter un appui à ces Associations ou Coopératives primaires pour les aider à se regrouper en Fédérations.**
- 3. Appui à l'organisation et la gestion des Fédérations par la formation permanente des membres des bureaux et du personnel technique recruté par les Fédérations.**
- 4. Appui à la formation des cadres des ONG partenaires du projet en matière de socio-organisation.**
- 5. Information de l'ensemble des cadres techniques du Projet à la compréhension des méthodes de mise en place des organisations professionnelles de base et des Fédérations.**

On peut ajouter un volet organisation des formations

## Annexe 6

### Le contrat BERELAC

#### 1.1 Prestations attendues de l'opérateur.

Les prestations comprennent selon le contrat :

- La formation des responsables de la Fédération et son personnel en matière d'organisation et gestion d'une entreprise
- Appui et suivi des responsables de la Fédération et son personnel dans la conduite de leurs activités
- En collaboration avec la Société de service en appui à la Fédération :
  - formation des responsables de la Fédération concernés en matière de gestion de l'eau et des réseaux
  - organisation des usagers et les Associations des Usagers de l'eau pour faciliter la diffusion des techniques d'amélioration de la production rizicole
- Formation, appui et animation des Associations d'Usagers de l'eau de la Fédération en matière de fonctionnement et de gestion de leurs structures.

BERELAC a la responsabilité pour les années 2004 et 2005 d'appuyer la Fédération des AUE de la Vallée Marianina – PC 15 vers :

- Une autogestion complète, nécessitant un changement de stature, avec l'acquisition et ou le renforcement des capacités nécessaires à cette nouvelle situation,
- Une autonomie financière dont la mise en place d'un système de recouvrement performant des redevances à payer par les usagers des AUE, et d'une gestion financière efficace. Ces redevances devront être suffisantes pour faire face aux obligations de la Fédération.

#### 1.2

#### 1.3 Zone d'intervention.

Les prestations concernent les périmètres de la Vallée Marianina et du PC 15 dans le Fivondronampokontany d'Ambatondrazaka

#### Historique

La Fédération des Associations des Usagers de l'Eau (AUE) de la Vallée Marianina – PC 15 a été créée en 1994 et regroupe les 16 AUE des périmètres de la zone considérée soit deux périmètres irrigués par les eaux de pluie avec irrigation complémentaire de la rivière et du barrage de retenue de Bevava, dans la zone d'Ambatondrazaka.

Avec le transfert de gérance des 2 périmètres aux AUE (Associations des Usagers de l'Eau) la Fédération (FAUR) et les AUE deviennent responsables de l'exploitation des infrastructures primaires et secondaires. A la fin de chaque campagne, les AUE membres définissent ensemble les travaux d'entretien ainsi que les dépenses de fonctionnement de la Fédération et déterminent par conséquent le montant de quote-part à payer par chaque usager pour couvrir la totalité des charges financières.

La FAUR bénéficie d'un appui financier et technique à travers la coopération française de développement depuis 1994 (AFD) et depuis 2003 avec le projet BV lac. L'objectif du projet est de renforcer et d'améliorer les capacités et les compétences pour une organisation et une gestion rigoureuses.

## **Les objectifs**

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Une autogestion complète avec l'acquisition et ou le renforcement des capacités nécessaires à cette nouvelle situation,
- Une autonomie financière avec un système de recouvrement performant des redevances à payer par les usagers des AUE.

## **Les résultats attendus au terme du projet**

Les résultats suivants sont attendus :

- Une bonne gestion technique et hydraulique des réseaux avec l'appui d'une société spécialisée,
- La gestion et la fixation des redevances d'eau des AUE à la Fédération à un niveau suffisant pour permettre la maintenance des réseaux.
- L'autonomie de la Fédération a terme.
- Une augmentation progressive de la production rizicole dans les deux périmètres pour atteindre au moins 5 tonnes de paddy à la quatrième année.

## **Les activités**

Les actions d'animation –formation viseront l'amélioration du fonctionnement et de la dynamique associative des AUE membres et l'accompagnement dans l'évolution de la FAUR.

Ainsi, les activités suivantes sont assignées au socio- organisateur de l'équipe d'appui (issues du contrat):

- Définition, avec les entités concernées (Fédération, Associations, Société de service) des besoins en formation, relatifs à la nouvelle orientation de la Fédération notamment sur l'aspect organisation et gestion (management, techniques de négociation, gestion financière, ressources humaines, ...) pour les élus, les responsables et le personnel de la Fédération,
- Etablissement du programme de formation et organisation des sessions de formation
- Identification et mise en œuvre des compétences (organismes professionnels) qui vont assurer les formations
- Participation à la réalisation des formations
- Appui du personnel administratif de la Fédération dans la conduite de leurs activités
- Appui et conseil de la Fédération concernant l'amélioration de l'application des règles et Dina des AUE et de la Fédération en matière de la gestion des réseaux.
- Appui à la Fédération et aux AUE pour la préparation et de la négociation de la mise en place du Fonds d'entretien des réseaux, ceci avec les autres entités concernées (Etat et opérateurs)
- Le socio-organisateur, en collaboration avec la Société de service :
  - Organise et met en œuvre les formations des responsables de la Fédération, chargés de veiller au respect de l'organisation de la gestion de l'eau et de la protection du réseau (policiers des réseaux)

- Informe, sur base des prévisions établies par la Fédération et la société de services, les responsables d'AUE et de la Fédération de l'organisation annuelle pour la gestion de l'eau ainsi que la gestion technique des réseaux,
  - appuie les responsables des Associations de la Fédération dans l'établissement des différents comptes (d'exploitation prévisionnel ou des résultats en fin de campagne) relatifs à la gestion technique des réseaux
- En matière de vulgarisation et d'intensification, le socio-organisateur, en collaboration avec les techniciens concernés de la Société de service:
    - organise les usagers et les AUE en vue de faciliter la diffusion des thèmes techniques relatifs à l'amélioration de la production rizicole dans les 2 périmètres ainsi que l'organisation des séances de formation, de démonstration, de suivi et d'évaluation,
    - organise et conduit les séances de diagnostic et d'évaluation de la campagne au niveau des groupements d'intensification mis en place,
    - conseille et appuie les groupements d'intensification pour l'organisation à l'accès au crédit agricole.

Dans le cadre de l'appui, du suivi et du conseil aux AUE et aux usagers, en collaboration avec des animateurs et formateurs spécialisés en la matière, le socio-organisateur:

- Appuie et suit le fonctionnement et l'organisation des AUE pour :
  - L'établissement du programme d'activités annuel,
  - La tenue des Assemblées générales,
  - La définition des actions dans le cadre de l'amélioration de la conduite des activités de l'AUE,
  - L'appui des responsables des AUE pour l'animation, la sensibilisation et l'information des usagers.
- Appuie et conseille, en concertation avec les spécialistes de la Société de service, la gestion financière et administrative des AUE pour :
  - L'établissement des différents comptes des AUE et bilan des activités (compte d'exploitation prévisionnel, compte des résultats, bilan,...),
  - La collecte des redevances d'eau,
  - Le suivi de la réalisation des budgets des AUE,
  - La tenue des documents des AUE.
- Appuie les élus et les responsables des AUE pour :
  - L'identification des besoins en formation
  - L'établissement et organisation du programme de formation

L'Expert en socio-organisation et BERELACorganisent la tenue des formations de façon à ce que les thèmes de formation à réaliser par les différents intervenants soient regroupés en une session et que chaque session soit déterminée suivant la période où les participants sont disponibles pour suivre les formations

## **Annexe 7**

### **Méthodologie utilisée par BERELAC**

Afin de clarifier l'ensemble des prestations à exécuter, nous avons opté pour une présentation de la présente méthodologie sous forme de tâches qui correspondent aux principes des prestations demandées dans le Terme de Référence.

#### **1. Formation des responsables de la Fédération et son personnel en matière d'organisation et gestion d'une entreprise**

La formation des responsables de la Fédération et son personnel en matière d'organisation et gestion d'une entreprise consiste à les former sur les trois capitalisations à savoir,

##### **A. Capitalisation institutionnelle**

- les textes juridiques concernant leur association
- les dossiers de constitution d'une association
- le statut de l'association
- le règlement intérieur ou interne

##### **B. Capitalisation financière**

- les ressources financières
- les engagements financiers
- le compte prévisionnel
- le compte de résultats
- le bilan

##### **C. Capitalisation intellectuelle**

- tenue des documents comptables
- établissement des rôles des redevables
- établissements des contrats sur les travaux avec les entreprises et le contrat de frais de participation à l'entretien et maintenance des réseaux avec les usagers de l'eau
- maîtrise de l'opération de recouvrement
- règlement des litiges
- collaboration avec les services techniques et les autorités

#### **2. Appui et suivi des responsables de la Fédération et son personnel dans la conduite de leurs activités**

##### **2.1. Appui à l'élaboration et la mise en oeuvre du système comptable adapté à la Fédération des AUE**

- Vérification des comptes et élaboration des outils comptables
- formation du personnel comptable et les responsables élus de la Fédération
- élaboration des comptes et leur certification

##### **2.2. Appui à la préparation des comptes de fin d'exercice (compte des résultats et bilan) et établissement du compte exploitation prévisionnel et certification des comptes par un expert agréé**

### **2.2.1. Elaboration des comptes d'exploitations prévisionnels :**

- **travaux d'entretien** : identifications des travaux (localisation, quantité, métrés devis estimatif)
- **fonctionnement** : besoin en fournitures, frais de déplacement, indemnités, divers et imprévus

### **2.2.2. Evaluation des frais d'entretien et à les soutenir en Assemblées générales de la Fédération des AUE**

- s'appuyer sur le résultat des comptes d'exploitations prévisionnels
- recenser les superficies redevables
- calculer les frais d'entretien et de fonctionnement en fonction des besoins et des surfaces redevables
- élaborer le canevas d'animation pour l'assemblée générale (objet, objectif, ordre du jour, identification des contraintes et problèmes, recherche des solutions, partages de responsabilité...)

## **3. En collaboration avec la Société de service en appui à la Fédération**

**Appui et conseil, en concertation avec les spécialistes de la Société de service pour :**

### **3.1. Gestion de la Fédération**

- Tenue des assemblées générales
- Résultat des A.G.
- Préparation CEP
- Approbation CEP
- Réunion des membres de bureau
- Résultat du travail des membres de bureau

### **3.2. Besoins et mesures d'accompagnement**

- Besoin de formation en gestion administrative
- Besoin de formation en gestion financière
- Besoin de formation sur les textes législatifs
- Besoin de formation sur les statuts
- Besoin de formation sur le Dina (amélioration de l'application des dina, la mise en oeuvre des procédures juridiques pour les récalcitrants...)
- Besoin de formation sur l'intensification agricole
- Besoin de formation sur l'approvisionnement
- Besoin de formation sur la gestion de l'eau.

### **3.3 Fonciers**

- Immatriculation foncière
- Mode de faire valoir (direct, indirect)
- Location de terre
- Transactions foncières
- Litiges fonciers

### **3.4. Evaluer les potentiels des différents acteurs économiques susceptibles de satisfaire les besoins des usagers ;**

- identifier la nature et la fonction des différents acteurs
- étudier les formes des relations possibles entre la Fédération et les différents acteurs

### **3.5 Aider la Fédération en contact avec les autres associations et groupements de paysans (GPS...) ainsi que les institutions financières (banques...) et Organisations Non Gouvernementales intervenant dans le domaine du développement rural.**

- assurer la liaison entre l'AUE et l'extérieur
- assurer la circulation de l'information dans les deux sens

## **4. Formation, appui et animation des Associations d'Usagers de l'eau de la Fédération en matière de fonctionnement et de gestion de leurs structures**

### **4.1. Formation spécifique des responsables des AUE :**

- \* rôles et attributions : du président, vice - président, trésorier, secrétaire, délégués
- \* gestion financière et comptable : entrer, sortie, utilisation des documents comptables (cahiers de caisse, cahier de banque, reçus, ...)
- \* conduite de réunion (travail, assemblée générale,...)

### **4.2. Elaboration des comptes d'exploitations prévisionnels :**

- **travaux d'entretien** : identifications des travaux (localisation, quantité, métrés devis estimatif)
- **fonctionnement** : besoin en fournitures, frais de déplacement, indemnités et divers imprévus

### **4.3. Aider les responsables de l'Association à évaluer les frais d'entretien et à les soutenir en Assemblées générales des usagers**

- s'appuyer sur le résultat des comptes d'exploitations prévisionnels
- recenser les superficies redevables
- calculer les frais d'entretien et de fonctionnement en fonction des besoins et des surfaces redevables
- élaborer le canevas d'animation pour l'assemblée générale (objet, objectif, ordre du jour, identification des contraintes et problèmes, recherche des solutions, partages de responsabilité...)

### **4.4. Appuyer les membres du Bureau de la structure de gestion dans la préparation de la campagne de recouvrement des frais d'entretien :**

- **à recenser les parcelles redevables et les usagers correspondants**
  - en parallèle avec l'identification des travaux d'entretien
  - identifier les rizières sinistrées et les superficies redevables
  - actualiser les listes des exploitants

### **Veiller à ce que les usagers soient consultés lors de la détermination et la priorisation des travaux ;**

- prévoir des réunions d'information avec la société de service
- recueillir des données et informations préalables auprès des usagers
- parcourir le périmètre avec les usagers et la Société de service en appui à la Fédération

### **Aider les usagers à identifier et à formuler leurs besoins ;**

- Identifier les situations en cours et des problèmes
- établir les priorités parmi les situations et problèmes
- analyser une situation et problèmes
- choisir d'un ou plusieurs solutions à la situation et problèmes
- organiser des moyens (humains, matériels, financiers, de formation)
- suivre et évaluer la réalisation de la ou les solutions

- **à établir les rôles**
  - N° d'ordre, N° de lot, N° de maille, Nom et prénoms, résidence, superficie totale, superficie redevable, montant à payer,
  - calculer et vérifier les montants à payer
  
- **à organiser le recouvrement**
  - définir le période du recouvrement (échéance de paiement de frais d'entretien)
  - préparer les logistiques (rôles, avertissement, reçus,...)
  - élaborer de stratégie et répartition de tâches entre les membres du Bureau et délégué
  - arrêter une procédure permettant un suivi, un contrôle et une analyse périodique, par des situations hebdomadaire
  - envoyer les avertissements,
  - désigner individuellement et officiellement les délégués percepteurs

## Annexe 8

### **EVALUATION DES ACTIVITES DE LA FEDERATION VALLEE MARIANINA – PC15 MOIS DE MAI 2006**

Rapport BV-lac

Les Associations des Usagers de l'Eau de la Vallée Marianina- PC 15 et leur fédération, avec l'appui du Projet de mise en valeur et de conservation des Bassins Versants au Lac Alaotra ont fixé l'objectif d'améliorer les conditions techniques et organisationnelles de l'irrigation de façon à faire progresser de façon durable la performance des périmètres vers un optimum socio-économique.

De ce fait, un appui spécifique est apporté aux AUE par le Projet BV Lac pour les amener progressivement vers une autonomie complète,

BERELAC participe à l'atteinte de cet objectif au niveau socio-organisationnel en assurant l'appui des membres de bureau de la FAUR et des AUE pour la maîtrise de la gestion administrative et financière, la formation des responsables de la Fédération et des AUE en matière d'organisation et gestion d'entreprise.

D'une manière générale, au titre de la mission qui lui est confiée, BERELAC est mandaté pour appuyer la Fédération des AUE de la Vallée Marianina-PC15 vers :

- Une autogestion complète, nécessitant un changement de stature, avec l'acquisition et ou le renforcement des capacités nécessaires à cette nouvelle situation,
- Une autonomie financière dont la mise en place d'un système de recouvrement performant des redevances à payer par les usagers des AUE, et d'une gestion financière efficace.

La méthodologie appliquée est une démarche participative favorisant la participation de chacun à travers les échanges et l'étude des cas fréquemment rencontrés par les usagers dans le quotidien, visés sur les trois capacités suivantes :

- Capacité institutionnelle ;
- Capacité financière ;
- Capacité intellectuelle.

#### **A- AU NIVEAU DE LA FAUR**

##### **1- SUR LE PLAN ORGANISATIONNEL**

- **Appui des membres de bureau pour l'établissement du Programme de Travail Annuel (PTA) avec différentes commissions concernées et la société de service**

- Identification des travaux d'entretien
- Identification des parcelles sinistrées
- Elaboration du Budget Prévisionnel
- Approbation du compte de résultats et du budget prévisionnel
- Recouvrement des redevances

- Réalisation du programme

- Ouverture du barrage

- Suivi de la mise eau et de la mise en valeur

- **Appui des responsables de la FAUR pour l'animation des différentes Assemblées Générales :**

### **2 Assemblée Générales Ordinaires :**

#### **Approbation du compte de résultats et vote du Compte d'Exploitation Prévisionnel**

##### **1- Phase préparatoire**

Notre appui consiste à aider les membres de bureau de la FAUR à préparer les différents papiers pour la présentation du compte de résultats et du budget prévisionnel : vérification des entrées et des dépenses avec les différentes factures correspondantes

Le budget prévisionnel de la FAUR se divise en deux parties :

- Fonctionnement
  - Travaux d'entretien : courants et de réhabilitation
- Budgets Prévisionnels pendant 3 dernières campagnes

| <b>Campagne</b>          | <b>Rubriques</b>                | <b>2003 – 2004<br/>(Ariary)</b> | <b>2004-2005<br/>(Ariary)</b> | <b>2005-2006<br/>(Ariary)</b> |
|--------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| <b>1- Fonctionnement</b> |                                 |                                 |                               |                               |
|                          | - Indemnités                    | 2 970 600                       | 2 947 200                     | 3 410 000                     |
|                          | - Salaires                      | 9 108 000                       | 1 740 000                     | 7 687 368                     |
|                          | - Fournitures de bureau         | 4 216 675                       | 3 629 000                     | 2 441 400                     |
|                          | - Entretien matériels           |                                 | 577 420                       | 100 000                       |
|                          | - Prestation Société de service |                                 | 16 152 000                    | 29 604 404                    |
|                          | - Divers                        |                                 | 200 000                       | 400 000                       |
|                          | <b>Sous – total 1</b>           | <b>16 295 275</b>               | <b>25 245 620</b>             | <b>43 643 172</b>             |
| <b>2-Travaux</b>         |                                 |                                 |                               |                               |
|                          | - Courants                      | 10 818 600                      | 13 089 500                    | 20 629 000                    |
|                          | - Cofinancement                 | 12 049 200                      | 18 661 675                    | 7 353 524                     |
|                          | <b>Sous – total 2</b>           | <b>22 867 800</b>               | <b>31 751 175</b>             | <b>27 982 524</b>             |
| <b>TOTAL</b>             |                                 | <b>39 163 075</b>               | <b>56 996 795</b>             | <b>71 625 696</b>             |

- Réalisations budgétaires 5 dernières campagnes (2001 à 2005)

| Rubriques/Campagne           | 2001-2002<br>(Ariary) | 2002-2003<br>(Ariary) | 2003 – 2004<br>(Ariary) | 2004-2005<br>(Ariary) | 2005-2006<br>(Ariary) |
|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>1- Fonctionnement</b>     | 14 000 442            | 16 845 674            | 12 629 781              | 23 293 629            |                       |
| <b>Sous – total 1</b>        | <b>14 000 442</b>     | <b>16 845 674</b>     | <b>12 629 781</b>       | <b>23 293 629</b>     |                       |
| <b>2-Travaux</b>             |                       |                       |                         |                       |                       |
| - Courants                   | 3 875 542             | 4 718 576             | 7 783 489               | 10 515 926            |                       |
| - Cofinancement              | 1 661 280             | 12 326 331            | 5 723 190               | 1 138 050             |                       |
| <b>Sous – total 2</b>        | <b>5 536 822</b>      | <b>17 044 907</b>     | <b>13 506 379</b>       | <b>11 653 976</b>     |                       |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>19 537 264</b>     | <b>33 890 581</b>     | <b>26 136 460</b>       | <b>34 947 605</b>     |                       |
| <b>3- Recettes réalisées</b> | <b>27 641 149,8</b>   | <b>38 074 231</b>     | <b>39 320 270</b>       | <b>64 156 632</b>     | <b>88 229 902</b>     |

## 2- Pendant l'Assemblée Générale

### Analyse de la situation de recouvrement et détermination de la date d'ouverture du barrage

- Situation de recouvrement de la redevance d'eau pendant les cinq dernières années

- Réalisation en pourcentage au niveau AUE de bases

| PERIMETRE           | 2001-2002 | 2002-2003 | 2003-2004 | 2004-2005 | 2005-2006 |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| VALLEE<br>MARIANINA | 74 %      | 82 %      | 80 %      | 80 %      | 87 %      |
| PC15                | 79 %      | 87 %      | 93 %      | 86 %      | 86 %      |
| VM+PC15             | 76 %      | 84 %      | 84 %      | 84 %      | 87 %      |
|                     |           |           |           |           |           |

- Situation de recouvrement de redevance en cours au 30/06/05

| ASSOCIATION                   | MONTANT A<br>RECOUVER | SOMME<br>RECOUVREE | %            |
|-------------------------------|-----------------------|--------------------|--------------|
| AMBOLOTARA                    | 7 529 600             | 7 205 970          | 95,70        |
| BEMANJATO                     | 3 273 270             | 3 016 192          | 92,15        |
| AMBOHIMASINA                  | 6 846 000             | 5 830 734          | 85,17        |
| ANDRANOMANGATSIKA             | 4 383 110             | 4 166 817          | 95,07        |
| AMBOHIBARY                    | 2 089 948             | 1 850 862          | 88,56        |
| <b>TOTAL VALLEE MARIANINA</b> | <b>24 121 928</b>     | <b>22 070 575</b>  | <b>91,50</b> |
| AMBOHIPIHAONANA Mailles 1-2-3 | 6 660 000             | 5 562 901          | 83,53        |
| AVOTRA Mailles 4-7-8          | 5 365 140             | 4 893 502          | 91,21        |
| EZAKA Mailles 9-14            | 5 940 000             | 4 734 834          | 79,71        |
| MAHAZAKATENA Mailles 15-16    | 5 922 800             | 5 075 242          | 85,69        |
| MIARAMIZOTRA Mailles 21       | 6 075 000             | 4 738 190          | 77,99        |
| <b>TOTAL CANAL I8</b>         | <b>29 962 940</b>     | <b>25 004 669</b>  | <b>83,45</b> |

|                              |                   |                   |              |
|------------------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| MAHASOA Mailles 5-6          | 5 670 000         | 3 865 400         | 68,17        |
| MAHAVOKATRA Mailles 10-13    | 7 592 400         | 6 117 645         | 80,58        |
| FANAVAOZANTSOA Mailles 11-12 | 3 689 000         | 3 443 707         | 93,35        |
| MANASOA Mailles 17-18        | 7 050 000         | 6 424 382         | 91,13        |
| AMBOHIMAHASOA Mailles 19-20  | 7 872 000         | 5 276 485         | 67,03        |
| MANANJARA Mailles 22-23      | 3 238 400         | 2 507 517         | 77,43        |
| <b>TOTAL CANAL I2</b>        | <b>35 111 800</b> | <b>27 635 136</b> | <b>78,71</b> |
| <b>TOTAL PERIMETRE</b>       | <b>89 196 668</b> | <b>74 710 380</b> | <b>83,76</b> |

- Situation de recouvrement des arriérés au 30/06/05

| ASSOCIATION                   | MONTANT A RECOVER | SOMME RECOUVREE   | %            |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| AMBOLOTARA                    | 604 068           | 295 293           | 48,88        |
| BEMANJATO                     | 649 327           | 150 915           | 23,24        |
| AMBOHIMASINA                  | 3 484 203         | 1 675 437         | 48,09        |
| ANDRANOMANGATSIKA             | 71 952            | 30 576            | 42,49        |
| AMBOHIBARY                    | 295 715           | 172 298           | 58,26        |
| <b>TOTAL VALLEE MARIANINA</b> | <b>5 105 265</b>  | <b>2 324 519</b>  | <b>45,53</b> |
| AMBOHIPIHAONANA Mailles 1-2-3 | 3 233 748         | 274 508           | 8,49         |
| AVOTRA Mailles 4-7-8          | 3 043 034         | 254 104           | 8,35         |
| EZAKA Mailles 9-14            | 4 083 620         | 183 000           | 4,48         |
| MAHAZAKATENA Mailles 15-16    | 5 076 373         | 701 206           | 13,81        |
| MIARAMIZOTRA Mailles 21       | 5 904 075         | 107 000           | 1,81         |
| <b>TOTAL CANAL I8</b>         | <b>21 340 850</b> | <b>1 519 818</b>  | <b>7,12</b>  |
| MAHASOA Mailles 5-6           | 4 048 961         | 1 346 382         | 33,25        |
| MAHAVOKATRA Mailles 10-13     | 5 406 770         | 227 337           | 4,20         |
| FANAVAOZANTSOA Mailles 11-12  | 433 786           | 142 561           | 32,86        |
| MANASOA Mailles 17-18         | 1 093 578         | 121 680           | 11,13        |
| AMBOHIMAHASOA Mailles 19-20   | 3 605 726         | 434 171           | 12,04        |
| MANANJARA Mailles 22-23       | 1 002 645         | 120 514           | 12,02        |
| <b>TOTAL CANAL I2</b>         | <b>15 591 466</b> | <b>3 964 851</b>  | <b>14,44</b> |
| <b>TOTAL PERIMETRE</b>        | <b>42 037 581</b> | <b>7 809 1898</b> | <b>18,58</b> |

- Evolution et Réalisation de la redevance d'eau au niveau de la FAUR

| Intutilé/Campagne                          | 2003 - 2004 | 2004 - 2005 | 2005 - 2006 |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Superficie redevable                       | 3605 ha     | 3646 ha     | 3640 ha     |
| Montant de la redevance d'eau /ha (Ariary) | 10 000      | 15 140      | 19 490      |
| Montant à recouvrer (Ariary)               | 36 050 000  | 55 200 440  | 70 943 600  |
| Montant recouvrée                          | 36 050 000  | 55 200 440  | 70 943 600  |
| Pourcentage                                | 100 %       | 100 %       | 100 %       |

- **Evolution des taux de redevances d'eau en kg de paddy/ha au niveau des AUE de bases**

| Campagne               | 2003-2004 | 2004-2005 | 2005-2006 | 2006-2007 | 2007-2008 |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Objectifs* (kg/ha)     | 118 kg    | 151 kg    | 164 kg    | 175 kg    | 200 kg    |
| Réalisations** (kg/ha) | 74 kg     | 81 kg     | 90 kg     |           |           |
| Taux de recouvrement   | 84 %      | 81 %      | 87 %      |           |           |

\* Suivant objectifs fixés dans le contrat avec AFD

\*\* Montants convertis en quantité de paddy suivant bases de calcul :

- 2003/2004 : 1250 Fmg/kg
- 2004/2005 : 1500 Fmg/kg
- 2005/2006 : 2000 Fmg/kg

### **Assemblée Générales Extraordinaires**

- Eclaircissement du compte semence FAO
- Amendement du statut
- Election des nouveaux membres de bureau

- **Appui de la FAUR pour la préparation de l'AGE concernant l'amendement du statut et du dina, et l'explication du compte de résultat de la semence FAO**

D'après la réunion des membres de bureau de la FAUR du 30 août 2005, l'assemblée générale extraordinaire pour l'amendement du statut et du dina sera le 08 septembre 2005 à la chambre de commerce d'Ambatondrazaka. L'ordre du jour sera l'amendement du statut et du dina et l'explication du compte de résultat du semence FAO.

Les membres de bureau de la FAUR ont décidé aussi de faire l'appel d'offre pour la vente des 2 motos de la FAUR et le recrutement d'un caissier en application de la recommandation de l'audit pour la gestion financière de la FAUR.

L'amendement du Statut et du Dina de la FAUR était fait le 22 septembre 2005 en présence de 29 membres au bureau de la FAUR à Mahatsara Anosindrafo, mais l'amendement n'était pas terminé, il a été bloqué à l'article 8 du statut à cause du nombre des conseillers de chaque AUE au niveau de l'Assemblée Générale de la FAUR.

Les deux parties, c'est-à-dire les représentants des AUE de la Vallée Marianina et les représentants des AUE du PC 15 ne sont pas d'accord sur les nombres des conseillers. Les représentants des AUE de la Vallée Marianina voulaient maintenir le nombre 1/3 de l'ancien statut et les représentants des AUE du PC 15 voulaient que le nombre des conseillers devrait être le même parce qu'on est une Association unique.

La réunion a été arrêtée à cet article après une longue discussion et explication. Finalement l'Assemblée Générale avait décidé de reprendre la discussion dans un délai d'un mois et de laisser les anciens membres de bureau de la FAUR de continuer jusqu'à la prochaine élection.

La suite de l'amendement du Statut de la FAUR était faite le 20 octobre 2005 en présence de tous les membres des élus au bureau de la FAUR à Mahatsara Anosindrafo.

Les deux parties, c'est-à-dire les représentants des AUE de la Vallée Marianina et les représentants des AUE du PC 15 sont mis d'accord sur les nombres des conseillers, après une longue discussion. Les représentants des AUE de la Vallée Marianina voulaient maintenir le nombre 1/3 de l'ancien statut et les représentants des AUE du PC 15 voulaient que le nombre des conseillers devrait être le même parce qu'on est une Association unique.

La décision prise après le vote secret était le même nombre de conseillers par chaque AUE et qu'il n'y a plus qu'un seul conseiller pour chaque AUE, ce qui ramène le nombre de conseiller à 16 et le nombre de l'Assemblée Générale de la FAUR a 32 au lieu de 42.

Deux nouvelles commissions ont été rajoutées dans le statut de la Fédération :

- Une commission qui sera chargé du suivi et du contrôle de l'exécution de toutes les décisions de la Fédération et de son fonctionnement (activités et finance) ;
- Une commission chargée de la promotion de l'intensification de la production rizicole au niveau des AUE.

Les autres articles ont été discutés et approuvés, mais la forte discussion se focalise sur la transparence de la gestion financière et la mise en œuvre de la comptabilité appropriée.

#### • Présentation du compte semence FAO

Lors de la présentation du compte semence pendant l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2005, il a été convenu que les membres de bureau de la FAUR devraient présentés sous format papier la version finale du compte semence dans un délai de 1 mois. Finalement le compte semence a été présenté le 15 septembre 2005.

| <b>LIBELLES</b>                         | <b>SORTIE</b>     | <b>LIBELLES</b>     | <b>ENTREE</b> |                   |
|---|-------------------|---------------------|---------------|-------------------|
| - fournitures de bureau                 | 1 053 480         | - Semence recouvrée | 40 504 200    |                   |
| - Indemnité de la commission de semence | 501 520           | (année 2001)        |               |                   |
| - Frais Huissier                        | 1 319 800         |                     |               |                   |
| - Travaux urgents                       | 2 760 120         |                     |               |                   |
| - Divers                                | 212 160           |                     |               |                   |
| - Dettes (semence non recouvrée)        | 8 839 486         |                     |               |                   |
| - OTIV                                  | 25 817 634        |                     |               |                   |
| <b>Total</b>                            | <b>40 504 200</b> |                     |               | <b>40 504 200</b> |

Le tableau ci-dessus nous montre le montant de la semence recouvrée de l'année 2001, dont le montant total recouvré est de Ar 40 504 200 sur Ar 57 000 000 à recouvrer.

Après ce Ar 40 504 200 a été utilisé à financer les associations d'intensification de l'époque en intrants agricoles, semences et engrais pendant 3 années successives c'est-à-dire de 2001 à 2003.

Le résultat de cette opération nous montre un écart de remboursement de Ar 8 839 486, ce qui donne actuellement le solde à l'OTIV de Ar 25 817 634 d'après l'attestation de solde du 22 septembre 2005.

Les divers fonctionnement et travaux urgents ont un total de Ar 5 847 080.

- **Appui des responsables de la FAUR sur la conduite de leurs activités**
  - Administration
  - Organisation des différentes réunions
- **Appui des responsables de la FAUR pour l'animation et la sensibilisation et l'information des usagers**
  - Le fonctionnement de la FAUR
  - La redevance d'eau
  - La décision prise et les recommandations de l'AFD
  - Etc...
- **Appui des responsables de la FAUR pour la mise en place d'un organe de contrôle du fonctionnement de la FAUR et du suivi de la réalisation du programme d'activités décidés en AG.**

### **3- SUR LE PLAN GESTION FINANCIERE**

- **Appui des responsables de la FAUR et des personnels pour la réalisation et l'application des recommandations de l'Audit**

#### **Système de contrôle interne**

- Mise en place d'un manuel de procédures formelles et simples (établi et disponible)
- Recensement sur la base des pièces (factures d'acquisition) des éléments de patrimoine de la FAUR
- Mise en place d'un système de classement correct (par ordre alphabétique et chronologique)
- Achat d'un coffre-fort pour la garde des fonds en caisse (don du Projet Bvlac)
- Séparation des tâches incompatibles par le recrutement d'un nouvel employé (caissier) et transfert des tâches incompatibles

#### **Système comptable et financier**

- Etablissement du bilan et compte de résultats de la FAUR pour la campagne 2003-2004 et 2004-2005
- Mise en place d'un processus comptable complet et cohérent : journaux, grand livre balance, bilan et compte de résultat

### **4- SUR LE PLAN FORMATION**

La formation a eu lieu pendant le mois de décembre 2005 et janvier 2006 pour tous les membres de bureau des AUE de bases sur les trois capitalisations :

- Capitalisation institutionnelle (textes juridiques, dossiers de constitution, le statut et le règlement intérieur)
- Capitalisation financière (les ressources financières, les engagements financiers, le compte prévisionnel, le compte de résultats et le bilan)
- Capitalisation intellectuelle (tenue des documents comptables, établissement des rôles de redevables, établissement des contrats sur les travaux avec les entreprises, maîtrise de l'opération de recouvrement, règlement des litiges)

| Période                        | Formations  | Public/Participants            | Nombre AUE | Participants |
|--------------------------------|---|--------------------------------|------------|--------------|
| Nov-04 (6 séances)             | Thème : Suivi cahier de caisse des AUE et compte de résultats   | Chefs de secteurs              |            | 6            |
| 1 <sup>er</sup> trimestre 2005 | Thème : Comptabilité de la FAUR   | Bureau de la FAUR              |            | 8            |
| 1 <sup>er</sup> trimestre 2005 | Thème : Remise en ordre documents AUE   | AUE Vallée Marianina – PC15    | 16         | 64           |
| Avril 2005                     | Thème : Méthode « Accélération de la Propagation de l'innovation » (API) (Auto-évaluation de la production assistée, auto-programmation assistée) | Agents Vulgarisateurs de Bases |            | 4            |
| Déc-05/Janv-06                 | Thème : Rôles et responsabilités des dirigeants   | Responsables des AUE (VM-PC15) | 16         | 80           |
| Mars 2006                      | Thème : Arrêt des écritures, contrôle interne et établissement des listes des arriérés dans les AUE   | Chefs de secteurs              |            | 8            |

## 5- SUR LE PLAN INTENSIFICATION RIZICOLE

### En collaboration avec la société de service

- Mise en place qu sein de la FAUR d'une commission sur l'intensification de la production, une nouvelle commission qui sera chargée de tous les aspects contribuant à l'augmentation et l'amélioration de la production rizicole
- Animation des Groupements des Rizicultures Intensives déjà en place (24 groupements) le PTA
- Création des 12 nouveaux GRI.
- Formation des Agents Vulgarisateurs de Base sur la méthode Accélération de la Propagation de l'Innovation (API)

|                          |                                |                       |
|--------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| <b>Lieu de formation</b> | Commune Ambatondrazaka Urbaine | Fokontany Anosindrafo |
|                          | Mahatsara                      | Bureau de la FAUR     |

|  |            |                |
|--|------------|----------------|
| <b>Formateurs :</b> Ratsimba Jacquinot et Saby Jacques | Nombre : 2 | BERELAC et BRL |
|--|------------|----------------|

|          |  |             |
|----------|--|-------------|
| Contenu  | Thème technique : Auto-évaluation de production et Auto-programmation  | 1 ½ journée |
| 4 heures | <p><b>FORMATION DES AGENTS VULGARISATEURS DE BASE SUR LA METHODE ACCELERATION DE LA PROPAGATION DE L'INNOVATION (API)</b></p> <p>Cette méthode est une méthode de groupe qui consiste à faire présenter par les paysans ayant obtenu les meilleurs rendements comment sont pris et de discuter avec les autres paysans pour savoir ce qui les empêche d'en faire autant.</p> <p>Il s'agit de faire parler tous les membres sans exception d'une association sur la</p> |             |

façon culturelle, le rendement obtenu, les problèmes rencontrés et la décision à prendre pour augmenter le rendement pour la prochaine campagne.

C'est pour cela qu'on l'appelle une « Réunion d'auto-évaluation assistée et d'auto programmation assistée »

### **Principes de base**

Le rôle des Agents Vulgarisateurs consiste donc à aider les attributaires possédant des parcelles contiguës (et dont on peut faire l'hypothèse qu'ils se trouvent, de ce fait, dans une situation identique du point de vue de leur conditions de production).

**A procéder à une auto-évaluation des résultats obtenus par chacun d'eux pour tenter de comprendre l'origine des différences de rendement en distinguant soigneusement raisons subjectives (je n'ai pas adopté les innovations proposées parce que je ne suis pas convaincu) et raisons objectives (je suis parfaitement convaincu du bien fondé des innovations proposées mais pour un certain nombre des raisons techniques : « je manque d'eau », ou sociologiques : « je suis métayer », je ne puis les appliquer).**

Cette distinction est en effet absolument fondamentale dans la mesure où la vulgarisation classique fait toujours l'hypothèse que les raisons qui expliquent la non-adoption des innovations techniques proposées ne peuvent être que subjectives.

## **FICHE PEDAGOGIQUE**

Le premier point sur lequel il faut insister est **la nécessité absolue**, avant de se lancer dans un processus de ce type de **rassembler et d'analyser toutes les données factuelles disponibles** : hydrologie et pédologie de la maille, résultats des différents essais qui ont été conduits, date des différentes opérations culturales (par exploitation des photos aériennes), consommation d'intrants (à crédit et au comptant), stratification des rendements avec liste nominative (ceci de façon à pouvoir « interpeller » chacun sur la base des résultats qu'il a effectivement obtenus).

**Il y a donc un travail préalable extrêmement minutieux à réaliser avant de passer aux réunions proprement dites. Et s'il est une règle bien établie, c'est que le travail d'auto-évaluation sera d'autant pas plus fructueux que la connaissance de la situation par les cadres sera plus précise.**

Quant à la **progression pédagogique** à suivre au cours de la réunion de « négociation » en vue du passage à une auto-évaluation assistée, elle peut se décomposer en sept phases :

### **1) Faire rappeler par les participants tout ce qu'il faut pour obtenir une bonne récolte.**

Cette phase est valorisante pour les paysans dans la mesure où tout le monde sait ce qu'il faut faire. La conclusion logique de cette première étape est la suivante : puisque tout le monde sait comment obtenir une bonne récolte, alors tout le monde devrait avoir récolté beaucoup de sacs... or tel n'est pas le

|  |  |
|--|--|
|  | <p>cas.</p> <p><b>2) Présentation de la stratification</b><br/>         Cette présentation introduit de façon délibérée un élément de dramatisation : comment se fait-il que certains obtiennent de si faibles rendements alors que d'autres font d'excellentes récoltes ?</p> <p><b>3) Auto-évaluation des cas les plus favorables : comment font ceux qui obtiennent les meilleurs rendements (ne pas oublier le calcul économique)</b></p> <p><b>4) Comment expliquer que tout le monde n'obtienne pas d'aussi bons résultats ?</b><br/>         Raisons subjectives et raisons objectives...</p> <p><b>5) Ce que tous ensemble ils pourraient produire</b><br/>         Projections à partir :<br/>         - des meilleurs résultats paysans (les plus convaincants)<br/>         - des résultats de la recherche (et notamment des essais les plus proches).</p> <p><b>6) Réunions d'auto-évaluation et d'auto programmation en petits groupes (par strates de rendement).</b></p> <p>On aboutit au cours de cette phase à un véritable diagnostic par exploitation et à une sorte de « conseil de gestion » adapté à chaque cas.</p> <p><b>7) Récapitulation au niveau de l'Association : programmation des objectifs et des moyens pour la campagne à venir</b><br/>         Que faudrait-il faire pour que chacun atteigne les rendements obtenus par les meilleurs ?</p> |
|--|--|

**En collaboration avec MAFF**

- Animation d'une réunion prototype concernant la méthode « API »

**6- SUR LE PLAN CREDIT RURAL**

- Instructions des dossiers de demande de crédit BOA pour 12 ACCS pendant la campagne 2004 -2005 et 12 pour la campagne 2005-2006.

- **Campagne 2004-2005**

| N° | ACCS                 | PERIMETRE   | MEMBRE |    | SUP   | MONTANT (Ariary) |             |           |
|----|----------------------|-------------|--------|----|-------|------------------|-------------|-----------|
|    |                      |             |        |    |       | Total            | Part projet | Part BOA  |
| 1  | FANAMBY              | PC 15       | 11     | 11 | 33.75 | 8 100 000        | 5 280 000   | 2 820 000 |
| 2  | MANANTENASOA         | PC 15       | 7      | 7  | 19.20 | 4 980 000        | 2 940 000   | 2 040 000 |
| 3  | TAMIA                | PC 15       | 8      | 8  | 17.90 | 4 296 000        | 2 076 000   | 2 220 000 |
| 4  | TANTSAHA<br>MIVOATRA | PC 15       | 9      | 9  | 11.84 | 2 841 600        | 420 000     | 2 421 000 |
| 5  | VTTF                 | PC 15       | 7      | 5  | 9.00  | 2 160 000        | 720 000     | 1 440 000 |
| 6  | AVOTRA<br>MAROMANIRY | V.Marianina | 9      | 9  | 3.92  | 940 000          | 0           | 940 000   |
| 7  | EZAKA<br>MAHAVOKATRA | V.Marianina | 9      | 5  | 5.07  | 1 216 000        | 180 000     | 1 306 000 |

|    |                      |             |            |           |               |                   |                   |                   |
|----|----------------------|-------------|------------|-----------|---------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 8  | EZAKA<br>MARIANINA I | V.Marianina | 8          | 8         | 9.00          | 2 160 000         | 420 000           | 1 740 000         |
| 9  | MANASOA              | V.Marianina | 9          | 6         | 3.10          | 760 000           | 0                 | 760 000           |
| 10 | MIARA MIRINDRA       | V.Marianina | 14         | 13        | 15.13         | 3 630 000         | 1 300 000         | 672 000           |
| 11 | TARATRA<br>BEJABORA  | V.Marianina | 7          | 7         | 2.80          | 672 000           | 0                 | 564 000           |
| 12 | VATSISOA             | V.Marianina | 7          | 7         | 13.75         | 3 300 000         | 1 380 000         | 1 920 000         |
|    | <b>TOTAL</b>         |             | <b>105</b> | <b>95</b> | <b>144.46</b> | <b>35 057 200</b> | <b>14 716 000</b> | <b>27 829 200</b> |

Dont 5 GRI et 7 Groupement mixtes (Semis direct et Riz irrigué)

- **Campagne 2005-2006**

| 1.4 | N° | N°<br>COMPTE<br>BANQUE | NOM DE L'ASSOCIATION       | CREDIT<br>DEMANDE<br>( Ariary ) | CREDIT<br>ACCORDE<br>( Ariary ) | POURCENTAGE<br>Accord/<br>Demande<br><br>(%) |
|-----|----|------------------------|----------------------------|---------------------------------|---------------------------------|--|
| 2   | 01 | 495977                 | 3 TAMIA                    | 7 514 300                       | 4 275 000                       | 57   |
|     | 02 | 495988                 | TANTSAHA MIVOATRA          | 4 192 300                       | 2 500 000                       | 60   |
|     | 03 | 495995                 | V.T.T.F.                   | 4 350 500                       | 2 750 000                       | 63   |
|     | 04 | 495998                 | TARATRA                    | 1 898 400                       | 1 100 000                       | 58   |
|     | 05 | 500427                 | AVOTRA                     | 1 625 000                       | 1 600 000                       | 98   |
|     | 06 | 496707                 | SOANAVELA                  | 3 700 000                       | 2 000 000                       | 54   |
|     | 07 | 495987                 | MANANTENASOA               | 7 686 500                       | 5 200 000                       | 68   |
|     | 08 | 496714                 | FANANTENANA<br>SOAVINARIVO | 1 850 000                       | 1 500 000                       | 81   |
|     | 09 | 496701                 | MIADAMHAZO                 | 3 500 000                       | 2 000 000                       | 57   |
|     | 10 | 496704                 | MEO-EZAKA                  | 4 000 000                       | 2 000 000                       | 50   |
|     | 11 | 496703                 | TSINJOSOA                  | 1 650 000                       | 1 100 000                       | 67   |
|     | 12 | 496702                 | TANJONA                    | 2 400 000                       | 1 500 000                       | 63   |
|     |    |                        | <b>3.1 TOTAUX</b>          | <b>44 367 000</b>               | <b>27 125 000</b>               | <b>58</b>                                    |

## 7. PERSPECTIVE

La responsabilisation accrue des usagers et permettra d'améliorer la gestion de l'eau, l'entretien et le fonctionnement des réseaux par les associations, entraînant des gains de production de paddy.

- Le niveau de participation des usagers, le montant et le taux de recouvrement des redevances, la prise en compte partielle ou totale des travaux nécessaires, de façon à faire émerger les capacités effectives de prise en charge par les usagers.

### Production :

- Evolution des surfaces cultivées par l'amélioration des infrastructures hydroagricoles
- Evolution des rendements à l'hectare de 8 à 10 T/ha

### Engagement des usagers :

- Niveau de redevance budgétisé par hectare,
- Montant des redevances collectées par année,

- Stratégie de recouvrement de redevance,
- Montant des redevances utilisées pour la gestion, l'entretien, et la police des réseaux,
- Montant des travaux d'entretien effectués à partir des redevances,
- Montant des travaux d'amélioration effectués à partir des redevances,
- Nombre de lots et le montant financier engagé dans la réalisation de « lots de travaux » soumis à une procédure d'appel d'offre,

### **Gestion des ressources financières :**

- Evolution de la trésorerie disponible au niveau des AUR,
- Evolution de la trésorerie bloquée en « fonds de provision » détenue par chaque AUE,

## **8. PROPOSITION D'INTERVENTION**

La prioritaire pour l'intervention du socio-organisateur serait de faire le transfert de la compétence par la formation de tous les responsables de la FAUR et des AUE primaires.

Il ne travail pas seul, mais en collaboration avec les responsables de deux volets (hydraulique et intensification).

Le rôle du socio-organisateur dans ce travail est l'élaboration des fiches pédagogique et la conduite de la formation avec les différentes responsables des volets.

### **8.1. Gestion de l'eau**

Formation des responsables en collaboration avec le service technique responsable du volet sur les thèmes suivants :

- Le fonctionnement de la gestion de l'eau du périmètre Vallée Marianina- PC 15
- Le programme de Travail Annuel
- La gestion de l'eau à la parcelle
- La passation du marché, établissement du contrat,

### **8.2. Intensification de la production**

Les actions de vulgarisation doivent toucher tous les usagers qui cultivent quel que soit leur statut.

L'action du socio-organisateur est toujours en collaboration avec le responsable du volet intensification de la production sur les thèmes suivants :

- Elaboration du plan d'intensification et de la méthode de vulgarisation à adoptée avec les responsables des Associations;
- Définir avec les paysans les étapes d'intensification à franchir année par année, sans vouloir en franchir plusieurs fois par exemple :
  - 1<sup>e</sup> année : densité de repiquage
  - 2<sup>e</sup> année : diffusion de variétés nouvelles ;
  - 3<sup>e</sup> année : fertilisation ...

## **8.3. Organisationnel**

### **8.3.1. Appui**

- Un **appui pédagogique** destiné à faire mûrir les responsables sur le fonctionnement et la gestion de L'Association ;
- Un **appui comptable** pour aider les associations à tenir correctement leurs documents ;
- Un **appui juridique** lorsque les associations sont en contentieux avec ses usagers ses responsables ;
- Un **appui d'organisation et de soutien** Avant – Pendant et Après les réunions ou Assemblées Générales ordinaires ou extra-ordinaires

### **8.3.1. Formation**

Dans cette partie, le rôle du socio-organisateur est d'organiser la formation

- Entreprendre la formation des responsables de la FAUR sur la gestion et le fonctionnement organisationnel de la FAUR ;
- Faire la formation comptable et gestionnaire des responsables de la FAUR, en particulier sur la « Comptabilité Appropriée » ;
- Assurer le suivi des formations et poursuivre la « remise en ordre » ;

## **Annexe 9**

### **Le contrat BEST (Bureau d'Expertise Sociale et de Diffusion Technique)**

BEST assure dans les bassins versants concernés par le Projet les prestations sur la formation. Par ailleurs, BEST intervient au niveau du volet Animation-Formation en vue de mettre en place des structures de concertation et de décisions nécessaires à :

- l'expression des besoins collectifs des communautés paysannes en matière de développement, soit en précisant ceux déjà exprimés, soit en faisant émerger de nouveaux besoins concrets ;
- la réalisation des actions du Projet, la plupart reposant sur la participation morale, physique et souvent financière des bénéficiaires ;
- la prise en charge progressive des responsabilités et de la charge financière des actions du Projet, seule façon possible d'assurer leur pérennisation et leur réplication. A terme, les producteurs disposent des capacités, moyens et informations nécessaires pour mener leurs activités avec des structures paysannes opérationnelles.

A terme, les producteurs disposeront des capacités, moyens et informations nécessaires pour mener leurs activités avec des structures paysannes opérationnelles et autonomes.

#### **Les acteurs et populations cibles**

Les actions en matière d'appui concernent particulièrement les ZGC et associations déjà identifiées par le projet BV Lac Alaotra, y compris l'appui aux communes.

Dans ce cadre de professionnalisation et de partenariat, un réseau de compétences locales est à identifier et à développer progressivement par BEST.

En parallèle, BEST prévoit un appui transversal à l'ensemble des volets du Projet pour des éventuels besoins de structuration et d'organisation exprimés par les structures.

#### **3.2 Zone d'intervention.**

Le projet coordonne des actions dans plusieurs domaines clés complémentaires qui sont déclinés de façon adaptée en fonction des caractéristiques des différentes zones d'intervention :

- Les bassins versants des rivières Imamba-Ivakaka à l'ouest du lac, (zone d'Amparafaravola) zone de forte migration.
- Les bassins versants des vallées Sud-Est, autour d'Ambatondrazaka, zone très accidentée et de peuplement traditionnel.
- Les périmètres irrigués de la vallée Marianina et du PC 15 bénéficiant d'un bon niveau d'organisation.

BEST participe à l'atteinte de ces objectifs en assurant, notamment dans les bassins versants, concernés par le Projet, les prestations détaillées ci-après, concernant le domaine de l'appui à la formation et à la gestion des associations.

#### **Les activités**

Les activités mises en œuvre sont donc :

**\* Activités visant au Résultat 1) : Information, éducation et communication avec les OP des 3 zones sur le Projet et sa méthode d'approche**

- Informer les « OP partenaires » des objectifs et activités du Projet
- Identifier et hiérarchiser les réactions, points de vue et attentes des paysans vis-à-vis du Projet

**\* Activités visant au Résultat 2) : Rendre les « OP partenaires », autres que les 16 AUE de la Vallée Marianina – PC 15 et leur Fédération, dans les 3 zones du Projet organisées et fonctionnelles**

- Poursuite de la Redynamisation des OP partenaires du Projet par des appuis systématiques (avec toutes les OP partenaires, mais plus ou moins en fonction de leur niveau d'organisation et de leur maturité de fonctionnement) sur :
  - l'actualisation de la liste des membres actifs
  - l'organisation d'une assemblée générale et la mise en place ou le renouvellement d'un bureau et des responsables
  - la réorganisation de la vie associative : rappel et redéfinition des tâches et les rôles de chaque responsable et les membres de l'OP, appui et suivi pour la mise en application des règles internes de l'OP
  - les démarches d'officialisation
  - l'élaboration ou la revitalisation des textes internes
  - l'établissement du programme d'activités pluri-annuel (5 ans), avec le repérage des actions souhaitées avec indication d'un ordre de priorité
  - l'établissement du programme d'activités annuelles avec les comptes d'exploitation prévisionnels
  - les tenues d'assemblées générales d'approbation de ces actions avec la désignation des auxiliaires techniques paysans
  - l'information-formation des membres des OP partenaires sur la notion de la vie associative.
- Former les responsables et les élus (éventuellement les autres membres qui assurent la relève) des OP qui en ont besoin sur les thèmes de l'animation associative, notamment sur :
  - Le fonctionnement et l'organisation dans l'association
  - La gestion financière et administrative
  - La conduite de réunion
  - La résolution des conflits et la dynamique de groupe
  - L'acquisition des repères d'ordre administratif et juridique, nécessaires dans les procédures régissant les relations avec l'Administration et les autres institutions en matière de gestion et d'administration des associations

Une prise en charge (déplacement, restauration, hébergement, location de salle, marge pour imprévu...) sera entreprise par le Projet afin d'encourager les responsables de ces OP
- Appuyer les membres pour la création de nouvelles OP, et former les responsables nouvellement élus
- Former les membres des OP partenaires en vue de l'alternance.

**\* Activités visant au Résultat 3) : (Initiation des OP et de leurs membres à la professionnalisation dans leurs activités**

- Susciter la mise en place des auxiliaires techniques et appuyer les OP à les identifier

- Susciter la mise en place des structures fédératives au niveau des OP, former les futurs responsables à leurs tâches et à leur fonction dans la gestion administrative et financière de ces structures
- Renforcer les capacités des OP et leurs membres en matière de négociation, d'épargne et de reconstitution de fonds par des formations, de montage de projet et de gestion financière et technique
- Appuyer particulièrement les OP pour la contractualisation avec les institutions financières pour l'accès au crédit solidaire
- Poursuivre et intensifier les actions menées avec les OP féminines dans le sens de la professionnalisation.
- Appuyer particulièrement la FITAMITO dans l'atteinte de ses objectifs et la conduite de ses activités
- Informer les OP des textes législatifs sur les coopératives
- Former les OP intéressées sur les textes législatifs des coopératives. Une prise en charge (déplacement, restauration, hébergement, location de salle, marge pour imprévu...) sera entreprise par le Projet afin d'encourager les responsables de ces OP
- Amener, former, accompagner et suivre les OP intéressées dans leur apprentissage à la coopérative
- Susciter, puis appuyer l'intégration des OP dans les Structures de négociation et de planification au Lac Alaotra (Plan de Développement Communal, GTDR, Tranoben'ny Tantsaha...), plus particulièrement les Fédérations
- Préparer et appuyer les OP et les autres Volets techniques du Projet pour la mise en oeuvre des formations techniques nécessaires à la conduite des activités engagées par les OP (élevage, mise en valeur...)
- Identifier et développer progressivement un réseau de compétences locales au service des OP et les structures paysannes des zones du Projet
- Amener, accompagner et appuyer les OP dans les négociations et la contractualisation avec les opérateurs partenaires et les différentes compétences

\* Activités visant au Résultat 4) : **Contribution à l'approvisionnement en données d'un système d'évaluation des OP**

- Initier les OP à la méthode d'auto-évaluation assistée et mener avec elles les séances d'évaluation
- Fournir les données de base et les données évolutives demandées par la Cellule du Projet en vue de réaliser l'évaluation des activités concernant les OP
- Alimenter la base de données géo-référencées du Projet à la demande
- Rédiger un rapport de suivi des activités et d'évaluation de la maturation des OP après un an d'intervention du Prestataire

BEST fournira aussi de l'appui au volet Socio-Organisation du Projet dans le cadre de :

- La réalisation des supports de diffusion d'information, notamment des bulletins et revues, des affiches et des émissions télévisées (conseil, recherche de partenaires, animation pour l'évaluation et le test des outils...)
- La préparation et l'organisation des voyages d'information et d'échanges pour les OP. Ces voyages, qui verront la participation des responsables des OP méritantes. Une prise en charge du déplacement en taxi-brousse, de l'hébergement, de la restauration et d'une marge d'imprévu (en particulier pour la maladie) sera entreprise par le Projet.
- La préparation du Contrat-Plan entre l'Etat et les structures gérantes (y compris la Fédération des AUE de la Vallée Marianina – PC 15) en matière de la gérance des réseaux hydroagricoles
- La coordination des activités des socio-organismes travaillant avec les autres opérateurs du Projet sur des actions spécifiques (élevage, piste...)

Le suivi des opérations sera effectué avec la collecte et l'analyse des données relevant des indicateurs de résultats suivants, qui restent à confirmer avec le volet Suivi-évaluation du Projet :

- Nombre de sessions de formation réalisées
- Nombre de plans de développement des OP
- Nombre d'auto-diagnostic réalisé...

D'autres indicateurs pourront être choisis pour évaluer la durabilité de l'action du titulaire, par exemple :

- Nombre d'OP fonctionnelles
- Nombre d'OP ayant intégré les auxiliaires techniques dans leurs structures
- Nombre de coopératives et de fédérations mises en place et fonctionnelles...

## Annexe 10

### EXPOSE SUR LES REALISATIONS DE BEST DANS LE CADRE DU PROJET BV Lac Alaotra.

Conformément aux contrats de prestations de services n°06/03/MAEP/BV Alaotra de la saison 2003-2004 et n°29/04/MAEP/BV Alaotra des saisons 2004-2005 & 2005-2006 pour l'appui à la formation et la gestion des associations dans la région du Lac Alaotra et suivant les objectifs du Projet de Mise en valeur et de Protection des Bassins Versants au Lac Alaotra ; ces différentes activités ont été réalisées pour mettre en place des structures de concertation et de décisions nécessaires à l'expression des besoins collectifs des communautés paysannes en matière de développement, à la réalisation des actions du Projet et à la prise en charge progressive des responsabilités et de la charge financière des actions du Projet.

Ces activités mettront à terme, à la disposition des producteurs, les capacités, les moyens et les informations nécessaires pour mener leurs activités avec des structures paysannes opérationnelles.

Les activités réalisées au cours de la première campagne visent les cinq résultats suivants :

- 1- Identification des OP dans les trois zones du Projet.
- 2- Information, négociation et contractualisation des OP sur le Projet et sa méthode d'approche.
- 3- Rendre les « OP partenaires » du Projet, Organisées et fonctionnelles.
- 4- Initiation des OP et de leurs membres à la professionnalisation dans leurs activités.
- 5- Contribution à l'approvisionnement en données d'un système d'évaluation des OP.

Ces activités étant :

Activités visant au résultat 1 (Identification des OP dans les trois zones du Projet)

- Inventaire des OP existantes dans les trois zones du Projet :  
Des enquêtes ont été réalisées auprès des Projets déjà existants, des communes et des services administratifs ; ce qui nous a permis d'inventorier 173 OP dans la zone Ouest, 223 OP dans la zone PC. 15 VM et 296 dans la zone de la vallée du sud-est au total 692 OP inventoriées dans les trois zones du Projet.

- Enquêtes d'identification :

Après vérification auprès des fokontany, des communes et des OP ; 581 OP existent réellement, dont 117 ont été enquêtées par BERELAC et 370 par BEST. 94 OP ne se sont pas manifestées au cours des enquêtes d'identification.

Ces enquêtes nous ont permis, de proposer au Projet suivant des critères de sélection pré établis, 180 OP partenaires dont les activités correspondent aux objectifs du Projet, et qui peuvent-être re dynamiser dans les plus brefs délais.

Ce sont en majorité des GSD, ZGC et des OP féminines.

Activités visant au résultat 2 (Information, négociation et contractualisation des OP sur le Projet et sa méthode d'approche)

Des séances d'INC (Information -Négociation-Contractualisation) ont été réalisées auprès de ces OP sélectionnées sur les objectifs et la méthode d'approche du Projet ; 155 OP ont contractualisé avec le Projet pour la réalisation de leurs activités.

Actuellement, le Projet travaille avec 39 ZGC, 87 GSD, 29 OP féminines ce qui nous donne un total de 155 OP.

Une fédération des ZGC, une fédération des GSD et une coopérative de producteurs de tomate ont été mises en place.

### **Activités visant au résultat 3 (Rendre les « OP partenaires » du Projet, Organisées et fonctionnelles)**

- La re dynamisation de ces OP partenaires a été réalisée systématiquement, pour leur permettre d'améliorer leur vie associative surtout dans la mise en place des structures, l'amendement des textes internes et la tenue des AG.
- La formation fonctionnelle dispensée auprès des responsables et des élus des OP qui en ont besoin. 166 OP ont reçu cette formation ce qui fait au total 996 responsables élus.
- L'organisation des visites organisées pour permettre aux adoptants des innovations techniques de voir les meilleures réalisations de la campagne ; 1764 paysans ont participé aux visites en 2005 et 3901 paysans en 2006 donnant un total de 5665 visiteurs.
- L'appui aux autres opérateurs du Projet (BRL, VSF-CICDA, VSF-SA) sur les formations techniques
- L'appui à la négociation auprès des institutions financières pour l'obtention de crédit agricole et l'étude des conditions et procédures de ces institutions financières.
- La collaboration avec la BOA nous a permis de constituer 126 dossiers de crédit au cours des deux dernières années dont 119 ont abouti au déblocage de fonds d'un montant de Ar 251 521 580.  
La collaboration avec l'OTIV nous a permis de constituer 261 dossiers de crédit individuel pour un montant déblocué de Ar 95 872 087.
- L'appui à l'élaboration et l'approbation des PTA et CPE de ces OP partenaires pour la saison culturale 2004-2005.
- L'appui à la constitution de dossier de crédit après des séances d'INC et un prototype de formation sur le crédit.  
Le transfert de compétence est primordial dans l'exécution de ces appuis auprès des OP partenaires.

### **Activités visant au résultat 4 (Initiation des OP et de leurs membres à la professionnalisation dans leurs activités)**

- L'appui à l'opérateur VSF/SA pour la mise en place des paysans vaccinateurs a été réalisé au cours du mois d'août dans presque toutes les communes des trois zones du Projet.
- L'appui aux OP pour la mise en place des structures fédératives :

Mise en place de la fédération des ZGC de la rive ouest « FITAMITO » selon les desiderata de toutes les ZGC. Cette structure leur permet de combiner les efforts, tant pour la sécurisation foncière, que pour les activités économiques.

La mise en place de la fédération des GSD de la vallée Marianina pour l'approvisionnement en intrants, la commercialisation de la production, la maîtrise des techniques et la recherche de financement et de crédit.

La mise en place de la coopérative des producteurs de tomates sur la rive est pour la commercialisation de ce produit qui a une surproduction dans la région.

### **Activités visant au résultat 5 (Contribution à l'approvisionnement en données d'un système d'évaluation des OP)**

- Initiation des OP à la méthode d'auto-évaluation assistée ; cette initiation se faisant au fur et à mesure des différentes activités des OP.
- La saisie sous Access des résultats des enquêtes d'identification des OP.
- Préparation des données de base nécessaires à l'évaluation des OP partenaires.

### **Activités réalisées**

Pour terminer, BEST est là pour mettre à la disposition de la Cellule et des autres opérateurs du Projet, des OP à un niveau de maturation et de motivation assez élevée et qui pourront assurer la pérennisation et la réplication des activités réalisées avec le Projet.

## Annexe 11 : FORMATIONS REALISEES AVEC BEST ET BERELAC

| Périodes                                 | Intitulée   | Thèmes   | Publics   |
|--|---|--|---|
| <p>Jul/Août 04<br/>Et<br/>Oct/Nov 05</p> | <p>Formation<br/>« fonctionnelle »<br/>(BEST)</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'association : définition des membres, de l'organisation paysanne, raison de mise en place et objectifs</li> <li>▪ Rôles et fonctions spécifiques de chaque responsable élu : président, vice-président, trésorier, secrétaire et commissaires aux comptes</li> <li>▪ Les différents organes d'une association, rôles et tâches :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assemblée générale ou organe de délibération</li> <li>- Bureau ou organe d'exécution</li> <li>- Les commissaires aux organes de contrôle</li> </ul> </li> <li>▪ Applications sur les différents outils de gestion :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Technique de conduite de la réunion participative</li> <li>- Technique d'élaboration de l'ordre de jour, guide d'animation</li> <li>- Gestion d'une réunion</li> <li>- Etablissement d'un procès-verbal</li> <li>- Suivi du fonds</li> <li>- Contrôle, définition et élaboration d'un rapport moral</li> </ul> </li> <li>▪ Gestion financière d'une association :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ressources financières</li> <li>- Utilisation des fonds de l'association</li> <li>- Définition et élaboration d'un plan de travail annuel et d'un compte prévisionnel d'exploitation</li> </ul> </li> </ul> | <p>Membres de bureau et commissaires aux comptes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 394 participants (87 OP) en 2004</li> <li>- 695 participants en 2005</li> </ul> |

| Périodes                | Intitulée  | Thèmes   | Publics   |
|-------------------------|--|--|---|
| Nov 04<br>et<br>Mars 06 | Crédit à caution solidaire (BEST)                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Généralités sur l'association</li> <li>▪ Définition de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une association professionnelle</li> <li>- Un crédit</li> <li>- Une caution solidaire</li> <li>- Un contrat</li> </ul> </li> <li>▪ Réflexion sur les expériences en matière de crédit agricole, identification des problèmes et solutions adoptées</li> <li>▪ Applications des différents outils de crédit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les moyens et outils utilisés (fiches, ...)</li> <li>- La caution solidaire</li> <li>- Le contrat</li> </ul> </li> <li>▪ Tenue des documents administratifs, relatifs au crédit :</li> <li>▪ Gestion, suivi et contrôle en matière de crédit agricole : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion du crédit</li> <li>- Le suivi et contrôle</li> <li>- Calcul des intérêts</li> <li>- Les documents à tenir</li> </ul> </li> </ul> | <p>Les présidents, les trésoriers et les commissaires aux comptes des ACCS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 144 participants pour 48 OP en 2004</li> <li>- 288 participants pour 77 OP en 2006</li> </ul> |
| Août 05                 | Formation sur les techniques de communication (BEST) | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les techniques de communication</li> <li>▪ L'animation participative</li> <li>▪ La conduite de réunion</li> </ul>   | 9 techniciens de VSF/GRAP Amparafaravola  |
| Oct/Nov 05              | Formation pour les responsables de fédération (BEST) | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Leadership</li> <li>▪ Les techniques de la communication</li> <li>▪ Le suivi-évaluation</li> <li>▪ Le marketing</li> <li>▪ Les outils nécessaires au marketing</li> </ul>   | 10 responsables élus de la Fédération des groupements de semis direct Ilafy (FVRVM)   |

| Périodes       | Intitulée  | Thèmes   | Publics   |
|----------------|--|--|---|
| Nov 04         | Appui aux AUE dans la tenue des comptes (BERELAC)          | Suivi des cahiers des caisses des AUE et établissement du compte des résultats   | 6 Chefs de secteurs en appui aux AUE et à FAUR  |
| Déc 05/Janv 06 | Formation des AUE de la Vallée Marianina – PC 15 (BERELAC) | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définition et organisation d'une Association d'Usagers de l'Eau : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition d'une AUE, buts et objets, les membres</li> <li>- Les textes de lois qui régissent une AUE</li> <li>- Organisation d'une AUE : assemblée générale, bureau, organe de contrôle, organe supplétif (les différents comités : travaux, application du dina, gestion de l'eau, information, finances, délégués des mailles, délégués des prises, délégués des villages)</li> </ul> </li> <li>▪ Les rôles et les responsabilités des différents organes et responsables élus d'une AUE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assemblée générale</li> <li>- Le bureau exécutif</li> <li>- Les conseillers</li> <li>- L'organe supplétif</li> <li>- Le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier, les commissaires aux comptes et les conseillers</li> </ul> </li> <li>▪ La conduite d'une réunion</li> <li>▪ Les techniques de secrétariat</li> <li>▪ La tenue des comptes</li> <li>▪ Le contrôle et le suivi par le commissaire aux comptes</li> </ul> | Responsables élus des 16 AUE de la Vallée Marianina – PC 15 au nombre de 155 participants |

| <b>Périodes</b>                | <b>Intitulée</b>                        | <b>Thèmes</b>   | <b>Publics</b>   |
|--------------------------------|---|---|--|
| 1 <sup>er</sup> trimestre 2005 | Comptabilité de la FAUR                 | Mise en œuvre des procédures comptables définies par l'étude de la mise en œuvre de la comptabilité appropriée à la FAUR (cabinet d'études Auditeurs Associés)                              | Bureau de la FAUR et secrétaire – comptable : 8 participants |
| 1 <sup>er</sup> trimestre 2005 | Remise en ordre des documents des AUE   | Remise en ordre des documents des AUE : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les textes internes,</li> <li>▪ les documents comptables,</li> <li>▪ le classement des dossiers</li> </ul> | Les membres des bureaux des 16 AUE : participants : 64       |
| Mars 06                        | Appui aux AUE dans la tenue des comptes | Arrêt des écritures et établissement des listes des arriérées dans les AUE  | 6 chefs de secteur en appui aux AUE                          |

**FORMATIONS REALISEES PAR M. G. BELLONCLE (Responsable du Volet et Socio-organisateur BEST et BERELAC)**

1. Formation sur l'auto-évaluation assistée et l'auto-programmation assistée
2. Le crédit à caution solidaire : définition et principes
3. Théories sur les coopératives en général, les coopératives agricoles en particulier
4. Suite sur les coopératives : dispositions générales, constitution des coopératives, les structures du mouvement coopératif et approfondissement et éclaircissement des textes législatifs (dispensée par un Expert National : M. RAKOTOZAFY Georges)

## Annexe 12

# Mise en valeur et Protection des Bassins versants du Lac Alaotra (Projet BV Lac Alaotra)

Coût total du projet : 8,5 M€

### Financement :

- **AFD : 6,77 M€** dont 6,35 millions € à l'Etat et 420.000 € à la FAUR (Fédération des Associations d'Usagers de Réseaux de PC15 et Vallée Marianina)
- **République de Madagascar (droits et taxes) : 1,8 M€**

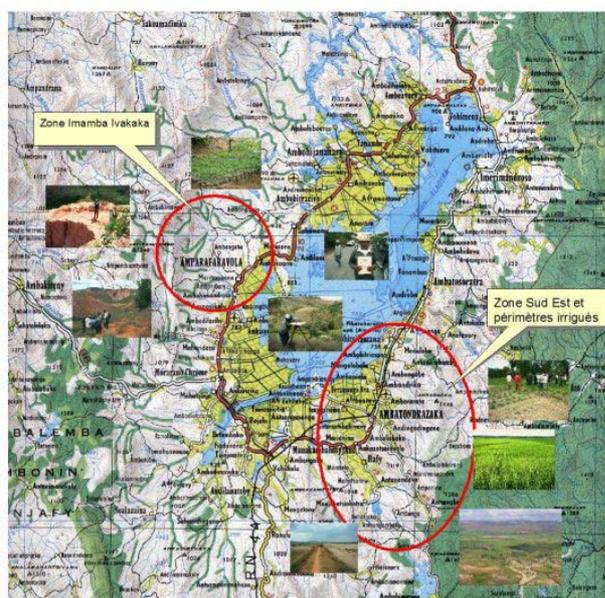
Maîtrise d'ouvrage : **Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)**  
Maîtrise d'œuvre déléguée : **CIRAD (Département TERA)**

### Contexte :

La cuvette du lac Alaotra dont une partie des marécages a été assainie et aménagée en casiers depuis 1950 est l'une des plus grandes zones rizicoles de Madagascar, avec plus de 100.000 ha de rizières, dont moins de 30.000 sont irriguées de façon satisfaisante.

L'excédent de la production en année normale représente environ 80.000 tonnes de riz blanc qui alimentent les marchés d'Antananarivo et Toamasina. C'est une région de forte pression migratoire, menacée par l'érosion et des pratiques agricoles et pastorales inadaptées sur des sols fragiles. Les « lavakas » qui marquent le paysage sont souvent

d'origine géologiques, mais leur extension est favorisée par l'action climatique (cyclones) et anthropique (déboisement, surpâturage, feux de brousse). Le bassin versant du Lac Alaotra (7.000 km<sup>2</sup>) fait partie de la convention internationale sur les zones humides RAMSAR depuis quelques années.



Situation



### Objectifs et avancement en 2006 :

Conçu en 2000 et démarré en 2003 pour une durée de 5 ans, le Projet BV Lac Alaotra a pour ambition d'être le prototype en vraie grandeur<sup>12</sup> de la mise en application de l'approche "Bassins Versant" sur laquelle repose le Programme national "Bassins versant – Périmètres irrigués" que le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche vient de concrétiser dans une lettre de politique ad hoc approuvée le 14 juin 2006.

<sup>12</sup> autour d'Ambatondrazaka (PC15-Vallée Marianina et Vallées du Imamba et Ivakaka, en continuité d'actions entreprises avec le soutien de l'AFD depuis 1999. La zone d'action a été progressivement étendue à d'autres collectivités territoriales en réponse à la demande des partenaires locaux.

Le Projet a comme objectifs d'accroître et de sécuriser les revenus des producteurs, tout en préservant les ressources naturelles et en sécurisant les investissements d'irrigation existant en aval, avec une attention particulière à la formation professionnelle et à l'appui aux organisations de producteurs, leur permettant de devenir progressivement des maîtres d'ouvrages locaux d'actions de développement.

Les activités organisées initialement en 7 volets (sécurisation foncière, environnement, mise en valeur agricole, élevage, infrastructures rurales, aménagement hydro-agricole et animation-formation) ont été progressivement concentrées sur 4 grands axes porteurs : foncier, animation-formation, infrastructures-aménagements et mise en valeur et protection des ressources, basées en particulier sur la diffusion des techniques agro écologiques et la mise au point à grande échelle de systèmes de valorisation des rizières à mauvaise maîtrise de l'eau.

*Le Projet a pour principale ambition de répondre à la demande émanant des collectivités locales en matière de protection et de mise en valeur des bassins versants dans la zone d'intervention.*

*Deux principes fondamentaux sous-tendent les activités menées en partenariat : la capacité des partenaires à s'organiser à terme pour les prendre en charge (avec la formation appropriée si nécessaire), y compris sur le plan financier, et la durabilité des activités une fois le Projet achevé.*

*Constitué autour de la Cellule de Maîtrise d'œuvre déléguée et d'opérateurs « privilégiés » permanents qui en sont le principal relais sur le terrain, le Projet travaille en cascade avec un grand nombre d'intervenants et de partenaires contractuels, Administrations, Services déconcentrés, collectivités locales décentralisées, bureaux d'étude, ONG, Entreprises, Fédérations et Associations, organismes bancaires, et individus des domaines d'intervention très variés: agriculture pluviale et irriguée, élevage et santé animale protection des bassins versants, animation et formation rurales, infrastructures (études et réalisations), gestion de l'espace, des pâturages et des bassins versants, sécurisation foncière*

*Le caractère pilote du Projet, chargé de mettre au point et de tester des nouvelles méthodes d'intervention répliquables par ailleurs, est souligné par la mise à disposition, prévue par la Convention, d'un Fonds spécial d'avance pour les principaux volets opérationnels.*

*Il joue un rôle moteur dans la conception et la mise en œuvre de la réforme foncière à Madagascar, en particulier pour la décentralisation des compétences au niveau communal.*

*De petites opérations, initiées en régie avec les bénéficiaires et des opérateurs locaux, sous contrat « privilégié » ou non, et exécutées à différentes échelles, permettent de concevoir, mettre au point et de développer les méthodes et techniques nécessaires à la maîtrise des paramètres de développement et de production, aussi bien en matière agricole, qu'en protection des pentes. Des contrats directs sont passés avec les organisations paysannes, certaines d'entre elles devenant de ce fait des maîtres d'ouvrage, en particulier pour la multiplication du matériel végétal nécessaire au développement des systèmes de culture sous couvert végétal (SCV)*

*Les deux prochaines années du projet seront consacrées à la consolidation des acquis en vue de leur pérennisation.*

Entre 2003 et 2006, les superficies agricoles hors périmètres irrigués concernées par la diffusion des techniques agroécologiques (en petite exploitation familiale) sont passées, avec des résultats économiques très probants, de quelques dizaines à plusieurs centaines d'hectares, réalisés pour la plus grande partie dans le cadre d'aménagement de terroirs,

tandis que les techniques de mise en valeur des rizières à mauvaises maîtrise de l'eau, un des enjeux majeurs au Lac Alaotra, étaient mises au point sur plus de 1 000 ha dans des conditions parfois marginales. Les variétés de riz polyaptitude SEBOTA mises au point<sup>13</sup> pour ce type de rizière sont en train de devenir une référence à côté des variétés réputées de la région (le Makalioka en particulier).

Les systèmes diffusés à grande échelle sont issus des travaux de recherche et de développement de TAFE dans les sites de référence au Lac Alaotra depuis 1998.

En 2005-2006, plus de 80 groupements de semis direct ou de riziculture intensive ainsi que 260 petits agriculteurs individuels ont eu accès à des crédits bancaires pour financer leurs activités pour un montant total de plus de 120.000 Euros; ces chiffres devraient doubler pour la prochaine campagne.

Un réseau de 40 Auxiliaires de santé animale, tous éleveurs paysans élus par leurs pairs et associés à des vétérinaires sanitaires, a été monté et formé pour compléter de façon efficace le dispositif des opérateurs qui assurent l'encadrement agricole. Des essais de révégétalisation des pentes et versants dégradés sont menés à grande échelle (plusieurs dizaines d'hectares) avec des variétés de fourrages combinés avec des légumineuses (Stylosanthes, Acacias, selon les conditions) pour vérifier la possibilité de constituer des pâturages améliorés, protéger et stabiliser les sols en reconstituant progressivement leur fertilité et réduire l'incidence des feux de brousse.

Deux guichets fonciers décentralisés (Amparafaravola pour 3 communes en zone rurale, opérationnel depuis 2005 et Ambatondrazaka en zone urbaine, en cours de montage) permettent de tester et de mettre au point les procédures de gestion foncière au niveau des communes, concrétisées par la nouvelle loi 2005-019 sur le statut foncier des terres à Madagascar et ses textes d'application, en cours d'élaboration dans le cadre de la réforme foncière en cours. Plusieurs milliers d'hectares de terres d'associations (zones) de gestion concertée (ZGC) ont fait l'objet d'inventaire et d'enquêtes parcellaires selon les normes en vigueur, en vue de sécuriser les droits des usagers par la délivrance de certificats fonciers.

La Fédération des Usagers de réseaux (FAUR), qui gère depuis 1994 les 3 500 ha irrigués à partir du barrage de Bevava et a signé avec l'AFD à deux reprises (1997 et 2002) une convention de financement séparée, a réalisé entre 2003 et 2006 la quasi-totalité des travaux en cofinancement prévus et s'est assuré les services d'une société d'appui pour le conseil en matière de gestion de l'eau, de l'entretien des infrastructures et d'intensification agricole.

Le Projet pour sa part finance pour le compte de la FAUR les services d'un opérateur en matière d'animation-formation et a réalisé deux campagnes de travaux d'amélioration (qui visent principalement un meilleur contrôle de l'eau) et de réhabilitation des réseaux hydrauliques, en complément des travaux réalisés antérieurement.

---

<sup>13</sup> SEBOTA pour Seguy, Bouzinac et Taillebois, les créateurs de ces variétés très performantes qui peuvent, grâce à un système racinaire particulier, être conduite aussi bien en conditions pluviales qu'irriguées, avec une résistance marquée à la sécheresse, un grain de qualité exceptionnelle et une excellente valorisation des intrants.

Enfin, les réalisations et engagements financiers du Projet atteignent 85 % du montant du financement de la convention à la fin de la troisième année comme le montre le tableau suivant :

| VOLET                   | Financement en euro (Don AFD Etat) | REALISATIONS (en Euro) | ENGAGEMENTS (en Euro) | SOLDE DISPONIBLE  | Réaménagement :                         |            |
|-------------------------|------------------------------------|------------------------|-----------------------|-------------------|---|------------|
| Foncier                 | 552 000                            | 308 933,62             | 54 127,83             | 188 938,55        | Foncier                                 | 188 938,55 |
| Environnement           | 1 121 000                          | 89 457,70              | 1 769,08              | 1 029 773,22      |   |            |
| Elevage                 | 301 000                            | 401 690,88             | 361 031,67            | -461 722,54       | Mise en valeur et protection ressources | -32 954,44 |
| Mise en valeur          | 266 000                            | 992 591,69             | 185 269,35            | -911 861,04       |   |            |
| Infrastructures rurales | 452 000                            | 5 808,37               | 11 377,60             | 434 814,03        | Infrastructures et aménagements         | 756 663,44 |
| Aménagements            | 792 000                            | 411 783,18             | 58 367,42             | 321 849,41        |   |            |
| Animation               | 588 000                            | 216 509,62             | 110 634,46            | 260 855,92        |   |            |
| Crédit                  | 226 000                            |                        |                       | 226 000,00        |   |            |
| Cellule de Projet       | 2 019 900                          | 1 236 368,99           | 963 847,61            | -180 316,61       | Cellule de Projet                       | -4 316,61  |
| Divers                  | 32 100                             | 7 233,52               |                       | 24 866,48         | Divers                                  | 24 866,48  |
| <b>Total :</b>          | <b>6 350 000</b>                   | <b>3 670 377,55</b>    | <b>1 746 425,03</b>   | <b>933 197,41</b> |   | 933 197,41 |

*Crédit : 50000 Euro à Mise en Valeur, le solde à Cellule de Projet*

Compte tenu du rythme de réalisation, la quasi-totalité du financement sera engagée ou décaissée vers la mi 2007, soit une année avant le terme prévu.

## Annexe 13

Recommandations issues du rapport AFD Buresi/Clarys.

### Les groupements semis direct et leurs associations

Les groupements semis direct se sont créés à l'initiative du projet ; leur nombre augmente d'une campagne à l'autre et dans les zones où le SCV est relancé (AVSF et ANAE) ils apparaissent comme une structure relais indispensable. Il n'est pas aisé de dire si un tel mouvement est simplement du au fait que le crédit est distribué à travers des groupements (type BOA) ou pour suivre la recommandation du dispositif en espérant en tirer des avantages. Le mouvement de structuration paraît pourtant s'amorcer en particulier à travers la création de fédération ou de coopérative issues de ces groupements.

Il se dessine sur la zone du projet un mouvement d'organisation et de structuration de la profession qui paraît durable mais qui est encore fragile. La Cellule doit s'attacher avec les prestataires de services à les conforter et à les aider à mettre sur pied des actions vraiment professionnelles (cas de la commercialisation). Elle doit par ailleurs veiller à ce que les opérateurs extérieurs sortent de leurs habitudes de laisser aller et de méfiance vis-à-vis des paysans sous peine de ruiner à nouveau toutes les possibilités de la profession à assurer la relève, seule alternative vraisemblable et durable à l'issue du projet.

#### ***Sur la relève par les organisations professionnelles :***

\* autonomie de la FAUR et renforcement de ses capacités de programmation, de gestion et de management ;

\* prise en charge par les groupements (formels ou informels) ou de leur associations de la négociation avec les opérateurs du financement rural, avec les fournisseurs d'intrants et avec les opérateurs des filières (riz, maraîchage, élevages cycle courts) soit sur le marché national ou sur le marché d'exportation ;

\* renforcement des formations avec les opérateurs du SCV (TAFA , GSDM) , avec des structures spécialisées ( crédit, logistique, commercialisation, transformation).

\* organisation interne de l'appui conseil et de la recherche de l'innovation.

#### 3.3 Renforcement de la cellule du projet :

Tous les prestataires qui sont contractants du projet ou de partenaires sont-ils indispensables ? Toutes les missions d'appui ont-elles une efficacité ?

Ou comment simplifier le suivi et le contrôle par la cellule...

L'assistance au suivi-évaluation est trop ponctuelle pour concevoir et mettre en place les outils pour la collecte régulière des données (suivi parcelles harmonisé chez les partenaires par exemple et contrôle).

Le suivi-évaluation peut réaliser des synthèses et les commenter mais il s'agit de constat à postériori. Ils seront utiles au moment des évaluations.

Le directeur de la cellule doit être assisté par :

- un adjoint plus spécialement chargé du suivi des prestataires et de la définition et du respect du cahier des charges (les marchés traduits autant que possible en malgache quand il s'agit d'expliquer aux partenaires quelles prestations ils sont en droit d'attendre ;

- un agro économiste pour la mise au point des fiches de relevés des données, le contrôle et l'exploitation des remontées. Le fonctionnement d'une base de données et le suivi des SIG resteront ou seront confiés à des ingénieurs spécialisés contractualisés sur des prestations à la demande.

**Annexe 14 REALISATIONS VOLET MISE EN VALEUR ET ENVIRONNEMENT**

**15 mai 2006**

| <b>ACTIVITES/Opérateurs</b>       | <b>Campagne 2003-2004</b>  | <b>Campagne 2004-2005</b>   | <b>Campagne 2005-2006</b>   |
|-----------------------------------|--|---|---|
| <b>1. MISE EN VALEUR AGRICOLE</b> |  |   |   |
| 11. SCV / BRL * Saison            | 75 ha, 559 adoptants   | 202 ha, 714 adopt.+ Etude terroirs  | 334 ha, 787 adoptants   |
| * Contre saison                   | 14,28 ha, 244 adoptants  | 34,57 ha, 280 adoptants   | 130 ha (prévision)  |
| 12. SCV / VSF-GRAP * Saison       | 8 ha, 50 paysans   | 10 ha, 88 paysans.+ Etude terroirs  | 42 ha, 170 paysans  |
| * Contre Saison                   | 3 ha, 30 paysans   | 4 ha, 50 paysans  | 14 ha (prévision)   |
| 13. SCV / ANAE * Saison           |  | (reprise contrat GSDM)  | 46 ha, 200 paysans  |
| * Contre saison                   |  |   | 25 ha (prévision)   |
| 14. RMME / SDMad                  |  | 300 ha, 200 paysans, avec appuis CFAMA Antsirabe  | 1048 ha, 597 paysans + Opération "Crédit Fournisseur"   |
| 15. Semences / SOC                | -Contrat sur les analyses et certification des semences pour la campagne suivante  | -Formation sur le contrôle et certification des semences<br>-370 ha contrôlées, pour 710 t de semences de riz irrigué produites | ?   |
| 16. Riz irrigué / BRL             | - Contrat relais :45 ha pour 120 paysans axé sur les nouvelles variétés, les engrais (urée montaison) et l'irrigation (Contrat avec le Projet) | → en contrat direct entre BRL et FAUR PC 15-Vallée Marianina  | → en contrat direct entre BRL et FAUR PC 15-Vallée Marianina  |
| 17. Riz irrigué / MAFF            |  | 80 ha chez 70 paysans axé sur l'économie de semences et façons culturales améliorées  | 230 ha chez 220 paysans, mêmes innovations techniques mais appuyées par un réseau de formateurs paysans |
| 18. FOFIFA-CALA                   |  |   |   |
| - Conservation et Production de   |  | - Conservation 10 variétés  | - Conservation 10 variétés  |

|                          |  |   |   |
|--------------------------|--|---|---|
| semences G0 et G1 Sebota |  | Sebota<br>- Production de semences de base  | Sebota<br>- Production de semences de base : 25 t (prévision)   |
| - Plantes de couverture  |  | - Sur 3000 m <sup>2</sup> , production de semences de mucuna, cajanus et stylosanthès | - Production de semences stylosanthès (CIAT 184) sur 2 ha<br>- Production de B. mutica sur 200m <sup>2</sup><br>à partir de la collection . |

### REALISATIONS VOLET MISE EN VALEUR ET ENVIRONNEMENT (suite)

|  |          |  |   |
|--|----------|--|---|
| - Lutte biologique contre Heteronychus en cultures pluviales |          | - Production de souche de champignon (Metarhizium)   | - Confirmation sur 5 ha en station<br>- Diffusion sur 5 ha en milieu réel |
| 19. Plants fruitiers / CTHT                                  |          | -1 620 plants dont 900 litchis, 550 agrumes, 170 péjibaye<br>- Formation de 26 pépiniéristes sur le litchi | - 1000 plants litchis livrés  |
| 1.10 Sondage de rendement sur PC 15                          | Avec BRL | Avec Andri-ko  | Avec Andri-ko   |

| <b>2. ENVIRONNEMENT</b>             | <b>Campagne 2003-2004</b>   | <b>Campagne 2004-2005</b>   | <b>Campagne 2005-2006</b>   |
|-------------------------------------|---|---|---|
| 21. Production de plants / ANAE     |   | -40 000 plants produits sur les 3 sites   | 31000 plants produits sur les 4 sites   |
| 22. Production de plants / FITAMITO | - Dotation 5 kg semences Euca, 36 arrosoirs, gaines nylon, insecticides pour 18 ZGC | - Dotation 5,5 kg semences Euca,<br>-Contrat de production de plants @M. Nirina (70 000 plants) | -Contrat de production de plants @M. Nirina (130 000 plants) avec 5 kg Acacia, 0,4 kg Albizzia et Atheleia, 1 kg Euca |
| 23. Reboisement / ANAE              |   | - 70 000 plants transplantés sur  | - 31 000 plants transplantés sur  |

|                                  |  |  |   |
|----------------------------------|--|--|---|
|                                  |  | les 3 sites (complément de plants achetés à Morarano Chrome)<br>(Collaboration @ FID non abouti) | les 3 sites dont Eucalyptus, Acacia et Grevillea  |
| 24. Reboisement / FITAMITO - ZGC | 16 ha pour 21 700 plants chez 7 ZGC, environ 250 paysans                             | 35 ha pour les 70 000 plants pour 20 ZGC   | 65 ha pour les 130 000 plants pour 23 ZGC   |
| 25. Traitement de lavaka / ANAE  | Néant  | -1 lavaka à Ifafy @ 49 ml de fascines, 120 plants de jamblon et 540 ml de vétiver                | Opération non renouvelée (trop chère)   |
| 26. Pluviométrie / BRL           | -Recueil des données 7 stations pluviométriques et limnigraphiques (déjà existantes) | -Recueil des données 9 stations pluviométriques et limnigraphiques                               | -Recueil des données 9 stations pluviométriques et limnigraphiques et Station automatique CIMEL |

### **REALISATIONS VOLET MISE EN VALEUR ET ENVIRONNEMENT (suite)**

| <b>2. ENVIRONNEMENT (suite)</b>  | <b>Campagne 2003-2004</b>   | <b>Campagne 2004-2005</b>   | <b>Campagne 2005-2006</b>  |
|----------------------------------|---|---|--|
| 27. Enherbement à grande échelle | - VSF-GRAP : 13,5 ha de parcelles fourragères<br>- Première implantation de pépinière de B. humidicola sur 3 ZGC à Imamba-Ivakaka (30 a)<br>- 2 ha de pépinière de B. h pour l'ensemble du Projet | - BRL : extension des pépinières de B.h et 15 ha d'enherbement à grande échelle<br>- (Voir aussi VSF-GRAP, 35 ha) | - BRL : 40 ha d'enherbement avec Brachiaria et Stylosanthes<br>- (Voir aussi VSF- GRAP, 40 ha)<br>- ANAE : mise en place de 3 pépinières de Brachiaris |

| <b>3. ELEVAGE</b>          | <b>Campagne 2003-2004</b>       | <b>Campagne 2004-2005</b> | <b>Campagne 2005-2006</b>     |
|----------------------------|---------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| 31. Santé Animale / VSF-SA | - Etat des lieux régional de la | - Choix fixé sur 42 ACSA  | -Continuation des travaux des |

|                                |   |  |  |
|--------------------------------|---|--|--|
|                                | couverture sanitaire et du réseau de vétérinaires privés et auxiliaires<br>- Activités préparatoire d'identification des ACSA                   | - Formation des ACSA<br>- Première campagne de vaccination (11 000 volailles chez 1 120 éleveurs)                    | ACSA, suivi de l'évolution de leurs activités (CA, nouveaux clients, activités en intégration agriculture-élevage) |
| 32. Gestion des R.P / VSF-GRAP | - Diagnostic actualisé des systèmes d'élevage et d'alimentation<br>- Essai de feu précoce à Antobivato<br>- Diffusion de pépinières fourragères | -35 ha d'enherbement avec <i>Brachiaria humidicola</i><br>- Continuation des pépinières fourragères                  | -40 ha Enherbement avec <i>Brachiaria</i><br>- 12 étables améliorées<br>- Continuation des pépinières fourragères  |
| 33. Appui à l'ECC / MPE        |   | - Réalisation d'une étude sur le petit élevage (Elevage à cycle court)<br>-Appui à la diffusion de l'étude sur l'ECC |  |

N.B : à rajouter à ce tableau :

- Le contrat de production de semences avec SD Mad commencé en 2005-2006 pour deux campagnes
- Le rôle de fournisseurs d'intrants agricoles tenus par le Projet pendant les deux premières campagnes suivi du montage du "crédit fournisseurs" en 2005 – 2006.
- Les travaux effectués par les Stagiaires étrangers et nationaux sur le volet (voir liste sur le CD)

## Annexe 15

### Termes de référence de la Mission d'appui n°02 au Volet Animation Formation Projet BV Lac Alaotra

Juillet – Août 2006

#### ORGANISATION DES FORMATIONS ET DES APPUIS POUR LES OPERATEURS

1. Sur la gestion du crédit agricole :
  - Revue des procédures et des conditions d'octroi des institutions financières intervenant dans la zone du Projet sur le crédit agricole : BOA, OTIV, CECAM et BNI.
  - Identification et conduite des formations à mener auprès des OP dans la gestion de leur crédit.
  - Appui à la formalisation des relations de collaboration Projet/Institutions financières.

Partenaires : BEST, BERELAC et Responsable du Volet

2. Sur l'appui à la mise en place des structures coopératives, fédératives et union de groupements :
  - Revue sur les procédures à la création d'une coopérative et d'une fédération.
  - Formation sur la création d'une union de groupements.
  - Formation sur la gestion et la comptabilité des coopératives, des fédérations et des unions de groupements.
  - L'approche filière : notions et application (pommes de terre, tomates et maïs)
  - La commercialisation des produits agricoles : stratégies et programmation.

Partenaires : BEST, BERELAC et Le Volet

3. Avec la FAUR :
  - Appui pour l'analyse et la définition des stratégies de la FAUR notamment la gestion efficace de l'eau.
  - Suivi de la formation des responsables de la FAUR (élus et personnel) sur la mise en œuvre de la comptabilité appropriée à la FAUR (suivant étude du Cabinet Auditeurs Associés), l'utilisation du manuel de procédures.
  - Suivi et appui à la mise en œuvre de la méthode API au niveau des GRI.

Partenaires : BERELAC, Elus et personnel FAUR, Société de service à la FAUR et Volet

4. Evaluation des actions en cours, particulièrement pour la coopérative des producteurs des tomates (TAMBATRA)
5. Formation à la prise en compte du niveau exploitation agricole et des stratégies des producteurs.
  - Principe de l'analyse systémique et présentation des sous-systèmes
  - Systèmes agraires, systèmes de production et systèmes de culture et d'élevage
  - Analyse des pratiques, agronomie et analyse micro économique en général.
  - Notion de marge et de productivité du travail
  - Décomposition des revenus des producteurs (activité agricoles et non agricoles)
  - Intégration agriculture –élevage.

- Stratégies sur l'allocation des facteurs de production (terre, travail, capital)
- Processus d'innovations et mesure d'impact des innovations sur la structure des exploitations et les stratégies
- Comment mieux intégrer le niveau exploitation agricole entre les niveaux parcelles et niveau OP.

Cette formation est proposée par le nouveau socio-organisateur afin de combler les lacunes sur les connaissances des exploitants, des structures, des typologies et plus globalement des processus d'innovation, des freins à l'innovation et des éléments déterminants des processus de prise de décision.

Cette formation comprendra les thèmes suivants :

- une formation sur l'analyse systémique des exploitations agricoles : théories et pratiques. Intérêt pour un projet de développement et connaissance de base sur l'analyse des structures. Analyse économique de base. Analyse des pratiques.
- monter une enquête : pour caractériser les exploitation agricoles, établir un diagnostic : connaître la structure ; l'origine des revenus et les éléments qui permettent de comprendre les stratégies paysannes.
- identifier les contraintes et opportunités ; les freins à l'innovation (techniques, foncier, sociaux ou économiques) : en déduire les marges d'action et les possibilités d'amélioration
- créer une typologie opérationnelle : identification des groupes homogènes : cad des exploitations avec les mêmes problèmes ou des alternatives peuvent être proposées, puis des possibilités de structuration.
- monter à la suite un réseau de fermes de références pour suivre l'évolution des exploitations, mesurer l'innovation et les impacts sur le revenu.

Enjeu :

Qui sont les clients du projets : que font ils ? que veulent ils ? que peuvent ils faire ?  
Intégrer l'approche terroir et la notion de territoire dans les rapports sur la gestion des ressources communes.

Objectif :

- se doter d'un outil de suivi évaluation et impact (RFR)
- connaître les besoins réels et les impacts attendus.
- lier entre eux pour une meilleur cohérence des actions les différents volets du projet : hydraulique et gestion de l'eau, techniques et diffusion, structuration des producteurs et formes d'organisation (OP)
- optimiser les parcelles de démos, les essais, et mieux comprendre les conditions d'adoption et de diffusion des alternatives techniques proposées par les différents opérateurs ....

1 semaine : un séminaire interactif.

Eventuellement : formation de base à la modélisation des exploitations agricoles (présentation seulement)

Public visé : BV lac 3: BRL 3, Berelac 1, Best 5, Chabersky, VSF 3, ANAE 3 ;  
total 19 personnes

## Annexe 16 : ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU PROJET BV LAC

### 1. Identifiées en 2003

| Communes                  | Nbre OP recensées | Nbre OP existantes réellement | Nbre OP enquêtées par BEST | Nbre OP enquêtées par BERELAC | Nbre OP non fonctionnelles | Nbre OP fonctionnelles |
|---------------------------|-------------------|-------------------------------|----------------------------|-------------------------------|----------------------------|------------------------|
| Ambandrika                | 30                | 29                            | 16                         | 5                             | 1                          | 20                     |
| Ambatondrazaka Suburbaine | 68                | 58                            | 32                         | 19                            | 2                          | 49                     |
| Ambohitsilaozana          | 114               | 104                           | 67                         | 11                            | 11                         | 67                     |
| Ampitatsimo               | 101               | 74                            | 39                         | 11                            | 11                         | 39                     |
| Feramanga Avaratra        | 84                | 48                            | 26                         | 9                             | 8                          | 27                     |
| Ilafy                     | 122               | 95                            | 65                         | 16                            | 7                          | 74                     |
| <b>TOTAL RIVE EST</b>     | <b>519</b>        | <b>408</b>                    | <b>245</b>                 | <b>71</b>                     | <b>40</b>                  | <b>276</b>             |
| Ambohimandroso            | 49                | 49                            | 32                         | 16                            | 4                          | 44                     |
| Amparafaravola            | 105               | 105                           | 76                         | 28                            | 5                          | 99                     |
| Sahamamy                  | 19                | 19                            | 17                         | 2                             | 1                          | 18                     |
| <b>TOTAL RIVE OUEST</b>   | <b>173</b>        | <b>173</b>                    | <b>125</b>                 | <b>46</b>                     | <b>10</b>                  | <b>161</b>             |
| <b>TOTAL GENERAL</b>      | <b>692</b>        | <b>581</b>                    | <b>370</b>                 | <b>117</b>                    | <b>50</b>                  | <b>437</b>             |

### 2. Organisations paysannes (OP) collaborant avec les Projet

2003/2004 :

| Type                                | ZGC                     | GSD | OP féminines | AUE (VM-PC15)       | Total |
|-------------------------------------|-------------------------|-----|--------------|---------------------|-------|
| Structure de 1 <sup>er</sup> niveau | 28                      | 47  | 23           | 16                  | 114   |
| Structure de 2 <sup>nd</sup> niveau | 1 fédération (FITAMITO) |     |              | 1 fédération (FAUR) | 02    |
|                                     |                         |     |              |                     | 116   |

2004/2005 :

| Type                                | ZGC                     | GSD                  | OP féminines | AUE (VM-PC15)       | Autres  | Total |
|-------------------------------------|-------------------------|----------------------|--------------|---------------------|---|-------|
| Structure de 1 <sup>er</sup> niveau | 40                      | 93                   | 29           | 16                  |   | 178   |
| Structure de 2 <sup>nd</sup> niveau | 1 fédération (FITAMITO) | 1 fédération (FVRVM) |              | 1 fédération (FAUR) | 1 coopérative des producteurs de tomates (TAMBATRA) | 04    |
|                                     |                         |                      |              |                     |   | 182   |

### 3. Crédits agricoles

2004/2005 :

| Institutions Financières  | Nombre ACCS | Nombre contractants | Montant demandé (Ariary) | Montant octroyé (Ariary)* | Montant remboursé (Ariary) * | Taux remboursement (%) |
|---------------------------|-------------|---------------------|--------------------------|---------------------------|------------------------------|------------------------|
| Agence BOA Ambatondrazaka | 29          | 262                 | 96 422 671               | 80 577 629                | 75 948 416                   | 94,25                  |
| Agence BOA Ambatondrazaka | 7 (GRI)     | 56                  | 33 104 250               | 23 693 583                | 17 417 113                   | 73,51                  |
| Agence BOA Amparafaravola | 8           | 50                  | 10 645 200               | 9 972 781                 | 9 972 781                    | 100                    |
| <b>TOTAL</b>              | <b>44</b>   | <b>368</b>          | <b>140 172 121</b>       | <b>114 243 993</b>        | <b>103 338 310</b>           | <b>90,45</b>           |

\* crédit intrants compris

2005/2006 :

| Institutions Financières  | Nombre ACCS | Nombre contractants | Montant demandé (Ariary) | Montant octroyé (Ariary) |
|---------------------------|-------------|---------------------|--------------------------|--------------------------|
| Agence BOA Ambatondrazaka | 51          | 458                 | 193 739 313              | 119 625 000              |
| Agence BOA Ambatondrazaka | 12 (GRI)    | 97                  | 44 367 000               | 27 525 000               |
| Agence BOA Amparafaravola | 19          | 148                 | 49 270 610               | 48 548 700               |
| <b>Sous/total BOA</b>     | <b>82</b>   | <b>703</b>          | <b>287 376 923</b>       | <b>195 698 700</b>       |
| <b>OTIV</b>               |             | <b>261</b>          | <b>95 872 087</b>        | <b>95 872 087</b>        |
| <b>Total Général</b>      | <b>82</b>   | <b>964</b>          | <b>383 249 010</b>       | <b>291 570 787</b>       |

SOURCE : Cellule du Projet